

La Feuille d'Avis

du District de Courtelary

Réclame

JOBIN OPTIQUE
visiblement plus proche
Prenez rendez-vous
sur
www.jobinoptique.ch
ou 032 941 23 43

Bien équipé pour la rentrée
dépistage visuel gratuit

du 15 au 30 août pour les enfants jusqu'à 16 ans.



PÉRY-LA HEUTTE

Appel à la prudence

La présence de Berces du Caucase a été signalée à La Heutte. Cette plante invasive peut provoquer de graves brûlures cutanées lorsqu'elle entre en contact avec la peau exposée au soleil. Ouvrez l'œil! Suite à la page 6

AGRICULTURE DU GRAND CHASSERAL

Entraide et sacrifices

La vie rurale alterne entraide précieuse et rivalités économiques, mais dans les moments critiques, les paysans se soutiennent avec force. Découvrez ces différents aspects du monde paysan dans la nouvelle chronique de Christian Tschanz, agriculteur à La Cibourg à la page 27



Journal d'annonces et d'information (contient la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary), avis communaux de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan. **Tirage:** 12500 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary. **Contact:** Bellevue 4, 2608 Courtelary, 032 944 17 56, fac@bechtel-imprimerie.ch, www.bechteli-imprimerie.ch. **Délais de remise des publications:** sport, utile et paroisses: lundi soir, rédactionnel et annonces: mercredi 9 h, Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary (fin de ce journal): mardi 12 h. **Tarifs:** annonces: www.bechteli-imprimerie.ch/tarifs/, abonnement annuel: 99 francs (TVA comprise).

Au cœur des fake news

Le 28 août, au CIP de Tramelan, lors d'une conférence, Sebastian Dieguez décrypte les mécanismes psychosociaux et technologiques qui alimentent fake news et complottisme dans notre société connectée.

Suite à la page 23



Immobilier

À LOUER
CORGÉMONT

Champs Martin 4
Appart. 3 pièces (2^e étage)

Cuisine agencée, salle d'eau, cave.
Machine à laver/tumbler: local commun. Jardin en commun.
Places de parc communales devant la maison.
Loyer 950 fr. charges comprises
Libre de suite

Renseignements: 079 925 61 89

Baux à loyer

En vente à l'imprimerie Bechtel SA

Félicitations

VOH.ch

Félicitations à notre passionné
Shabir Khadimi
pour son exploit d'avoir obtenu un 6.0 à son TPI aux examens du CFC de polymécanicien.

Nous sommes heureux et fiers de te conserver au sein des équipes.
Bonne continuation.
Tes collègues de VOH SA



Emplois

Orvin La Municipalité d'Orvin est à la recherche d'une

Personne titulaire d'un diplôme reconnu dans le domaine de l'enfance (CFC, école supérieure, HES ou formation équivalente)

Lieu de travail: École primaire d'Orvin
Entrée en fonction: 1^{er} septembre 2025 ou à convenir
Taux d'occupation: 50-70 % (engagement fixe du lundi au vendredi)
Champs d'activité:

- D'accompagner les enfants dans leur développement personnel, éducatif et créatif.
- De travailler en autonomie ou en équipe selon les besoins des projets.
- D'apporter des idées innovantes et de prendre des initiatives pour enrichir les activités de l'institution.
- De gérer et coordonner une équipe, avec assurance et bienveillance.
- De piloter des projets pour développer l'institution en lien avec nos valeurs et notre vision.
- De promouvoir les activités liées à la créativité et à l'expression corporelle, en proposant des ateliers et animations adaptés.

Profil souhaité:

- Formation ou expérience significative dans le domaine de l'enfance, l'éducation ou l'animation.
- Compétences avérées en gestion d'équipe et pilotage de projets.
- Capacité à travailler de manière autonome tout en favorisant la collaboration.
- Flexibilité et aptitude à s'adapter aux besoins variés de l'institution.
- Motivation à contribuer au développement d'un cadre éducatif novateur et proche de la nature.
- Passions ou compétences dans les domaines créatifs (art, musique, théâtre, etc.) et/ou l'expression corporelle (danse, sport, etc.).

Nous offrons:

- Un cadre de travail chaleureux et stimulant.
- Une équipe dynamique et bienveillante.

Les candidatures comprenant un dossier complet (CV et certificats) sont à adresser jusqu'au **29 août 2025** à l'adresse mail suivante: responsable_ejc@ecoleorvin.ch.

Il ne sera répondu qu'aux candidatures correspondant au profil recherché.

VOUS VENDEZ VOTRE MAISON ?

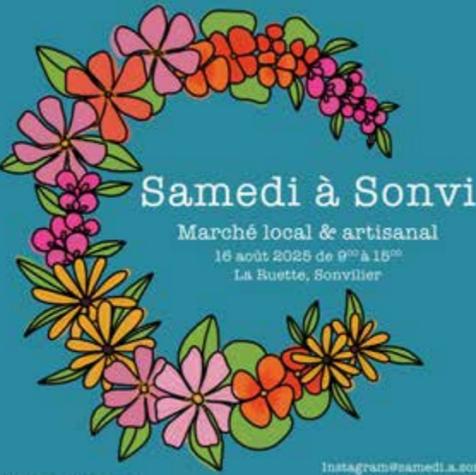
Contactez une agence immobilière locale sans engagement; **sans frais**, commission due uniquement en cas de succès



Hasler Immobilier P. et V.
Tramelan
tél. 032 487 53 85
www.haslerimmobilier.ch

Samedi à Sonvi
Marché local & artisanal
16 août 2025 de 9^h à 15^h
La Buette, Sonvilier

Instagram#samedi.a.sonvi
samedi.a.sonvi@gmail.com



Fondation la Pelouse
Rue des Jonchées 66
2610 Saint-Imier
032 942 30 14

La crèche La Pelouse à Saint-Imier a le plaisir de vous informer que **des places d'accueil sont disponibles!**



Vous souhaitez inscrire votre enfant?

Merci de prendre contact par email avec la nouvelle directrice,
M^{me} Johanna Voirol à l'adresse:
johanna.voirol@fondationlapelouse.ch

Achat et débarras
tous genres de voitures
Tél. 079 138 38 38

SOCIÉTÉ DES PÊCHEURS SAINT-IMIER ET ENVIRONS
CORMORET
Dimanche 17 août

Filets de perche

Cantine à l'abri, à côté de la cabane des pêcheurs au lieu-dit « Les Bains », dès 11 h et jusqu'en soirée



LA BISE SUR LES ROCHES
FAM. CH. TSCHANZ
La Cibourg

Réservez votre dinde ou demi-dinde pour août et septembre! (étiquetée et sous vide)

Un demi-mâle ou une demi-femelle, 6-8 kg;
un mâle entier, 10-15 kg. Prix par kg: 28 francs

Un grand merci pour votre soutien.
032 968 88 23 / 079 352 92 54 (idéalement par WhatsApp).
Famille Tschanz, La Cibourg.




Soins & Accompagnement 24 et Centre d'accueil temporaire (CAT)-OASE

Des soins sur mesure pour vous et vos proches

- Parce que chaque instant compte.
- Nous offrons un accompagnement bienveillant et des soins personnalisés dans un cadre rassurant.
- Un soutien précieux pour les proches aidants.

Prenez soin de vos proches, nous prenons soin d'eux.



Troc chez Fati
à Saint-Imier

Liquidation totale
jusqu'au vendredi
5 septembre pour cause de fermeture

Rue Francillon 18, Saint-Imier
079 129 44 25

ASSURANCES SOCIALES: ACQUÉRIR LES NOTIONS FONDAMENTALES

Envie d'y voir plus clair dans les assurances sociales? Notre formation vous guide pas à pas dans le système suisse

JE 04.09.2025

Plus d'informations sur cip-formation.ch





QUAI 29

MARCHÉ SUR LE QUAI
SAMEDI 23.08 DE 9H00 À 14H00

Sonceboz-Sombeval



QUAI 29 - GARE - SONCEBOZ

ON

SA 20/09 11H-17H

VIDE-DRESSING
CHILL, BIÈRES ET CRÊPES
ET + ENCORE

VIDE TU RAMAS!

LA BOSSE 38 / 2360 LE BÉMONT (JU)

Numéro national
0842 80 40 20

Pour vous - chez vous
AIDE ET SOINS A DOMICILE

Secteur Tramelan, Les Reussilles et Mont-Tramelan:
SAMD, 032 487 68 78

Secteur La Heutte, Péry, Orvin, Frinvilier, Plagne, Vauffelin et Romont:
Service du Bas-Vallon, 032 358 53 53

Secteur Vallon de Saint-Imier (de La Ferrière à Sonceboz-Sombeval):
SASDOVAL, 032 941 31 33

ou inscription en ligne à l'adresse www.opanspitex.ch

ORVIN

Ambiance festive pour la fête nationale

«C'est toujours avec cœur et grand plaisir que nous organisons la fête nationale», lâche le président Fritz Fankhauser, ravi à l'idée d'entonner avec ses choristes le Cantique suisse parmi d'autres chants de son riche répertoire. Les habitants d'Orvin sont très fiers de cette tradition et aiment bien mettre la main à la pâte pour l'organisation, de même que la Municipalité qui s'y associe en offrant à tous les participants la traditionnelle saucisse à rôtir accompagnées de frites.

Début des festivités

Dès 20h, les cloches de l'Église réformée Saint-Pierre ont donné le coup d'envoi de la manifestation qui, depuis 734 ans, rend hommage au Pacte de 1291 entre Uri, Schwytz et Unterwald. Patrik Devaux, maire d'Orvin, a salué le grand nombre de



L'allocation de cette année a été confiée à Manfred Bühler, photo: jcl



Un grand nombre de participants s'est déplacé pour assister aux festivités, photo: jcl

participants en les remerciant de leur présence et présenté l'orateur invité de la soirée, Manfred Bühler, maire de Cortébert et Conseiller national.

Tour d'horizon suisse et mondial

Arrivé directement de Köniz où il avait également prononcé une allocution, Manfred Bühler a remercié la

Municipalité pour l'invitation tout en rappelant la bonne entente entre les quatre langues nationales et surtout la position neutre de notre pays dans l'espace européen et mondial. Manfred Bühler s'est ensuite penché sur la francophonie de notre région dans le cadre du Canton de Berne en majorité alémanique et surtout, la chance

de faire partie d'un grand canton. Il s'est également exprimé sur l'avenir de notre région surtout depuis le cadeau de Donald Trump du 1^{er} août qui nous gratifie de taxes douanières énormes de 39% sur les importations suisses. Le Conseiller national s'est montré toutefois confiant en l'avenir et en la résilience de l'industrie suisse.

Clôture par le traditionnel feu

Pour clôturer cette fête nationale, les participants se sont dirigés sous la Roche pour assister au traditionnel feu sous la surveillance des sapeurs-pompiers (OPRV) garantissant la sécurité de tous. Une soirée de fête comme les Orvinoises et le Orvinois les aiment et en y participant activement. ■ JCL

ÉCOLE SECONDAIRE DU BAS-VALLON

Rentrée des classes

La rentrée des classes, pour tous les élèves de l'École secondaire du Bas-Vallon, aura lieu le lundi 18 août de 8h50 à 12h05 pour les élèves de 9H et de 8h50 à 11h05 pour les élèves de 10H et 11H.

Le bus scolaire prendra les élèves de Cortébert à 8h40, à la place de la Gare. Les élèves de Péry, La Heutte et Sonceboz viendront à l'école en train.

La direction et le corps enseignant vous souhaitent, à toutes et tous, une excellente année scolaire. ■ MJ

NUL BAR AILLEURS

Paëlla à Vauffelin

Venez manger la paëlla vendredi 22 août dès 18h30 à l'ancien stand de tir de Vauffelin. Adulte 15 francs, enfant 8 francs. Inscription souhaitée: 077 530 05 92. ■ NUL BAR AILLEURS



Illustration: freepik.com

MÉMOIRE D'ICI

Publication d'un nouveau livre

Si Orvin nous était conté. Histoire d'un village en images, un ouvrage rassemblant près d'une centaine de photographies anciennes du village d'Orvin

Que peuvent raconter les images d'un village au fil du temps? Les photographies anciennes suffisent souvent à retracer l'évolution d'un lieu. Resté à l'écart du réseau ferroviaire, Orvin demeure essentiellement agricole jusque dans les années 1950. Le développement industriel y est tardif par rapport à d'autres communes de la région. Il faut attendre l'essor du trafic automobile pour que s'implantent de nouvelles activités économiques. Le cœur du village a ainsi conservé jusqu'à aujourd'hui un patrimoine ancien bâti d'une remarquable homogénéité. Les images réunies dans ce livre nous invitent à estimer ces temps qui paraissent immobiles.

Réalisé sur la base de la collection de l'Orvinois Pierre-Yves Aeschlimann, complétée par des fonds privés, le livre bénéficie du soutien de la Commune d'Orvin.

Il sera présenté au public lors de la partie officielle de la fête du village, Fêt'Orvin 2025, le vendredi 15 août à 18h30 à la Place du village.

Il sera en vente durant les trois jours de la fête, la remarquable collection de cartes postales originales réunies par Pierre-Yves Aeschlimann y sera également exposée.

Avec ce livre, Mémoires d'Ici poursuit sa collaboration avec les Éditions Alphil. Quatre ouvrages réunissant des photographies et cartes postales de Court, Saint-Imier, Tramelan et Tavannes ont déjà paru. Des volumes sur d'autres localités de la région compléteront cette collection. ■ SM

Présentation publique lors de la partie officielle de la Fêt'Orvin, le vendredi 15 août à 18h30 à la Place du village



Mémoires d'Ici, Si Orvin nous était conté. Histoire d'un village en images. Neuchâtel, Éditions Alphil, 108 p. ISBN: 978-2-88930-763-0



24 janvier 1917 (date du cachet postal). Dépôt des Postes aux Prés d'Orvin, photo: © Mémoires d'Ici, Fonds Pierre-Yves Aeschlimann



Bâtiment emblématique du village, la Crosse de Bâle, vers 1913. Berne: J. Keller, photo: © Mémoires d'Ici, Fonds Pierre-Yves Aeschlimann

Catholiques

■ **BIENNE Unité pastorale catholique Bienne-La Neuveville Messes** : vendredi 15 août, 18h, Assomption, Sainte-Marie (adoration à 17h); samedi 16 août, 18h, messe bilingue (F/D), Saint-Nicolas, Bienne; dimanche 17 août, 10h, messe de l'Assomption quadrilingue (F/D/I/E), Sainte-Marie, Bienne +10h, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville +10h, célébration œcuménique, Diesse; mardi 19 août, 9h, Christ-Roi, Bienne; mercredi 20 août, crypte, Bienne; jeudi 21 août, 9h, Saint-Nicolas, Bienne; vendredi 22 août, 18h, Sainte-Marie (adoration à 17h). *Cure Sainte-Marie, Faubourg du Jura 47, 2502 Bienne. Secrétariat, équipe pastorale, location de salles, funérailles, etc.*: 032 329 56 01, communauté.francophone@kathbielbienne.ch, www.upbienne-laneuveville.ch.

■ **SAINT-IMIER Paroisse catholique chrétienne et diaspora du Canton du Jura Prochaine messe** : dimanche 7 septembre, 10h15. *Rue Denise Bindschedler-Robert 4 + 6 case postale 207, 2610 Saint-Imier.*

Paroisse catholique romaine Horaire liturgique : samedi 16 août, 18h, Saint-Imier, messe de l'Assomption; dimanche 17 août, 10h, Corgémont, messe de l'Assomption; jeudi 21 août, 19h, Saint-Imier. Reprise des messes en semaine le jeudi 21 août. Pas d'adoration en août. **Shibashi** : lundi 18 août, 19h30, Corgémont; mercredi 20 août, 9h30, Saint-Imier. *Rue de Beau Site 6, 2610 Saint-Imier, 032 941 21 39, www.cathberne.ch/saintimier.*

■ **TRAMELAN Paroisse catholique romaine Messes** : samedi 16 août, 17h30 avec bénédiction des écoliers; jeudi 21 août, 9h messe. **Vivre en confirmé** : vendredi 22 août, 19h rencontre pour les confirmands à la salle paroissiale de Tavannes. **Ouverture secrétariat** : mercredi 13h30-17h30 et jeudi 8h-11h30. *Grand-Rue 110, 2720 Tramelan, www.cathberne.ch/tramata.*

Évangéliques

■ **CORGÉMONT Église pour Christ Prochain culte** : dimanche 24 août. *Sur le Crêt 3, 2606 Corgémont, www.gfc.ch.*

■ **CORMORET La fontaine Route Principale 13, 2612 Cormoret, Luc Ummel, 078 894 22 70. info@lafontaine-cormoret.ch, www.lafontaine-cormoret.ch.**

■ **LA CHAUX-D'ABEL Communauté anabaptiste (Mennonite) La Chaux-d'Abel La Chaux-d'Abel 71, 2333 La Ferrière, www.chaux-dabel.ch/agenda.**

■ **ORVIN Église mouvement Cérémonie œcuménique** : dimanche 17 août sur la Place du village d'Orvin à l'occasion de la Fête d'Orvin. *Le Crêt 2, 2534 Orvin, pasteurs: Odile Darcey et Éric Naegele 079 816 95 51. contact@eglisemvmt.ch, www.eglisemvmt.ch.*

■ SAINT-IMIER

Église Évangélique Action biblique Culte : dimanche 17 août, 10h. Prédication : David Weber. Garderie et école du dimanche assurées. **Groupes de maison** : plus d'infos sur demande. **Groupes de prière** : plus d'infos sur demande. *Rue Paul-Charmillot 72, 2610 Saint-Imier, pasteur: David Weber, djw.weber@gmail.com, www.ab-stimier.ch.*

Église Évangélique Méthodiste, La Béthania Culte : dimanche 17 août à 9h30 avec Iris Bullinger. *Fourchaux 36, 2610 Saint-Imier, pasteur: Iris Bullinger, 079 685 56 77, www.la-bethania.ch.*

Église le Roc Célébrations : dimanche 17 août, 10h, célébration spéciale retour à l'école. Une garderie pour les plus petits. Accueil café avant et après la rencontre; dimanche 24 août, 10h, célébration avec Noémie Dufour qui va nous parler de son expérience avec Box'Up Crime à Londres UK. Durant la rencontre, il y a une école du dimanche pour les enfants et une garderie pour les plus petits. Accueil café avant et après la rencontre. **Rendez-vous de prières** : lundi 18 août, 20h. **Soirée jeunesse** : vendredi 22 août, 19h à 21h30, dans nos locaux, soirée AntiZone pour les jeunes de 12 ans et plus. Pour infos: Timothée au 076 675 94 85; samedi 23 août, 20h, soirée reprise du groupe de jeunes. Pour infos: Auréanne au 079 625 06 85. **Groupe d'enfants** : samedi 30 août, pour les enfants de 4 à 8 ans, goûter de princesses et Fête des chevaliers. Pour infos et inscription: Louisa au 078 810 70 89 et Thomas au 079 153 68 87. **Service d'entraide** : écoute, partage, coup de main et prière, coordonnées ci-après.

Autres activités : cours de formation et de réflexion, différents groupes de maison durant la semaine, coordonnées ci-après. *Jacques David 12, 2610 Saint-Imier, couple pastoral: Luc et Renate Normandin, 032 941 58 25. www.egliseroc.wordpress.com.*

Église néo-apostolique de Suisse Rue de Châtillon 14, 2610 Saint-Imier, Didier Perret, dpe2610@gmail.com, 079 240 72 73. www.stimier.nak.ch/agenda, www.nak.ch, www.nac.today.

■ **SONCEBOZ-SOMBEVAL Église Évangélique du Pierre-Pertuis Culte** : dimanche 17 août, 10h, retour sur l'Asie et prière pour les enfants. **Cellules de maison** : mardi 19 août, 20h. *Pierre-Pertuis 2, 2605 Sonceboz, www.eepp.ch.*

■ TRAMELAN

Armée du Salut Célébration : dimanche 17 août, 9h petit déjeuner, 9h20 prière, 9h45 célébration, aussi diffusée en direct (YouTube: Armée de Salut Tramelan). Message: Pascal Donzé. Speakids (enfants) et garderie. **Prière 29B12** : lundi 18 août, 19h30. Nous prions pour vous. **Prière** : mardi 19 août, 9h. **Groupe Ados** : vendredi 22 août, soirée lac / grillades. *Grand-Rue 58, 2720 Tramelan. Renseignements: Pascal Donzé, 032 487 44 37, pascal.donze@armedusalut.ch. Location locaux: Diamantine Leiber, 079 723 36 03, diamantine.leiber@armedusalut.ch. www.armedusalut.ch.*

Église Évangélique Baptiste, Oratoire Culte : dimanche 17 août, 9h30 avec Guillaume Gravier. **Soirée de prière** : mardi 19 août, 20h. **Conseil** : mardi 19 août, 21h. *Rue A. Gobat 9, 2720 Tramelan, 032 487 43 88, www.oratoire-tramelan.ch.*

Église Évangélique du Figuier Culte : dimanche 17 août à 9h30. Culte spécial rentrée scolaire. **On prie pour vous à Tramelan** : lundi 18 août à 10h. Partagez-nous vos demandes et sujets de prière au 079 892 43 98 (pasteur). Au Figuier. **Louange pour tous** : lundi 18 août à 19h30. **Groupes de maison** : des groupes se réunissent pour partager et prier ensemble. Ils sont ouverts afin de vous accueillir. Prenez contact avec le pasteur pour plus d'informations. *Grand-Rue 116 (entrée: face à Albert Gobat 15), 2720 Tramelan, pasteur: Daniele Zagara, 079 892 43 98, daniele.zagara@lafree.ch, www.eglisedufiguier.ch.*

Église Évangélique Mennonite du Sonnenberg Culte : dimanche 17 août, 10h aux Mottes, avec bénédiction des écoliers et apéro. Groupe juniors, garderie. **Moment de prière et de silence** : mardi 19 août, 13h30 à la rue des Prés. **Couture** : mardi 19 août à 14h à Mont-Tramelan. **Randonnée** : jeudi 21 août, 16h à la loge des Reussilles. *Rue des Prés 21, 2720 Tramelan, www.menno-sonnenberg.ch.*

Réformées

■ **ERGUËL Paroisses réformées de l'Erguël, (collaboration) Cultes d'été** : dimanche 17 août, à Saint-Imier et Sonceboz, 10h. Dimanche 24 août, à Renan et Villeret, 10h. **MEUF (Mille Et Une Femmes)** : café-tricot chaque 1^{er} jeudi du mois, de 14h à 16h à la salle de paroisse de Courtelary, et le 3^e mercredi du mois à la cafétéria de la résidence Hébron à Courtelary. Venez tricoter et crocheter pour offrir aux homes, à la maternité ou pour vous. Avec ou sans connaissances! Matériel sur place. Prochaines dates: 20 août, 4 septembre. **GAPE (Groupe d'accompagnement des personnes endeillées)** : mercredi 24 septembre, 18h30 à 20h, rue de la Cure 6, Sonvilier. Une soirée où se dire ou bien seulement se taire face au deuil. Aucune inscription nécessaire. Contact: pasteur Nadine Marschner, 076 611 75 11 nadine.marschner@referguel.ch. *Maëlle Bader-Gallopin, 076 713 39 55, maelle.bader@referguel.ch. Aumônerie des homes: Macaire Gallopin, 076 740 82 50, macaire.gallopin@referguel.ch. www.referguel.ch/activites/enfance-et-jeunesse/catechisme/. Services funèbres (permanence): 0800 225 500. www.referguel.ch.*

■ **CORGÉMONT-CORTÉBERT Culte d'été** : dimanche 17 août, à Sonceboz et Saint-Imier, 10h. *Grand-Rue 40, 2606 Corgémont et/ou Crêt de la Chapelle 5, 2607 Cortébert, 032 489 17 08, corgecorte@referguel.ch. Pasteur: Patrick Schlüter, 076 225 71 76, patrick.schluter@referguel.ch. Présidente: Christine Brechtbühler, 079 565 93 66, corgecorte@referguel.ch. Location de la salle de paroisse: M. Monachon, 079 796 81 24. www.referguel.ch.*

■ **COURTELARY-CORMORET Rencontre des aînés** : mardi 19 août, 14h30 à 16h30 à la salle de paroisse. **Bible en plein air** : mercredi 20 août, 19h. Bienvenue pour lire un texte ensemble, en discuter de manière

informelle et partager un apéritif en communauté. Accueil chez Maëlle Bader, Temple 2, Courtelary. **Culte d'été à Villeret** : dimanche 24 août, 10h, coïtorage au 076 713 39 55. **Envie ou besoin d'une visite?** contactez la pasteur, elle se fera un plaisir de vous rencontrer. **Réservation de la salle de paroisse** : Stéphanie Loffroy-Monachon, 079 796 73 45, stephanie.loic@bluewin.ch. www.referguel.ch. **Pasteur: Maëlle Bader, 076 713 39 55 (aussi SMS et WhatsApp), maelle.bader@referguel.ch. Présidente: Verena Mathez, 077 226 05 35, pres.courtelary-cormoret@referguel.ch. Secrétaire: Florence Coureau, 032 944 11 63, courtelary-cormoret@referguel.ch (permanence au bureau le mardi matin). Services funèbres (permanence): 0800 225 500. www.referguel.ch.**

■ **LA FERRIÈRE Culte** : dimanche 17 août, 10h, culte commun en 1/2 région, à la collégiale de Saint-Imier, officiant Macaire Gallopin. **Offres en ligne** : textes, méditations, poèmes et infos utiles sur www.referguel.ch. *Vers l'Église 5 et/ou 9, 2333 La Ferrière. Pasteur: Nadine Marschner, 076 611 75 11, nadine.marschner@referguel.ch. Présidente: Pierrette Wäfler, 032 961 15 81, 079 291 42 05. Secrétariat: laferriere@referguel.ch. Visites: Suzanne Stauffer 032 961 11 58, Lotti Lanz 032 961 16 43 ou pasteur. Location salle de paroisse: Béa Liechi, 078 811 25 64. [rejoignez-nous sur les réseaux sociaux pour suivre les activités](https://www.facebook.com/rejoignez-nous-sur-les-reseaux-sociaux-pour-suivre-les-activites). [pour faire partie du Groupe WhatsApp paroissiens: Aurore 079 308 79 91. \[www.referguel.ch\]\(http://www.referguel.ch\).](https://www.facebook.com/rejoignez-nous-sur-les-reseaux-sociaux-pour-suivre-les-activites)*

■ **RENAN Culte** : dimanche 17 août, 10h, culte d'été à la collégiale de Saint-Imier. *Rue Samuel d'Aubigné 3, 2616 Renan. Pasteur: Nadine Marschner, 076 611 75 11, nadine.marschner@referguel.ch. Présidente: Catherine Oppliger, 078 761 46 38. www.referguel.ch. Services funèbres (permanence): 0800 225 500.*

■ **SAINT-IMIER Cultes** : dimanche 17 août, culte à la collégiale, 10h. Officiant: Macaire Gallopin. Offrande: La Main-Tendue du Nord-ouest. **Préavis** : dimanche 24 août, cultes d'été à Renan et Villeret, 10h. **Transport pour les cultes à l'extérieur** : D. Bongo 079 427 81 52, jusqu'au vendredi 19h. **Jardin participatif de la cure** : venez mettre la main à la terre avec nous! Pour tout renseignement, contactez Macaire Gallopin au 076 740 82 50. **Femmes protestantes** : reprise vendredi 22 août. **Après-midis récréatifs des aînés** : mardi 19 août, de 14h30 à 17h30 à la cure. **Cultes** : plan annuel des cultes à disposition sur le présentoir de la collégiale et à la cure. **EPER, Aide d'urgence** : nous avons besoin de votre solidarité, compte pour les dons: EPER Lausanne, IBAN CH37 0900 0000 8000 1115 1 avec la mention 224153-Aide d'urgence Israël/Palestine. **Coin-méditation à la collégiale** : de 7h à 18h30, dans l'abside nord, brochures et bibles à consulter ou à emporter, ambiance

propice à la détente et à la réflexion. **À disposition de nos aînés** : service, commission, transport chez le médecin, ou entretien téléphonique, coordonnées ci-après. *Rue de la Cure 1, 2610 Saint-Imier. Pasteur: Macaire Gallopin, 076 740 82 50, macaire.gallopin@referguel.ch. Présidente: Françoise Zwahlen Gerber, 079 696 74 30, francoise.zwahlen@gmail.com. Secrétariat: 8h30-12h, Corinne Perrenoud, 032 941 37 58, paroisse-st-imier@hispeed.ch. Aumônerie des homes: Macaire Gallopin. www.referguel.ch.*

■ **SONCEBOZ-SOMBEVAL Culte d'été** : dimanche 17 août, 10h au temple de Sonceboz. **Accompagnement de la pasteur** : si vous souhaitez un accompagnement spirituel, une prière, un entretien, ou une information, vous pouvez faire appel à la pasteur Séverine Schlüter, qui se fera un plaisir de s'entretenir avec vous. N'hésitez pas à la contacter. *Rue du Collège 19 et/ou 50, 2605 Sonceboz-Sombeval. Pasteur: Séverine Schlüter, 076 211 37 17, severine.schluter@referguel.ch. Secrétariat: Florence Coureau, sonceboz-sombeval@referguel.ch. Présidente: John Broggi, pres.sonceboz-sombeval@referguel.ch. www.referguel.ch/paroisses/sonceboz-sombeval.*

■ **SONVILIER Culte d'été** : dimanche 17 août, à 10h à la collégiale de Saint-Imier. *Rue de la Cure 6, 2615 Sonvilier. Pasteur: Alain Wimmer, 079 240 63 16 (aussi SMS et WhatsApp), alain.wimmer@referguel.ch. Présidente: Beatrix Ogi, 079 725 15 41, bea.ogi@bluewin.ch. Secrétariat: sonvilier@referguel.ch. Location de la maison de paroisse: Mélanie Walliser Stevens, 077 429 74 59, location@paroissesonvilier.ch. Permanence des services funèbres: 0800 225 500. www.referguel.ch.*

■ **VILLERET Moment prière et méditation** : mardi 19 août, 7h, cure de Villeret, durée 30 minutes, ouvert à tous et toutes. *Rue Principale 35, 2613 Villeret. Pasteur: Matteo Silvestrini, 079 289 95 06, matteo.silvestrini@referguel.ch (à disposition du mardi au dimanche, et présence pastorale au bureau le mercredi 8h-12h). Présidente du conseil de paroisse: Barbara Koenig, pres.villeret@referguel.ch. Secrétariat: ouvert le mercredi 8h30-11h30, 032 941 14 58, villeret@referguel.ch. www.referguel.ch.*

■ **RONDCHÂTEL Paroisse réformée de Rondchâtel Culte** : dimanche 17 août, 10h, célébration œcuménique dans le cadre de la fête du village, place du village Orvin., officiant: Valérie Gafa. Offrande en faveur de Terre Nouvelle. Musique: Marie-Claire Charpillot. **Proposition d'intercession** : dans la semaine à venir, nous sommes invités à prier pour la commission de catéchèse et les catéchètes. **Fruits TerrEspoir** : les prochaines commandes sont à remettre jusqu'au jeudi 21 août. Livraisons le 3 septembre à Péry, le 4 septembre à Orvin. Péry: renseignements auprès de Nathalie Boillat, 032 481 13 48; Orvin: renseignements à la laiterie Jeandrevin, 032 358 11 89. **Permanence pour les services**

funèbres : 079 724 80 08. En cas de répondeur, déposer un message. **À votre disposition** : visite, temps de discussion ou échange de message, coordonnées ci-après. *Rue du Collège 12, 2603 Péry-La Heutte, 032 485 11 85 (lundi: 13h-17h30, vendredi: 7h45-11h30), contact@paroisse-rondchatel.ch. Pasteurs: Gilles Bourquin 079 280 20 16 (en congé d'études jusqu'au 31 juillet 2025), Valérie Gafa 078 218 07 47. Location de salles (Grain de sel et salle de la Cure à Orvin, salle de paroisse à Péry): 032 485 11 85. [Catechisme, cycle I et II: Gilles Bourquin \(pasteur\) 079 280 20 16, Olivier Jordi \(catéchète pro.\) 079 372 15 57, cycle III: Valérie Gafa \(pasteur\) 078 218 07 47, Anne Noverraz \(catéchète pro.\) 079 852 98 77. \[www.paroisse-rondchatel.ch\]\(http://www.paroisse-rondchatel.ch\).](http://www.catechisme.ch)*

■ **TAVANNES Stiftung für die Pastoration der deutschsprachigen Reformierten Nächster Gottesdienst** : 24. August um 10 Uhr Kirche Moutier. *Rue du Pasteur Frêne 12, 2710 Tavannes, Pfarrer Stefan Meili, 079 363 97 16.*

■ **TRAMELAN Paroisse réformée Culte** : dimanche 17 août, 10h, église. Taxi depuis Tramelan, prière de s'annoncer le matin même entre 8h et 9h au 079 502 79 63. **Jardin d'été** : du 21 au 23 août, jardin de la cure Bel-Air à Reconville; jeudi 21 août, de 17h30 à 20h; vendredi 22 août, de 17h30 à 21h; samedi 23 août, de 9h30 à 12h. Slow market, bar et food-trucks, musique live (jeudi Simon Willemin / vendredi Vitamines). Samedi, ambiance spirituelle avec gymnastique douce en compagnie d'Emilie Steingger, suivi d'un petit-déjeuner préparé par la famille Gilgen. Des festivités et des animations pour tous les âges. Renseignement auprès de la pasteur Caroline Witschi 076 580 01 06. **Chorale Cantemus** : contacts L. Gerber, 032 487 64 84, lheberber@bluewin.ch ou T. Schmid, 032 487 53 16, pollux.schmid@gmail.com. **Célébrations œcuméniques aux homes** : merci de vous renseigner auprès des secrétariats des homes. *Grand-Rue 146a, 2720 Tramelan, 032 487 48 20. Présidente de paroisse: Évelyne Hiltbrand, jeudi 14h-16h ou sur rendez-vous, evelyne.hiltbrand@par8.ch. Secrétariat: Lorena von Allmen, mardi 9h-11h ou sur rendez-vous, tramelan@par8.ch. Pasteur Caroline Witschi, 076 580 01 06, caroline.witschi@par8.ch. Services funèbres (permanence) 0848 77 88 88. www.par8.ch. Facebook: www.facebook.com/paroissereformeeTramelan.*

Témoins de Jéhovah

■ **SAINT-IMIER Réunion de semaine** : le mardi à 19h15. Lors de nos réunions, l'entrée est libre et il n'y a pas de quête. *Rue du Vallon 28, 2610 Saint-Imier, www.jw.org.*

LA PLUME

Oser la quête!

Nombreuses sont les réflexions intérieures que peut susciter notre actualité.

Alors que l'été bat son plein, que nous jouons à chat avec le soleil, là-bas, la forêt brûle, là-bas, les bombes continuent de pleuvoir et la faim sème le chaos et la mort. Face à tant d'infamie, la persévérance et l'espérance humaines prennent un sacré coup.

Que sera demain? Pouvons-nous encore avoir confiance en l'avenir? Quel monde laisserons-nous à nos enfants? La vie n'est-elle pas qu'absurdité et non-sens?

En voilà des questions d'existence. Des questions dont, sur le chemin de la vie, nous ne pouvons faire l'économie. Car si nous leur imposons parade – et cela est si facile aujourd'hui avec tout ce qui permet de nous déconnecter de nous-mêmes –, nous passons à côté d'une quête précieuse, nous passons à côté de ce que c'est qu'être un vivant parmi les vivants.

L'auteur Albert Camus proposait trois réactions que l'humain peut avoir face à l'absurdité du monde et de sa vie.

La première est de tout simplement quitter la vie, parce qu'elle est trop pesante, trop vide.

La deuxième est celle de la religion: se laisser dicter le sens de la vie par un groupe, une communauté religieuse,

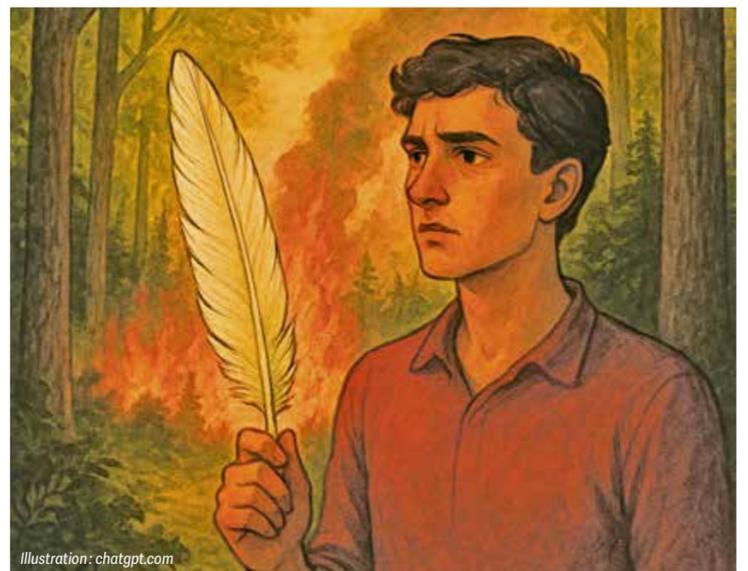


Illustration: chatgpt.com

qui fournirait des réponses toutes faites à nos quêtes existentielles, à la place d'apporter des questions.

La troisième est celle de l'acceptation. Accepter que la vie soit parfois rude, accepter que parfois, nous ne puissions rien faire, accepter une forme de vide et de non-sens. Ce qui est intéressant, c'est qu'à partir de ce moment-là, lorsque nous avons osé regarder la vie en face, sans lui opposer d'artifices, un sens se dessine.

Du rien, du vide surgit tout à coup de la place pour dessiner le monde, le transformer à notre échelle, de nos

propres mains, parce que nous sommes en posture de liberté. Et en posture peut-être aussi de joie. C'est dans ces dispositions d'accueil du vide que peut se dessiner tout à coup le don du plein et du vrai.

« Ce qui compte, ce n'est pas l'arrivée, mais la quête », disait le chanteur Orelsan dans sa chanson *La quête*.

Alors, soyons des êtres en quête: de nous, de l'autre, du plus grand que nous, et laissons la vie nous dire que l'espérance et le sens sont là, à jamais.

Belle suite d'été à chacune et à chacun! ■ **MACAIRE GALLOPIN, PASTEUR**



Fêt'Orvin2025 : animations au village

Vendredi 15 août : 19 h, partie officielle – lancement de la fête, grande scène Place du village; 20 h-21 h, Fanfare Harmonie Orvin et EJMO en concert, grande scène Place du village; 21 h30-23 h30, Eleven PM et Heaven en concert – en alternance, grande scène Place du village.

Samedi 16 août : 10 h-12 h30, 20 ans Peppe Pizza – Show NinoG, Peppe Pizza Crosse-de-Bâle; 14 h + 18 h, défilé de mode des enfants – Banana, grande scène, place du Village; 15 h-16 h30, The Donkeys en concerts, concerts de rue; 17 h-18 h, Fanfare Montagnarde de Plagne en concert, grande scène, Place du village; dès 18 h, Rok LeVieux en concert, Café du Cerf – Chez Marian; 20 h-21 h, Tschuni-Clique en concert, grande scène, Place du village; 22 h-23 h, grand cortège de nuit, rue Principale; 23 h-00 h30, Toxic Rock en concert, grande scène, Place du village.

Dimanche 17 août : 00 h30, show Pole Dance, Stand des Amis du Piston; 10 h-11 h, culte œcuménique, grande scène, place du Village; 14 h30-15 h30, grand cortège, rue Principale.

Tout au long de la fête : grande chasse au trésor dans Orvin, stand Église Mouvement; vernissage du livre *Si Orvin nous était conté*, par Mémoires d'Ici, stand Commune d'Orvin. ■ CM

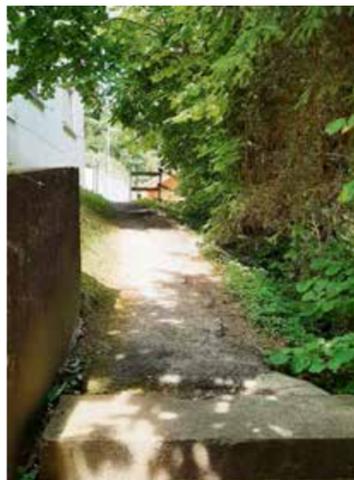


Orvin en fête

Notre jeu de l'été: le jeu des argoles



Argole 1



Argole 2



Argole 3

Encore quelques jours pour sortir et observer dans nos rues orvinoises et trouver les réponses à notre concours: où se situent les 3 argoles photographiées. À gagner: 1 bon Cad'Orvin d'une valeur de 100 francs.

Les argoles ou petits passages discrets

Discrets, parfois mystérieux, ces petits passages sont encore utilisés par les connaisseurs qui désirent prendre des raccourcis, et dévoilent beaucoup

de belles surprises. Saurez-vous les reconnaître?

Envoyez vos réponses à l'Administration communale, La Charrière 6, 2534 Orvin, ou par mail à mairie@orvin.ch. Délai de participation: 31 août. ■ CM

Orvin en fête: vœux de la Municipalité

Chères Orvinoises, chers Orvinois, amies et amis de l'extérieur.

Voilà, ça y est, notre Fêt'Orvin 2025, dixième du nom, est prête à vous recevoir dignement dans notre beau village.

Remercions toutes les forces vives de notre dynamique commune, qui ont œuvré au succès de cette édition particulière, puisqu'attendue depuis six ans. 25 stands vous attendent pour boire, manger, rire, se cultiver, s'amuser, se rencontrer.

Tout le monde pourra déambuler librement dans les rues d'Orvin libérée de tout trafic, et en profiter pour admirer le travail accompli dans le pavage de notre village: on pourra fêter la fin des travaux de la traversée du village, qui nous ont tenus en haleine depuis 2021.

Cette année, nous avons le grand plaisir d'accueillir la Commune voisine et amie de Sauge, comme commune invitée. Hôte d'honneur de la fête

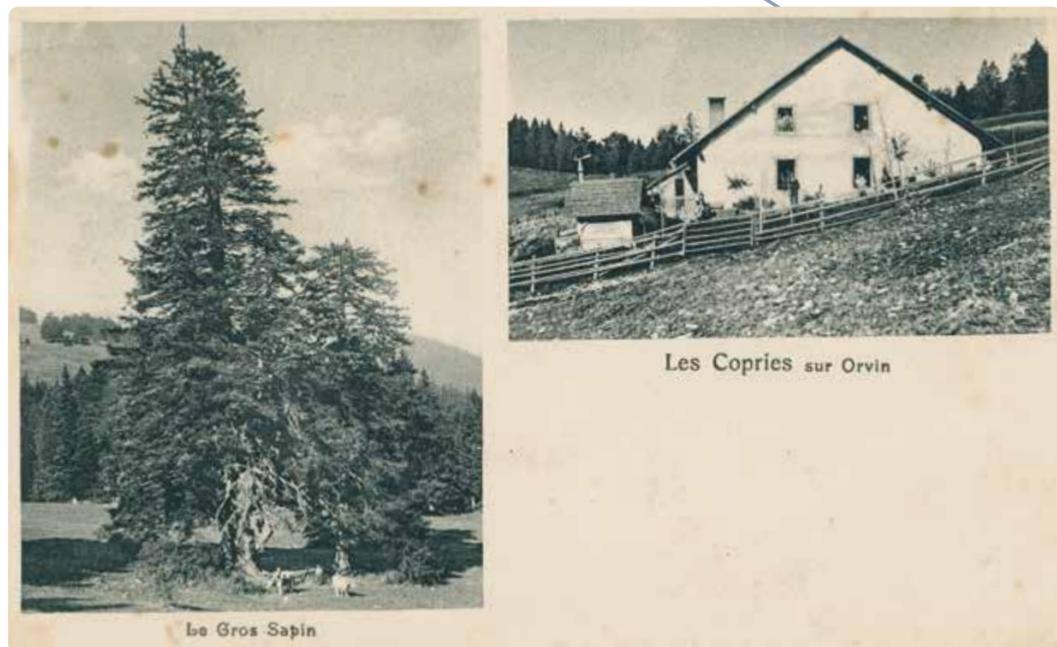
également, Mémoires d'Ici, avec le vernissage tant attendu du livre *Si Orvin nous était conté*. Et, pour marquer d'une pierre blanche cette 10^e édition, la Municipalité vous invite à parcourir les rues d'Orvin au gré des six panneaux du Rallye historique, retraçant, au moyen de commentaires et de photos historiques, des bâtiments et des coutumes de notre Orvin d'antan.

Que la fête soit belle, joyeuse, animée. ■ CM

Fermeture

L'administration municipale fermée pour la Fêt'Orvin

En raison de la préparation du stand pour la fête du village, les guichets de l'administration municipale sont fermés le vendredi 15 août. Merci de votre compréhension. ■ CM



MEMOIRES D'ICI

Notre histoire en images

Le Grand sapin d'Orvin, 1912

Un article paru en 1895 dans le Journal forestier suisse décrit le grand sapin d'Orvin, considéré alors comme probablement l'arbre le plus grand du canton de Berne, voire de la Suisse entière. Âgé de près de 300 ans, l'arbre mesurait 34,5 mètres de haut pour un diamètre de plus de 2,6 mètres au sol. Plusieurs incendies, sans doute allumés par les promeneurs inattentifs, ont fragilisé le géant. Celui d'août 1952 a laissé un squelette pantelant après plusieurs jours de combustion sans flamme. Carte postale éditée par Alcide Mottet à Orvin.

Avis à la population: Berces du Caucase dans la commune

Il a été signalé la présence de plantes de Berce du Caucase dans le secteur des Bonnes Fontaines à La Heutte. La Berce du Caucase ou Berce de Mantegazzi (*Heracleum mantegazzianum*) est une espèce de plantes à fleurs de la famille des Apiaceae originaire de la partie occidentale du Caucase (Russie, Géorgie). Elle a été introduite comme plante ornementale en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord, où elle est considérée comme une espèce envahissante. Cette plante géante est la plus grande de toutes les Berces. Sa sève contient des furocoumarines (substances phototoxiques) comme celle de beaucoup d'ombellifères.

La Berce du Caucase peut engendrer des brûlures appelées photodermatites après une exposition au soleil de la peau imprégnée.



Source Informations et illustrations: Wikipédia

Confusions possibles

En Europe, on peut la confondre avec la Berce commune, *Heracleum sphondylium*, une espèce autochtone et abondante qui affectionne les mêmes milieux et qui peut sporadiquement se comporter en mauvaise

herbe. C'est une espèce très proche et très semblable en apparence, mais bien plus petite, elle dépasse rarement deux mètres de haut (elle mesure généralement entre 50 et 150 cm) et son ombelle principale comprend moins de 35 rayons, alors que celle de la Berce du Caucase en a généralement plus de 50.

La tige et le pétiole de la Berce commune n'ont pas les nombreuses taches pourpres caractérisant la Berce du Caucase. La Berce commune est couverte de poils blanchâtres souples, même sur les feuilles, alors que les poils, raides et épars, de la Berce du Caucase sont localisés uniquement sur la tige, le pétiole et le rachis de la feuille. Les feuilles de *H. sphondylium* sont parfois simplement lobées, plus souvent divisées en 5-7 larges folioles aux contours anguleux, plus dentés que chez *H. mantegazzianum*. La Berce commune est considérée en Europe comme une plante comestible, bien qu'elle présente les mêmes



propriétés de phototoxicité (elle est en cause dans la majorité des cas de dermatite des prés).

La municipalité rend la population attentive au fait qu'il convient de ne pas toucher cette plante lors de journées ensoleillées. Elle doit être

retirée et manipulée avec les précautions requises. Toute personne qui en découvrirait la présence ailleurs sur le territoire communal est priée d'en informer l'administration. Le Conseil municipal vous remercie d'avance de votre vigilance. ■ CM

La Berce du Caucase peut engendrer des brûlures appelées photodermatites après une exposition au soleil de la peau imprégnée.

Rappel: désaffectation de tombes au cimetière de Péry-La Heutte



Tel qu'annoncé en 2024, et en vertu de l'art. 32 du règlement du cimetière de Péry-La Heutte du 7 décembre 2015, le Conseil municipal de Péry-La Heutte vous a informés de la désaffectation des tombes nos 001 à 042, ainsi que des niches nos 12 à 29, dans le carré du secteur B2 du cimetière. La liste nominative concernée a pu être consultée à l'administration communale durant les 12 derniers mois. Ces tombes seront désaffectées dès le 18 août. L'entreprise mandatée procédera alors à l'évacuation de l'ensemble des éléments encore présents sur place. Le contenu des urnes qui n'aurait pas été retiré d'ici cette date sera déposé dans le jardin du souvenir. La Municipalité remercie par avance la population pour sa compréhension face aux désagréments occasionnés durant les jours de travaux dans ce secteur du cimetière. ■ CM

Taille des haies dans la commune pas respectée

La Municipalité constate encore trop de situations où les haies et plantations ne sont pas conformes aux normes en vigueur. Bien que cet entretien doive être effectué chaque année, idéalement au printemps, notre service de voirie et nos cantonniers sont encore trop souvent confrontés à des haies non taillées ou pas assez taillées le long des routes et chemins communaux. Au-delà du non-respect des dimensions maximales autorisées en largeur et en hauteur, ce sont surtout les problèmes liés à la circulation, à la visibilité et à l'entretien qui posent le plus de difficultés. Dans certains secteurs, les haies empiètent tellement sur la chaussée que la balayeuse ne peut plus atteindre les bords de route. À certains carrefours, la visibilité est réduite au point que les cyclistes doivent se mettre en danger pour avancer et vérifier si la voie est libre. Bien que nous continuions à intervenir au cas par cas, la Municipalité rappelle que l'entretien des haies relève de la responsabilité des propriétaires. En cas de non-conformité persistante, et après un rappel écrit, elle est en droit de mandater un prestataire pour couper les parties qui



encombrent la voie publique, aux frais du propriétaire concerné. Comme toujours, notre souhait est de privilégier le dialogue et d'éviter d'en arriver à ces mesures. Nous comptons donc sur la bonne volonté de chacune et chacun pour effectuer ces travaux en amont, afin que les routes restent sécurisées et praticables tout au long de l'année. Le Conseil municipal invite donc, une fois encore, tous les propriétaires à être proactifs quant à l'entretien de leurs abords, en particulier ceux qui longent les routes communales et cantonales. ■ CM

Une journée pour entretenir le pâturage et préserver la biodiversité

La Bourgeoisie de Péry et la Municipalité de Péry-La Heutte invitent la population à participer à une journée d'entretien du *Pâturage aux Vaches* situé au-dessus de Péry.

L'événement aura lieu le samedi 23 août. Rendez-vous à 9 h sur le parc du Centre communal de Péry.

Au programme: travail en plein air, convivialité et engagement pour l'environnement. Les participant(e)s contribueront à préserver la biodiversité

locale en nettoyant le pâturage et en luttant contre les plantes invasives, notamment la ronce d'Arménie qui menace l'équilibre naturel des lieux.

Pour cette journée, il est recommandé de se munir de bonnes chaussures. L'outillage est mis à disposition sur place.

Après l'effort, place au réconfort: grillades, salades et boissons seront offertes à toutes les personnes présentes. ■ CM

Que vous soyez amoureux(se) de la nature, passionné(e) de biodiversité ou simplement curieux(se) de découvrir les richesses du pâturage, cette journée est l'occasion idéale de mêler utilité et plaisir, tout en participant activement à la protection du patrimoine naturel.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Matthieu Mérillat 079 829 88 22.



Rentrée scolaire : soyons toutes et tous vigilant(e)s pour la sécurité des élèves

Le lundi 18 août marque la fin des vacances scolaires pour les élèves de la région. Si la rentrée est synonyme de retrouvailles et de nouveaux défis pour les élèves, elle s'accompagne aussi du retour d'une circulation plus dense aux abords des écoles, des arrêts de bus et des passages piétons.

Les accidents impliquant des enfants ou des adolescents sur le chemin de l'école sont fréquemment dus à l'inattention, au non-respect des priorités ou à des stationnements gênants réduisant la visibilité.

Pour la sécurité de toutes et tous, piétons, élèves, cyclistes, etc., nous rappelons quelques règles essentielles :

- Adoptez une conduite lente et prudente dans les zones scolaires, même en dehors des heures d'entrée et de sortie.
- Respectez scrupuleusement les limitations de vitesse et les passages piétons.
- Soyez particulièrement attentifs et attentives : les enfants peuvent surgir de manière imprévisible entre deux véhicules ou autour du bus scolaire.
- Ne stationnez pas sur les trottoirs, ni à proximité immédiate des passages protégés, ni le long de la route, ni de manière générale en dehors des places de stationnement.
- Veillez à ne pas gêner le passage des bus scolaires, en particulier devant la salle de spectacles, afin d'assurer leur ponctualité et de garantir la sécurité des élèves.

À noter : la place située devant l'école primaire n'est pas conçue pour la circulation ni pour effectuer des demi-tours. Merci de respecter cette interdiction pour garantir la sécurité de toutes et tous.

Désengorgeons le périmètre scolaire

Afin de limiter les risques et fluidifier la circulation, il est vivement



Le chemin de l'école : un moment convivial

recommandé d'éviter de venir chercher les élèves en voiture dans le secteur immédiat de l'école. La place Stauffer et la salle de spectacles, toutes deux situées à proximité, offrent des points d'attente sécurisés. Les utiliser permet de réduire le trafic autour de l'école et de limiter les manœuvres dangereuses.

Le chemin de l'école : un moment convivial et autonome

Encouragez vos enfants à effectuer le trajet à pied autant que possible. Cela favorise leur autonomie, leur santé et leur sécurité.

Ensemble, faisons de cette rentrée un moment sûr et serein pour toutes et tous.

Information travaux : pour les enfants venant du secteur du Côtel, le chemin des écoliers, situé au-dessus du Home Les Bouleaux, reste fermé. Les travaux reprendront prochainement et le Conseil communal informera dès que le passage sera à nouveau praticable. ■ CM/IAQA

Présence du frelon asiatique à Corgémont

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) a récemment été observé dans la région. Cet insecte, originaire d'Asie, constitue une menace pour les abeilles ainsi que pour la biodiversité locale. Il est important de rester vigilant afin de limiter sa propagation.

Reconnaître le frelon asiatique

- Plus petit que le frelon européen (2,5 à 3 cm).
- Thorax brun foncé, abdomen sombre avec un seul anneau orangé.
- Pattes jaunes à l'extrémité.

Pourquoi intervenir rapidement

Le frelon asiatique attaque les ruches et met en danger les pollinisateurs, qui jouent un rôle essentiel dans l'environnement. Sa présence doit être signalée rapidement afin de permettre une intervention adaptée. Dans le cadre de la lutte contre la propagation des colonies de frelons asiatiques, il est possible de partager ses observations sur le site www.frelonasiatique.ch. M. Laubscher, qui mène actuellement une recherche active de nids sur Corgémont, peut être contacté en cas de doute ou si un nid est repéré, au 079 674 76 90. En restant vigilant, il est possible de contribuer à la protection des abeilles et à la préservation de la biodiversité. ■ CM/IAQA

ASSOCIATION DES AÎNÉS DU BAS-VALLON

Joyeuse reprise avec AABA

Avec le retour des beaux jours, nous sommes heureux de vous retrouver et de partager avec vous un aperçu de nos prochaines activités.

Pizza et pain : atelier feu de bois

Jeudi 21 août de 11 h à 16 h, rue du Jura 5, à Péry. Nous aurons l'occasion de préparer notre pain ainsi que des pizzas que nous cuisons dans le four à pain d'Anne-Marie. Sur inscription auprès de Anne-Marie 079 285 14 49 jusqu'au lundi 18 août. Pensez à apporter un bol pour la préparation de votre pain. 5 francs pour les membres et les non membres.

Plongée au cœur de la cimenterie Vigier

Lundi 25 août de 13 h 30 à 17 h, rendez-vous à la gare de Péry. Il est important de s'équiper de pantalons longs et de bonnes chaussures pour découvrir les coulisses d'un monde de béton et de machines. Sur inscription auprès de Anne-Marie 079 285 14 49 jusqu'au lundi 18 août. Cette activité est gratuite, mais le nombre de places est limité.

Après-midi jeux

Mardi 2 septembre de 14 h à 17 h, chez Peppe Pizza à Orvin. Amateurs

de jeux de société, rejoignez-nous pour un moment ludique et détendu. L'événement est gratuit et ouvert à toutes et tous.

Sentier panoramique du Frienisberg

Mardi 9 septembre de 13 h 30 à 17 h, rendez-vous à la bifurcation des routes Vauffelin/Plagne. Une agréable balade de 2 km (100 m de dénivelé) menant à une tour offrant un panorama splendide sur les Alpes, les lacs et la campagne environnante. Gratuit. Emmenez de quoi vous désaltérer.

Après-midi cinéma

Jeudi 11 septembre à 14 h 30 à Tramelan : *La venue de l'Avenir*. Une famille hérite d'une maison abandonnée. Quatre cousins partent l'explorer, découvrent des trésors et suivent la piste d'Adèle, partie de Normandie pour Paris en 1895.

Après-midi pétanque

Mercredi 17 septembre de 14 h à 17 h, patinoire de Péry. Amateur ou passionné, venez jouer dans la bonne humeur. Gratuit pour les membres, 5 francs pour les non membres.

Au plaisir de vous retrouver tout prochainement. ■ AABA



Frelon asiatique *Vespa velutina*

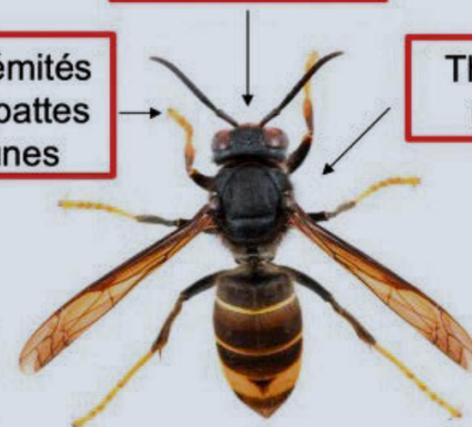
à signaler !

Tête noire et visage orangé

Extrémités des pattes jaunes

Thorax noir

10 mm



Abdomen majoritairement noir

En vol : insecte globalement noir

COURTELARY en Fête

VENDEDI 22 AOÛT

18h
Ouverture de la fête
3 chants de la chorale éphémère
Mots des pirates et autres illustres personnalités
Derrière la SDC

18h45
Apéro offert par la SDC

18h45
Ouverture des stands de nourriture

19h
Ouverture de la Taverne
Rue de la Fleur de Lys

19h-20h30
Bateau gonflable, 3-7 ans
Rue de la Préfecture

19h-21h
Gourmandises dès 10H
Rue de la Fleur de Lys

19h-22h
Carrousel des enfants, gratuit
Rue de la Fleur de Lys

20h-20h45
Concert, Mus'en'si
Rue de la Préfecture

20h-24h
Surf mécanique
Rue de la Préfecture

20h30-22h
Bateau gonflable, 8-12 ans
Rue de la Préfecture

21h-21h30
Retrait des lots de tombola
Ancienne brocante SDC

21h30-23h30
Concert, Tiza Brown
Scène Gerber

22h-00h00
Bateau gonflable, 13-15 ans
Rue de la Préfecture

22h30-2h30
Silent Party
Taverne

00h00-3h
DJ Alan J
Scène Gerber

3h
Fin de la fête

SAMEDI 23 AOÛT

9h-10h
Samedi-fit avec Lucie
Rue de la Préfecture

10h-10h30
Footing déçuvé
Stand du CA

10h-22h
Carrousel des enfants, gratuit
Rue de la Fleur de Lys

10h-12h
Marché des enfants
Rue de la Fleur de Lys

10h-12h
Bateau gonflable, 3-7 ans
Rue de la Préfecture

10h-12h
Démonstration et initiation à l'escrime
Rue de la Préfecture

10h-17h
Marché artisanal
Rue de la Fleur de Lys

10h-17h
Chasse au trésor
Départ SDC

11h30-12h30
Concert des accordéonistes de Tavannes
Rue de la Préfecture

12h-14h
Bateau gonflable, 8-12 ans
Rue de la Préfecture

13h-17h
Lancer franc
Stand du Basket

13h30-14h
Retrait des lots de tombola
Ancienne brocante SDC

14h-15h30
Spectacle des jeunes talents
Scène Gerber

14h-16h30
Bateau gonflable, 3-7 ans
Rue de la Préfecture

15h-18h
Surf mécanique
Rue de la Préfecture

15h45-16h15
Contes pour les enfants, avec Léonie et Géraldine
Rue de la Fleur de Lys

16h30-18h30
Bateau gonflable, 8-12 ans
Rue de la Préfecture

16h30-17h30
Animation théâtre, Clos-Bernon
Rue de la Préfecture

17h-18h
Retrait du butin de la chasse au trésor
À la Taverne

18h-18h30
Retrait des lots de tombola
Ancienne brocante SDC

18h-19h15
Dégustation de rhums
Rue de la Préfecture

18h-00h00
Piments challenge
Stand du CA

18h30-19h15
Show musical, Steelband Lyss
Place centrale

18h30-20h
Bateau gonflable, 3-7 ans
Rue de la Préfecture

18h30-21h30
Silent Party des jeunes
Taverne

18h45-19h45
Limbo
Stand du CA

19h-3h
Ouverture de la Taverne

19h45-20h30
Show musical, Steelband Lyss
Rue de la Préfecture

20h-24h
Surf mécanique
Rue de la Préfecture

20h-22h
Bateau gonflable, 8-12 ans
Rue de la Préfecture

20h15-21h15
Concert d'Atomic Bomb
Scène Gerber

21h-22h15
Dégustation de rhums
Rue de la Préfecture

21h45-00h00
Concert human jukebox, Les P'tits Chats
Scène Gerber

22h-22h30
Retrait des lots de tombola
Ancienne brocante SDC

22h-00h00
Bateau gonflable, 13-15 ans
Rue de la Préfecture

22h30-2h30
Silent Party
Taverne

00h30-3h
DJ AH
Scène Gerber

3h
Fin de la fête



AVIS MORTUAIRE

*Un voilier déploie ses voiles blanches et glisse sur l'eau.
On le voit devenir de plus en plus petit.
Là où l'eau et le ciel se rencontrent, il disparaît.
Quelqu'un dit: Maintenant il est parti! Un autre dit... Il arrive!*

C'est avec tristesse, mais avec le soulagement que ses souffrances sont terminées, que nous vous annonçons le décès de

Claude Loriol

1963 – 2025

Il laisse dans le deuil

Ses frères: Daniel et Nicole Loriol
Pascal Loriol et Patricia Leutwiler

Ses neveux: Cédric Loriol
Mathéo, Lissana, Miliana, Eliott
Olivier Loriol et Joséphine Brüggimann
Florian et Joana Loriol
Nolan, Ilan
Stéphane Loriol
Jonathan Loriol et Sheila Khan
Chris Loriol et Jennifer Zocco
Dan Loriol et Amélie Christen
Enzo

Bienne, le 19 juillet 2025

La cérémonie d'adieu a eu lieu dans l'intimité de la famille.

Adresse de la famille: Daniel Loriol
Rue de la Gare 18
2603 Péry

Cet avis tient lieu de faire-part

AVIS MORTUAIRE

*Quand un être cher
devient un souvenir,
ce souvenir devient un trésor.*

C'est avec tristesse, mais en gardant beaucoup de bons souvenirs, que nous vous faisons part du décès de

Roger Grossenbacher

15 octobre 1929 – 23 juillet 2025

Notre très cher époux, papa, grand-papa, arrière-grand-papa, frère, oncle, cousin, parrain et ami qui s'en est allé sereinement à l'EMS Schlössli de Pieterlen.

Adresse de la famille: Liliane Grossenbacher
Rue Centrale 11
2506 Sonceboz

Tu nous manques tant.
Liliane, Jacqueline, Paméla et Livio

La cérémonie d'adieu a eu lieu dans l'intimité de la famille.

Le présent avis tient lieu de faire-part

AVIS MORTUAIRE

*Je vous salue Marie pleine de grâce;
Le Seigneur est avec vous.
Vous êtes bénie entre toutes les femmes et Jésus,
le fruit de vos entrailles, est béni.
Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous
pauvres pêcheurs, maintenant et à l'heure
de notre mort.
Amen*

Ses fils: Manuel et Marie-Claire Capelli-Girardin
Yvan, Marina

Antonio Capelli et sa compagne Christiane Gabus

Juan-Carlos et Claudia Capelli

Matteo, Felipe et Thomas

ainsi que les familles parentes et alliées ont la tristesse de faire part du décès de

**Madame
Emiliana Capelli**

née Olloqui-Ruiz

leur chère maman, belle-maman, grand-maman, sœur, belle-sœur, tante, parente et amie qui s'est endormie paisiblement dans sa 91^e année.

Tramelan, le 3 août 2025

Home Les Lovières

Adresse de la famille: Antonio Capelli
Terrassenstrasse 4
2553 Safnern

Selon le désir de la défunte, le dernier adieu a eu lieu dans l'intimité de la famille.

Cet avis tient lieu de faire-part

Réclame

**POMPES FUNÈRES
DU
BAS-VALLON**



Boder Fabrice, 2534 Orvin
032 358 12 30 – 079 408 31 46

LES CHAMBRISTES

Résonances d'ici: Courtelary à l'honneur

Les Chambristes ouvrent leur cycle 2025 en célébrant trois figures artistiques nées à Courtelary : l'écrivain Werner Renfer, le compositeur Paul Miche et le jeune prodige Léo Albisetti. Entre littérature et musique, un programme qui révèle la richesse culturelle du vallon de Saint-Imier.

La Suisse présente l'avantage d'avoir une vie artistique d'une telle richesse, qu'elle n'est pas l'apanage des grands centres urbains. C'est ainsi que l'on trouve des créateurs et des artistes de qualité dans nombre de villages. Les Chambristes ont donc décidé de dédier chaque année un programme à des artistes (musique, littérature, peinture) originaires des lieux où ils jouent leurs concerts. En 2025, ils commencent par Courtelary et le vallon de Saint-Imier. Car à Courtelary, sont nés trois grands artistes suisses.

Tout d'abord, l'écrivain Werner Renfer (1898-1936). Surtout connu pour son roman *Hannebarde*, il fut ingénieur agronome, poète, romancier et journaliste. Il est célèbre pour avoir inventé, aux côtés de Cendrars ou Ramuz, une nouvelle parole poétique dans la Suisse francophone. Il mourra de surmenage à seulement 38 ans. Patrick Amstutz, à qui l'on doit la récente édition des œuvres complètes de Renfer, lira un choix de textes entre les pièces musicales.

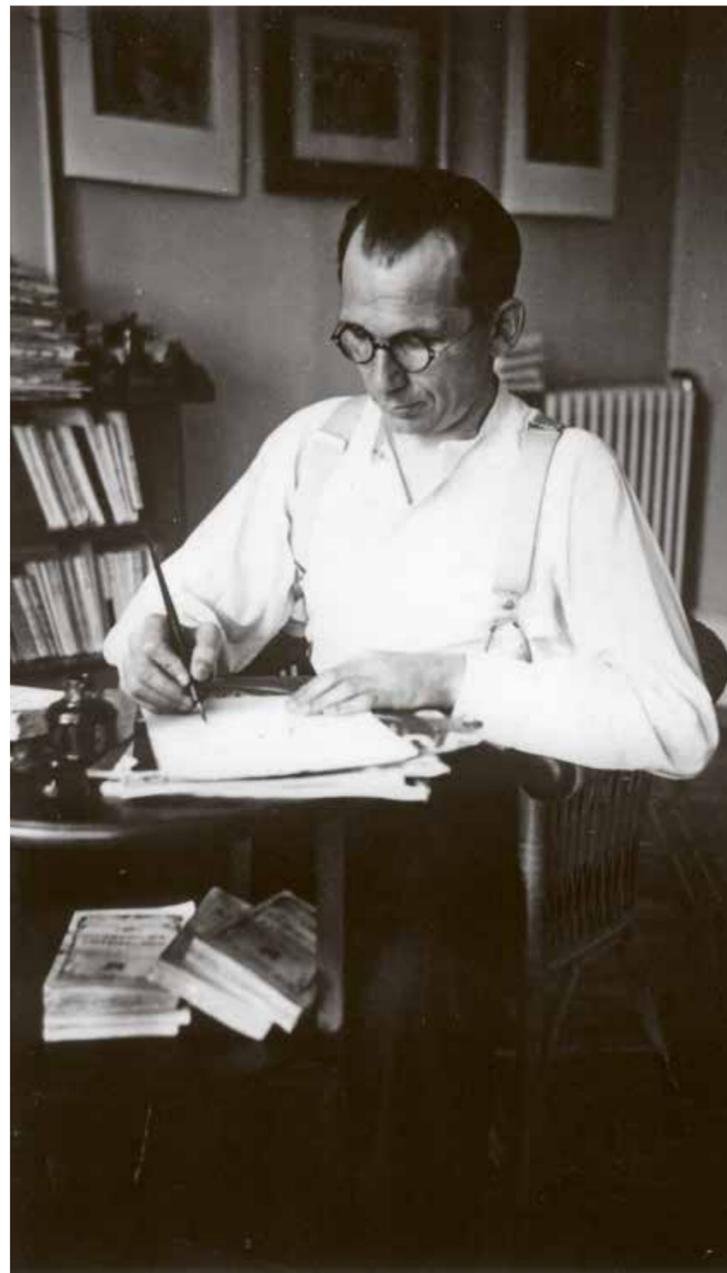
Ensuite, Paul Miche (1886-1960). Ce violoniste et compositeur est réputé

pour avoir composé plus de deux cents chœurs, dont le célèbre *Terre Jurassienne*, véritable hymne du Jura. Ce qu'on sait moins, c'est qu'il a écrit de merveilleuses pièces pour violon dans le style de Kreisler ou Fauré. C'est le grand violoniste Alexandre Dubach qui jouera quelques-uns de ces bijoux lors de ce concert.

Enfin, le jeune compositeur Léo Albisetti, né en 1997. Lui aussi natif de Courtelary, il vient de remporter le prestigieux Premier Prix (ainsi que les trois prix du public!) du Concours International de Genève. Son concerto pour alto et orchestre a été joué le 20 octobre 2024 au Victoria Hall. Ses œuvres de musique de chambre sont déjà bien connues du public des Chambristes, puisqu'il est compositeur en résidence de l'ensemble depuis quelques années.

Alors, avant de découvrir prochainement, les compositeurs et artistes de Bevaix, Bienne, Neuchâtel et Tramelan, accourez pour déguster et découvrir ces créateurs de Courtelary qui ont réellement une portée internationale.

Les Chambristes veulent que leurs concerts soient accessibles à tous. C'est pourquoi l'entrée est libre (collecte). Les familles sont les bienvenues (durée: 1 heure environ). ■ FC



Les Chambristes à Courtelary

Les Chambristes consacrent un cycle aux compositeurs et écrivains de leurs lieux de concerts. Le prochain programme met à l'honneur les artistes de Courtelary. Alexandre Dubach jouera des œuvres pour violon de Paul Miche (célèbre pour avoir composé *Terre Jurassienne*). Les Chambristes interpréteront trois pièces de Léo Albisetti (récent 1^{er} Prix du prestigieux Concours International de Genève), et Patrick Amstutz lira un choix de textes de Werner Renfer. À Bienne, les Chambristes auront le plaisir de faire leur nouvelle saison à la salle Robert du NMB (Nouveau Musée Bienne). Les Chambristes veulent que leurs concerts soient accessibles à

tous. C'est pourquoi l'entrée est libre (collecte). Les familles sont les bienvenues (durée: 1h environ). Ce programme sera joué quatre fois:

- Bienne, NMB – Nouveau Musée Bienne, Salle Robert, vendredi 29 août, 18 h
- Courtelary, Temple, samedi 30 août, 18 h 30
- Neuchâtel, Chapelle de la Maladière, dimanche 31 août, 11 h 15
- Bevaix, Temple, dimanche 31 août, 17 h

Programme

- Werner Renfer (1898-1936): choix de textes et lecture par Patrick Amstutz

- Paul MICHE (1886-1960): *Romance, Rêverie, Souvenir de Colombier, Pastorale, Mélodie sans paroles, Perpetuum mobile*
- Léo Albisetti (né en 1997): *Alambic, Pendulum, Sitio*

Les artistes du concert

Patrick Amstutz: lecture; Alexandre Dubach, Cécile Carrière, Marie Carrière: violons; Frédéric Carrière: alto; David Poro: violoncelle; Doruntina Guralumi: basson; Marie Carrière: piano.

Biographies des Chambristes sur www.leschambristes.ch



Apéro-sirop à la bibliothèque

La nouvelle équipe de la bibliothèque de Cormoret a le plaisir de vous inviter à un apéro-sirop le mardi 19 août de 17 h à 18 h 30. Danielle, Livia, Emilie et la nouvelle mascotte Gagou

se réjouissent de faire leur première ouverture. Il sera possible d'emprunter et de rendre vos livres lors de ce moment.

À très vite! ■ CM



Une nouvelle conférence pour les aînés

Mercredi 3 septembre, salle communale, Courtelary, 14 h-16 h

Pro Senectute canton de Berne en collaboration avec la municipalité de Courtelary organisera sa prochaine conférence sur le thème *L'art d'accepter de l'aide*.

Vous sentez parfois vos limites? Vous ne voulez pas être un fardeau pour les autres? Quelle aide vous ferait du bien et pourrait vous soulager? À qui pouvez-vous vous adresser? Et pourquoi il est parfois si difficile d'accepter de l'aide?

Cette conférence a pour but d'expliquer comment vous et vos proches

pouvez maintenir et améliorer la qualité de votre vie, comment vous pouvez être soulagés au quotidien et où vous pouvez trouver du soutien.

- Mercredi 3 septembre de 14 h à 16 h, avec petite collation.
- Salle communale, Grand-Rue 58, 2608 Courtelary.
- Intervenants: Sylvia Wicky, Pro Senectute Canton de Berne; Caroline Chopard, Assistante sociale, Pro Senectute Arc Jurassien; Raphaël Pellaton Grosjean,

Directeur, Sasdoval; Suganthiny Myluppillai, Responsable transport, La Croix-Rouge; Susanne Schriber, responsable, Service de relève.

- Cette conférence est ouverte à toutes et à tous. Entrée libre.
- Inscription jusqu'au 27 août auprès du secrétariat de Pro Senectute Arc Jurassien en ligne: <https://aj.prosenectute.ch/conference-aide-prosenectute>. tavannes@ne.ch, 032 886 83 86.

■ CM

COURTELARY

Ouverture du pressoir

Si vous désirez confier vos pommes (minimum 30 kg, 1 cageot) à des personnes compétentes afin d'en retirer un délicieux jus, vous pouvez vous annoncer au responsable du pressoir de Courtelary, téléphone 077 410 70 60 durant la journée, à partir du 25 août.

Le pressage des pommes commencera le 26 août.

Nous vous attendons nombreux dès cette date et durant toute la saison. À bientôt. ■ SOCIÉTÉ D'ARBO-RICULTURE DE COURTELARY-CORMORET ET ENVIRONS



Illustrations: freepik.com

AVIS MORTUAIRE



Le Football Club Erguël a le chagrin de faire part du décès de

**Madame
Josiane Farine**

maman de Sébastien, dévoué membre du comité
et grand-maman de Laura.

À sa famille, ses proches, va toute notre profonde sympathie.

*Le comité central et les joueurs du FC Erguël
Saint-Imier, août 2025*

AVIS MORTUAIRE



La société philanthropique suisse Union
Cercle de Saint-Imier

a le regret de vous faire part du décès de

**Monsieur
Jean-Louis Maire**

Membre et Ami de la société depuis 1971

En ces moments pénibles de douloureuse séparation, nous tenons
à exprimer notre plus profonde sympathie à sa famille et à ses proches.

Nous garderons de cet Ami le souvenir d'un membre loyal qui s'est
fortement engagé à défendre et appliquer les principes de notre société.

AVIS MORTUAIRE

*Tu étais forte et vraie
Ta force et ta tendresse entremêlée
Ta lumière brillera à jamais*

Son fils, ses enfants, son frère, ses sœurs et leurs enfants, petits-enfants,
ainsi que les familles parentes et amies ont le chagrin de faire part du
décès de

**Madame
Thérèse Despont-Schaller**

Dite Terry

qui nous a quittés des suites d'une longue maladie dans sa 65^e année.
Saint-Imier, le 6 août 2025

Adresse de la famille: Anne-Marie Aubry
Route de Daillens 4
1305 Penthalaz

La cérémonie a eu lieu dans l'intimité de la famille.

Tous nos remerciements vont au personnel soignant de l'hôpital de
Saint-Imier.

Cet avis tient lieu de faire-part



Montagne du Droit: début des travaux de sécurisation secteurs A et E

La Municipalité en collaboration avec le bureau spécialisé Impuls AG, le bureau EcoEng SA, l'entreprise forestière Domont et l'entreprise Huguelet génie civil SA procèdent depuis le 11 août aux travaux préparatoires (abattages, réalisation d'une piste de chantier, notamment) et à la construction de deux digues afin de protéger les habitations situées sur le versant nord du vallon.

La construction de ces digues découle des obligations qui incombent à la Municipalité lorsque des habitations sont situées dans une zone de dangers rouge.

Pour mémoire, suite à différents événements de chutes de pierres d'importance variable, la Municipalité entreprenait la réévaluation du niveau de risque pour les personnes et les biens sis dans la frange nord de la zone urbanisée de Saint-Imier et avait mandaté à cet effet un bureau spécialisé (Impuls AG).

Les différentes modélisations concluaient que le niveau de risque avait augmenté dans plusieurs secteurs et qu'ils se trouvent désormais en zone de dangers rouge.

Comme le niveau de risque atteint, pour certains objets particuliers, un risque statistiquement qualifié d'inacceptable, il en découle, pour la Municipalité, la nécessité de planifier et de réaliser des mesures de protection de manière à faire en sorte que ces secteurs soient placés en zone de danger résiduel et à faire redescendre ainsi le risque à un niveau acceptable pour les objets sensibles.

Ainsi, après avoir procédé à la pose de filets dans le secteur C dans le courant du printemps, les travaux, au bénéfice d'un permis de construire entré en force, ont pu débuter cet été dans les secteurs A et E.

Pendant toute la durée des travaux, des perturbations sont attendues; un balisage de circonstance sera mis en place par la direction des travaux et chacun est prié de s'y conformer.

Digue secteur A



En rouge, emplacement des digues de protection à construire

Digue secteur E

L'étude établie par Impuls AG prévoit encore des interventions dans le secteur C dit Le Crêt à Franz. Toutefois, ni les discussions menées jusqu'ici avec les bénéficiaires des mesures ni celles avec les propriétaires des terrains sur lesquels les ouvrages devraient être construits n'ont encore porté leurs fruits. Les discussions vont reprendre d'ici à la fin de l'année afin de tenter de trouver une solution qui fasse consensus.

Une veille active est en place sur le versant pour signaler les événements importants, soit par le garde-forestier, soit par les bénévoles de Pro Saint-Imier qui arpentent les chemins pédestres et assurent leur entretien ou encore les employés municipaux qui pendulent par là pour aller/venir au travail.

Des travaux de sécurisation (purgé des falaises en contre-haut de la route, abattage des arbres secs en surplomb de la route, etc.) ont d'ailleurs été réalisés début juillet.

Les cas importants sont signalés à l'OFOR section dangers naturels qui peut imposer une nouvelle étude ou la prise de mesures complémentaires s'il l'estime nécessaire.

Le Conseil municipal rappelle que la route de Mont-Soleil est une route de montagne et que la problématique des chutes de pierres sur la Montagne du Droit est connue de longue date et dument signalée. L'éventualité de rencontrer un caillou sur la route ne peut donc pas être ignorée et il appartient aux conducteurs d'adapter leur comportement aux conditions du lieu.

■ CHA

Il est demandé aux promeneurs et aux curieux de ne pas s'approcher à proximité directe du chantier pour des raisons de sécurité évidentes; la prudence et les égards restent de mise à l'approche du chantier, afin d'éviter tout accident.

Il n'est pas prévu de perturbations pour le voisinage qui devrait être en tout temps en mesure d'accéder à leur habitation.

Des perturbations temporaires restent possibles. Les riverains seront

informés en amont et il leur sera recommandé de prendre leurs dispositions en conséquence.

La Municipalité remercie les personnes touchées par ces travaux de leur compréhension.

Route de Tramelan: suite et fin de la rénovation des réseaux souterrains

Après une pause estivale, le chantier de rénovation des réseaux souterrains de la route de Tramelan a redémarré le 11 août 2025. Le remplacement des conduites d'eau, de gaz et d'électricité entre la rue Paul-Charmillot et le Passage de la Raissette rendra nécessaire la fermeture de la partie est de la rue

Paul-Charmillot et son accès depuis la route de Tramelan.

L'accès routier aux bâtiments de ce secteur sera possible exclusivement par l'ouest.

Comme depuis le début du chantier, des feux de signalisation et des panneaux de déviation régleront la circulation et les accès au quartier

tout en assurant la sécurité des personnes réalisant les travaux.

Le Conseil municipal remercie les riverains et les automobilistes pour leur compréhension et rappelle qu'il est impératif que la signalisation provisoire soit respectée afin d'assurer la sécurité de tous les intervenants.

■ CM

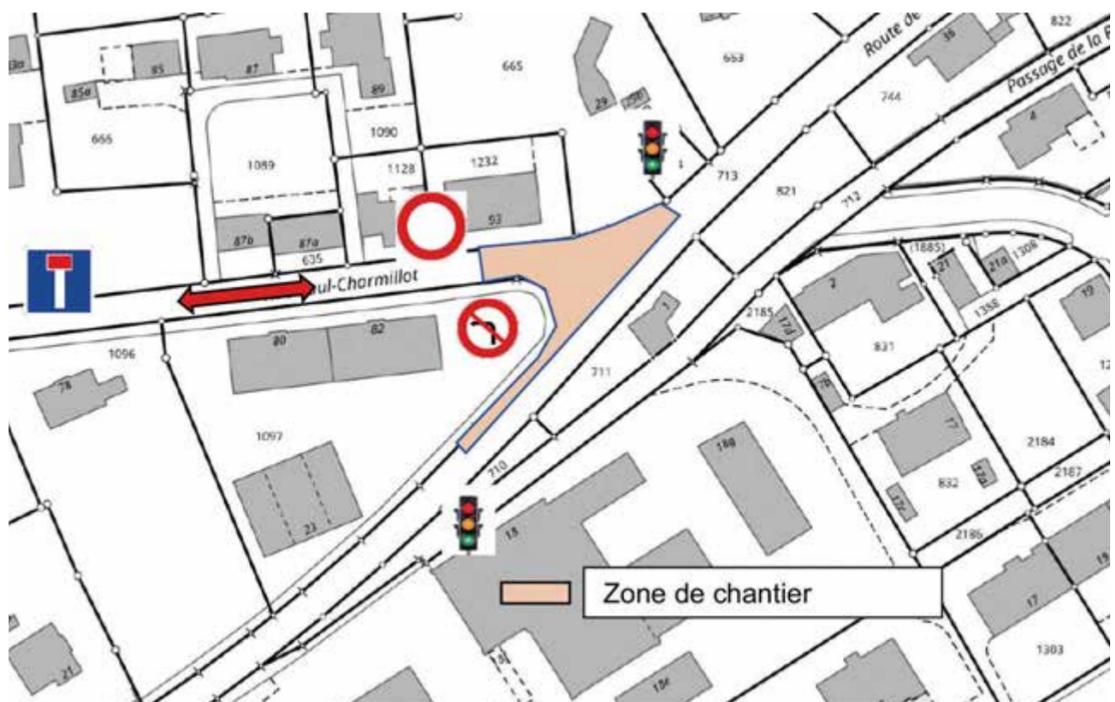
Mairie: nouvelle permanence le 21 août

Corentin Jeanneret, maire de la Municipalité de Saint-Imier, tient une nouvelle permanence le 21 août prochain. Il s'agira de la septième de l'année.

Comme à l'accoutumée, elle aura lieu de 14 h à 17 h dans les locaux de l'administration communale, sans avoir besoin de prendre rendez-vous

au préalable. Cette permanence offre l'opportunité d'échanger avec Corentin Jeanneret, de lui poser des questions ou de partager ses préoccupations en lien avec la commune.

Pour rappel, les prochaines permanences auront lieu les 18 septembre, 23 octobre, 13 novembre et 11 décembre. ■ CM



Rue de Châtillon: suite et fin des travaux

Nouveau collecteur d'eau usée

Après une pause estivale, les travaux de renforcement des capacités d'évacuation des eaux usées et des eaux claires dans la rue de Châtillon ont repris le 11 août. Cette dernière phase, d'une durée estimée entre 3 et 4 semaines, consistera à finaliser la pose des collecteurs et à les raccorder à une chambre située au carrefour avec la rue du Vallon.

En raison de l'emplacement des conduites, une fermeture partielle du carrefour sera nécessaire. L'accès routier à la déchèterie ainsi qu'au parking souterrain de l'hôtel Hôta restera possible, mais uniquement par le sud.

Comme depuis le début du chantier, la circulation et les accès au quartier

(déchèterie, hôtel) seront régulés par des feux de signalisation et des panneaux de déviation, garantissant la sécurité des usagers et des équipes intervenant sur place.

Le Conseil municipal remercie les riverains et les automobilistes pour leur compréhension et rappelle qu'il est impératif de respecter la signalisation provisoire afin d'assurer la sécurité de tous les intervenants. ■ CM

Discours du 1^{er} août à Saint-Imier : Fête nationale suisse

Chères Imériennes, chers Imériens,
Mesdames et Messieurs, Chers amis,

Ce soir, alors que les lumières de notre ville s'illuminent pour célébrer la Fête nationale suisse, je vous remercie de tout cœur pour votre présence. C'est un honneur de m'adresser à vous ici, à Saint-Imier, ce lieu à part, ce coin du Jura bernois qui ne cesse de m'émerveiller.

Le 1^{er} août, ce n'est pas seulement l'anniversaire de notre pays. C'est un moment d'introspection, de mémoire, mais aussi d'élan vers l'avenir. C'est une soirée où l'on se retrouve, en famille, entre amis, entre voisins. Une soirée où l'on se rappelle que derrière les institutions, il y a d'abord un peuple. Et ce peuple, c'est nous.

Nous vivons ici, à Saint-Imier, une ville discrète, mais profondément vivante. Une ville à taille humaine, mais à l'âme immense. Une ville qui, au fil du temps, a su conjuguer tradition et modernité, résistance et innovation, enracinement et ouverture.

Une ville d'héritage et de courage

Saint-Imier, ce n'est pas seulement un nom sur une carte. C'est une histoire. Une histoire de labeur, d'indépendance, de solidarité. Une histoire faite d'horlogers, d'ouvrières, de penseurs, d'immigrés venus chercher un avenir meilleur. Une histoire qui a souvent été en avance sur son temps.

N'oublions pas que c'est ici que l'on parle encore de Bakounine et des idées libertaires. Ce n'est pas un hasard. Cela témoigne d'un terreau intellectuel et social rare. Un esprit de remise en question, d'autonomie, de débat. Ici, les valeurs de justice et de liberté ne sont pas que des mots gravés dans le granit. Elles sont vécues, au quotidien.

Nous sommes une ville qui a osé, qui a résisté, qui a créé. Une ville qui n'a pas eu peur d'être différente.

Et cette identité-là, cette capacité à ne jamais se résigner, à toujours chercher des solutions collectives, à s'engager, à défendre ce qui est juste — elle est plus précieuse que jamais.



Photo : www.missione1agosto.org

Une ville de potentiel et d'avenir

Aujourd'hui, notre ville continue de se transformer. Elle ne se contente pas de survivre : elle cherche à innover, à attirer, à construire l'avenir. Et c'est cette dynamique qu'il faut encourager.

Regardons autour de nous. De jeunes entrepreneurs, des artisans créatifs, des collectifs citoyens donnent une seconde vie à nos bâtiments. Des ateliers s'ouvrent, des projets de tiers lieux voient le jour, des coopératives se forment, des idées prennent racine.

L'esprit d'entraide est là. L'envie d'agir ensemble est là. Il ne nous manque que l'audace de croire encore plus fort en nous-mêmes.

Saint-Imier a tout pour jouer un rôle clé dans le renouveau régional : un patrimoine unique, un tissu associatif dense, un accès privilégié à la nature, et surtout... une population engagée. Oui, nous avons des défis, c'est vrai. Mais

nous avons aussi des cartes en main que bien d'autres nous envient.

Pensons à l'avenir de l'économie locale, à la transition énergétique, au tourisme durable, à la réhabilitation de friches industrielles, à l'accueil de nouveaux habitants. Nous avons là autant de chantiers que d'opportunités. Ne sous-estimons pas notre capacité à faire de Saint-Imier une ville-pilote, un modèle de renaissance rurale et de démocratie locale vivante.

Une Suisse à hauteur d'hommes... et de montagnes

Mais ce 1^{er} août, nous le savons tous, ne se fête pas dans une bulle. Le monde autour de nous change à une vitesse vertigineuse.

Nous voyons les guerres qui ravagent des peuples entiers. Nous assistons à la montée des extrémismes, des divisions, du repli sur soi. La planète brûle, les glaciers fondent, les

ressources s'épuisent. Et face à cela, il serait facile de sombrer dans la peur ou dans le fatalisme.

Mais je crois que c'est justement dans ces moments d'incertitude que les valeurs suisses prennent tout leur sens. *La paix, la neutralité, le dialogue, la démocratie directe, la solidarité intergénérationnelle* : ce ne sont pas des reliques du passé. Ce sont des outils pour l'avenir.

Notre petit pays, plurilingue, multiculturel, fédéraliste, est une réponse concrète à un monde fracturé. Et notre région, notre ville, sont les preuves que *l'on peut vivre ensemble, différemment, mais unis*.

Nous devons défendre cette vision de la Suisse. Une Suisse ouverte, qui tend la main. Une Suisse qui prend soin de ses régions périphériques. Une Suisse qui écoute sa jeunesse, qui respecte ses anciens, qui protège ses terres.

Et ici, à Saint-Imier, nous avons ce devoir d'être des *passeurs d'espoir*. Car si une petite ville comme la nôtre peut créer, innover, accueillir, rebondir... alors cela signifie que d'autres le peuvent aussi.

Un message d'unité et de confiance

Alors ce soir, je vous invite à croire à nouveau. À croire en notre ville, en sa force tranquille. À croire en ses femmes et ses hommes, qui chaque jour font tourner les rouages — souvent dans l'ombre, mais toujours avec cœur.

Je pense à nos enseignants, à nos agriculteurs, à nos commerçants, à nos soignants, à nos pompiers, à nos bénévoles. À tous celles et ceux qui font de Saint-Imier un lieu de vie et pas seulement un point sur la carte.

Je pense à nos jeunes, qui cherchent leur place dans un monde qu'on leur a laissé complexe, mais qui ne manquent ni d'idées ni de courage.

Je pense à nos aînés, gardiens de la mémoire collective, qui nous rappellent que la Suisse s'est bâtie sur des valeurs de responsabilité et de coopération.

Et je pense à vous tous, ici présents, rassemblés pour cette fête, témoins d'une même volonté : *faire communauté, malgré les différences, malgré les difficultés*.

Conclusion

Ce soir, les feux vont s'allumer sur les hauteurs. C'est un symbole fort. Car dans la nuit, même une petite flamme éclaire loin.

Alors, faisons en sorte que la *flamme de Saint-Imier* continue de briller. Pour nous. Pour nos enfants. Pour celles et ceux qui viendront après nous.

Faisons preuve de *confiance, d'unité, et de créativité*. Car l'avenir n'est pas écrit. Il se construit, ici, maintenant, ensemble.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle Fête nationale.

Vive Saint-Imier, Vive le Jura bernois, Vive la Suisse!

■ M. RUCHONNET,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DE VILLE

Bienvenue aux nouveaux apprentis

La Municipalité de Saint-Imier est ravie d'accueillir deux nouveaux apprentis. En effet, Nolan Barras et Benjamin Le Brun ont débuté leur apprentissage au sein de l'administration communale le 11 août. Ils ont pour objectif d'obtenir un CFC d'employé de commerce d'ici trois ans.

Le Conseil municipal ainsi que l'ensemble des collaborateurs de la Municipalité leur souhaitent la bienvenue et plein succès dans leur formation. Le Conseil municipal tient également à remercier plus particulièrement les formateurs qui vont les accompagner et les soutenir durant ces quelques années. ■ CM



De gauche à droite : Nolan Barras et Benjamin Le Brun

Hockey sur glace : bon vent à Luca Nappiot!

Le Conseil municipal souhaite plein succès à Luca Nappiot en terres québécoises. En effet, après avoir évolué au sein des M20 Élites du HC Bienne, le hockeyeur imérien va rejoindre l'Océanic de Rimouski, au Canada.

Le Conseil municipal tient à adresser ses sincères félicitations à Luca Nappiot. Il est particulièrement fier de sa sélection dans l'un des clubs les plus prestigieux du hockey junior nord-américain. Il lui adresse également tous ses vœux de réussite dans sa carrière sportive et espère qu'il

s'épanouira pleinement au sein de son nouveau club. Un grand bravo! ■ CHA



Source : phothockey.ch

Réclame



Nous serons présents à la Fête de Courtelary
22 – 23.08.2025

Du grimage sera proposé aux enfants le samedi 23.08.2025 de 10h00 à 16h00.
C'est avec plaisir que nous vous accueillerons sur notre stand!

Courtelary – Saint-Imier – Sonceboz-Sombeval – Tramelan – La Chaux-de-Fonds

 **Clientis**
Votre banque



Conseil de ville de Saint-Imier

Séance ordinaire du jeudi 19 juin 2025, tenue dès 19 h 30 dans la Grande salle de la Salle de spectacles

Présidence: M. Michel Ruchonnet, président

Secrétaire: M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Michel Ruchonnet, président: « M. le maire, chères conseillères et chers conseillers municipaux, chères conseillères et chers conseillers de ville, M^{me} la chancelière, M. le vice-chancelier, chers représentants de la presse, Mesdames et Messieurs, il est 19 h 30 et j'ai le plaisir d'ouvrir la 4^e séance du Conseil de ville 2025.

J'excuse ce soir l'absence de M. Gérard Dessaulles, chef du Département urbanisme et mobilité, qui nous représente, en ce moment même, à l'assemblée générale du Parc Chasseral, et qui sera élu au comité de cette instance régionale.

Je salue également ce soir M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, qui participe à sa dernière séance du Conseil de ville, et qui répondra à nos éventuelles questions concernant les comptes communaux 2024.

Je profite également de saluer M^{me} Carole Juillerat, qui sera notre nouvelle administratrice des finances à partir du 1^{er} août 2025. Bienvenue chère Carole.

Au vu de la chaleur qu'il fait ce soir, nous allons laisser les fenêtres ouvertes. Je vous remercie de parler bien fort. Si le bruit extérieur perturbe les débats, nous fermons les fenêtres.»

M. Michel Ruchonnet, président: « Bien, nous allons maintenant passer à l'appel. Je donne la parole à M^{me} Élisabeth Beck, secrétaire.»

... M^{me} Élisabeth Beck, secrétaire, procède à l'appel...

L'appel fait constater la présence de 24 conseillères et conseillers de ville. La majorité est à 13.

M. Michel Ruchonnet, président: « Vous avez reçu l'ordre du jour, est-ce que des modifications sont demandées? »

M. Corentin Jeanneret, maire: « Conformément aux discussions que nous avons eues lors de la préparation du Conseil de ville de ce soir avec M. le président du Conseil de ville, nous vous faisons la proposition d'ajouter un point 8, avant les divers et imprévu qui deviendraient donc le point 9, et qui serait libellé: 8. Don de 5000 francs à la commune de Blatten. L'idée est de marquer un soutien à la commune de Blatten suite à la catastrophe et à la destruction presque totale de son village. Cette commune a tout perdu. Vous avez vu les images. Les médias ont bien montré l'ampleur de la catastrophe et de la destruction. L'idée étant de valider ce soir, si votre autorité l'accepte, un crédit extraordinaire. Pour rappel, en 2019 pour la commune de Val-de-Ruz un montant de 7000 francs avait été décidé. 5000 francs en 2017 pour la commune de Bando qui avait aussi eu des dégâts majeurs sur sa commune. Le Conseil municipal participera bien entendu à cette démarche. Jb.B proposait de donner 1 franc par habitant. Pour nous, et selon les discussions avec M. le président du Conseil de ville, il nous a paru faire plus sens de faire un don unique de 5000 francs de commune à commune.»

M. Michel Ruchonnet, président: « Les conseillères et les conseillers de ville

qui acceptent l'entrée en matière sont priés de le manifester par un lever de main.»

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Michel Ruchonnet, président: « Bien, ce point est accepté et devient donc le point 8 de notre ordre du jour.»

L'ordre du jour se présentera de la manière suivante:

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2025
3. Communications du président et du Conseil municipal
4. Adoption du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2024: décision
5. Adoption des comptes communaux 2024: décision
6. Plan de communication relatif au budget 2026: validation
7. Motions, postulats et interpellations
 - 7.1. Motions
 - 7.2. Postulats
 - 7.3. Interpellations
8. Don de 5000 francs à la commune de Blatten
9. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents: M. Yves Rochat (PLR), M^{me} Delphine Boillat (PLR), M. Ludovic Barras (PLR), M. Marc Houriet (PLR), M^{me} Sandra Moszczanski (PLR), M^{me} Ophélie Krebs Mushahar (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. James Souchon (PLR), M. Ludovic Huguenin-Elie (PLR), M. Sébastien Ehl (PLR), M. Patrick Grobéty (PLR), M. Marcel Gilomen (PLR), M. Marc Pasquier (PLR), M^{me} Edanur Gauchat (ARC), M^{me} Jessica Froidevaux (ARC), M^{me} Martine Bourquin (ARC), M^{me} Chiara Voisin (ARC), M. Laurent Egloff (ARC), M. Claude Voisin (ARC), M^{me} Élisabeth Beck (PS), M^{me} Isabelle Gambetta (PS), M. Sylvain Ndonfack (PS), M. Michel Ruchonnet (PS) et M^{me} Mélanie Lambert (PS).

Sont excusés: M. Anthony Vale (PLR), M. Johan Wermeille (PLR), M^{me} Paula Tanner (ARC), M. Ugo Boillat (ARC), M. Ali Assaf (ARC), M. Loan Tultak (ARC) et M. Vital Carnal (PS)

Conseil municipal: M. Corentin Jeanneret (maire), M^{me} Josika Iles (vice-maire), M. Etienne Geiser, M. Samuel da Silva, M^{me} Gisèle Tharin, M. Olivier Zimmermann et M^{me} Annick Chatelain (chancelière municipale)

Excusé: M. Gérard Dessaulles

Presse: M^{me} Céline Lo Ricco Châtelain (*Le Quotidien Jurassien*), M. Anthony Montandon (*RJB*) et M^{me} Céline Latscha (*Journal du Jura*)

Public: 3 personnes sont présentes dans la salle

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2025

Le procès-verbal de la séance du 15 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du président et du Conseil municipal

M. Corentin Jeanneret, maire: « Monsieur le président du Conseil

de ville, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de ville, Chers collègues du Conseil municipal, Madame la chancelière, Monsieur le vice-chancelier, M. l'administrateur des finances, M^{me} l'administratrice des finances (dès le 1^{er} août 2025), Chers membres du public, Chers représentants de la presse.

Tout d'abord, je tiens à vous adresser à toutes et tous au nom du Conseil municipal mes meilleures salutations. Je serai bref ce soir.

Tout d'abord, je vous informe encore une fois que M. Gérard Dessaulles, chef du Département urbanisme et mobilité, est excusé ce soir. Il nous représente à l'assemblée générale du Parc Chasseral, et est pressenti pour être élu au comité de cette instance régionale. Sa présence à cette assemblée est donc plus que justifiée.

Au nom du Conseil municipal, je souhaite adresser plusieurs félicitations ce soir.

Tout d'abord, à Madame Élisabeth Beck, qui vient de terminer son année de présidence à la tête du Conseil du Jura bernois. En présidant cet organe régional d'importance, elle a pu porter fièrement les couleurs de Saint-Imier, et défendre les intérêts de notre localité au sein de ce cénacle. Merci pour cet engagement prenant et bravo.»

M^{me} Élisabeth Beck, PS: « Merci.»

M. Corentin Jeanneret, maire: « Enfin, j'aimerais remercier notre administrateur des finances, M. Mario Castiglioni, qui vit ce soir son dernier Conseil de ville dans cette fonction. Après plus de trente années passées au service de la collectivité imérienne, il prend une retraite bien méritée que nous lui souhaitons active et entourée de ses proches. Cher Mario, cela a été un honneur de collaborer avec toi depuis le début de la législature et j'aimerais te remercier sincèrement pour ton travail, pour ton avis toujours éclairé, et pour tout ce que tu as apporté.»

... Applaudissements...

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances: « Merci.»

M. Corentin Jeanneret, maire: « J'en profite pour saluer sa remplaçante, M^{me} Carole Juillerat, qui est présente ce soir pour sa première séance, qui marque le début de la passation de témoin qui commencera officiellement le 1^{er} août prochain.»

... Applaudissements...

M^{me} Carole Juillerat, administratrice des finances dès le 1^{er} août 2025: « Merci.»

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives: « Quelques lignes concernant la patinoire. Erguël Sports SA, en collaboration avec les Services techniques de Saint-Imier, sont en train de finaliser la mise en service des panneaux solaires sur le toit de la patinoire, qui seront opérationnels d'ici le début du mois de juillet de cette année.»

M. Michel Ruchonnet, président: « Très bien, il ne semble pas y avoir d'autre communication du Conseil municipal.»

M. Michel Ruchonnet, président: « Pour ma part, ne n'ai pas de communication

à vous apporter ce soir. Nous pouvons passer au point suivant de notre ordre du jour.»

4. Adoption du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2024: décision

M. Michel Ruchonnet, président: « Je vous donne la parole.»

M. Yves Rochat, PLR: « Notre groupe a pris connaissance du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale durant l'exercice 2024. Nous tenons tout d'abord à remercier les différents acteurs qui ont œuvré au bon fonctionnement de Saint-Imier en 2024 et qui ont, de ce fait, contribué à l'élaboration de ce rapport. Néanmoins, comme déjà clairement exprimé sous forme de carton jaune par la fraction PLR lors du Conseil de ville du 17 juin 2021, nous réitérons notre demande d'amélioration de ce document. Nous insistons pour que la Chancellerie municipale mette en place un modèle permettant aux différents rédacteurs de rédiger dans un canevas défini. Actuellement, ce rapport de 228 pages est un assemblage hétéroclite de documents aux formats libres, ce qui le rend particulièrement difficile à lire et donne une impression dépassée. De plus, comme déjà demandé en 2021, nous insistons pour que le rapport soit complet. Où est le retour de la commission de l'ancien manège? Où est celui de la société Erguël Sports SA, dans laquelle la commune joue un rôle central? Inutile de refaire la liste des remarques déjà formulées il y a quatre ans, je renvoie le Conseil municipal à la lecture du Procès-verbal du Conseil de ville du 17 juin 2021. Enfin, il est impératif qu'en 2026, nous disposions d'un document compilé, interrogeable, et non d'une simple numérisation sauvage, inutilisable avec les outils bureautiques standards. C'est avec ces remarques que la fraction PLR accepte à l'unanimité ce rapport.»

M. Claude Voisin, ARC: « Le parti alternative régionale et communale a pris attentivement connaissance du rapport du Conseil municipal concernant la marche générale et les résultats de l'exercice 2024 de la Municipalité de Saint-Imier. Nous tenons à exprimer notre sincère gratitude à l'ensemble du personnel communal, ainsi qu'aux membres des diverses commissions, pour leur engagement et leur travail assidu qui ont rendu possible l'élaboration de ce document exhaustif. Conscients de la somme de labeur que représente un tel rapport, et malgré sa longueur, nous soulignons l'importance capitale de disposer de ces informations détaillées. Elles sont un gage de transparence et un outil essentiel pour le suivi et la compréhension de la gestion de notre chère commune. Cependant, nous regrettons de ne pas y trouver les rapports concernant le travail social en milieu scolaire ni celui des POIAS, informations qui nous paraissent essentielles pour une vision complète de l'action communale. Par ailleurs, une réflexion attentive sur le nombre de départs et d'arrivées au sein du personnel durant l'année écoulée serait pertinente, afin de mieux appréhender la stabilité et la dynamique des équipes

au service de notre collectivité. La fraction ARC accepte à l'unanimité le rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2024.»

M^{me} Mélanie Lambert, PS: « La lecture de ce rapport de fonctionnement nous permet de prendre pleinement conscience de l'ampleur et de la diversité des tâches assumées par la commune. Il met en lumière non seulement l'engagement considérable des services communaux et des commissions, mais aussi les nombreux défis que nous devons relever collectivement pour assurer le bon fonctionnement et le développement harmonieux de notre ville. Ce document nous rappelle que derrière chaque activité, chaque projet ou chaque décision, il y a un travail soutenu, souvent invisible, mais essentiel au bien-être de la population. À ce titre, nous tenons à souligner l'excellent rapport d'évaluation reçu récemment concernant notre agence AVS. Réalisé par une entreprise externe mandatée, ce rapport met en avant la qualité du travail, la compétence du personnel, ainsi que la rigueur des processus. Seul un manque d'espace, notamment pour des tâches nécessitant de la concentration, a été relevé. Cela dit, cette remarque ne fait que renforcer l'idée que notre agence fonctionne de manière exemplaire malgré des conditions parfois limitées. La fraction socialiste accepte ce rapport et tient à remercier chaleureusement l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'administration, des services, ainsi que toutes les personnes engagées dans les différentes commissions, pour leur engagement constant au service de la collectivité.»

M. Michel Ruchonnet, président « Oui Monsieur le maire vous souhaitez prendre la parole? »

M. Corentin Jeanneret, maire: « Oui, je souhaite juste vous informer que la plate-forme informatique du Conseil de ville est à nouveau accessible. Notre informaticien vient de m'informer que les documents peuvent à nouveau être consultés et téléchargés.»

M. Michel Ruchonnet, président: « Merci pour cette information M. le maire.»

Au vote, le Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2024 est approuvé à l'unanimité.

M. Michel Ruchonnet, président: « Je pense que peut-être le conseiller de ville M. Ugo Boillat, ARC, et 2^e vice-président du Conseil de ville, aurait du retard, mais serait tout de même présent ce soir. Je constate que cela n'est pas le cas, je demande par conséquent à la fraction alternative régionale et communale de proposer un remplaçant pour la séance de ce soir.»

M^{me} Jessica Froidevaux, ARC, propose M^{me} Edanur Gauchat, ARC.

... M^{me} Edanur Gauchat, ARC, prend place à la table du Bureau du Conseil de ville, et officiera en qualité de 2^e vice-présidente pour la séance de ce soir...

M. Michel Ruchonnet, président: « Bien, nous avons ainsi le Bureau du Conseil de ville au complet. Nous passons au traitement des comptes communaux 2024.»

5. Adoption des comptes communaux 2024 : décision

Rapport du Conseil municipal :

L'exercice 2024 boucle avec :

- un déficit du compte général de 92 282.89 francs
- un déficit du compte global de 39 646.04 francs

alors que le budget prévoyait :

- un déficit du compte général de 1 651 520 francs
- un déficit du compte global de 2 018 930 francs

soit une amélioration par rapport au budget de 1 559 237.11 francs pour le compte général et de 1 979 283.96 francs pour le compte global. Mais attention l'amélioration importante du résultat du compte général par rapport au budget provient soit de revenus bien plus importants que prévus et qui ne se reproduiront pas forcément à l'avenir, soit de dépenses moins importantes que prévues. Les principaux éléments sont dans le tableau ci-dessous.

- Impôt sur le revenu des personnes physiques : 9 135 057.30 francs dans les comptes 2024, soit un surplus par rapport au budget (8 300 000 francs) de 835 057.30 francs. Pour rappel, dans les comptes annuels figurent toujours diverses années fiscales (voir ci-dessous le détail des dites années fiscales).
- Impôt sur le bénéfice des personnes morales : 6 259 255.45 francs dans les comptes 2024, soit un surplus par rapport au budget (4 500 000 francs) de 1 759 255.45 francs. Toutefois, on sait déjà que ce résultat très positif provient d'un bon exercice 2023 d'une importante personne morale, résultat qui ne s'est absolument pas reproduit en 2024 et dont le double effet négatif aura un impact conséquent sur les comptes 2025 de la Municipalité, raison pour laquelle le FS relatif à l'impôt des personnes morales a été augmenté de 1 500 000 francs en 2024 pour se situer, en fin d'année, à 4 000 000 francs.
- En raison notamment de l'importante facturation de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, il a été nécessaire de refaire une provision pour le paiement à venir de la péréquation financière (réduction des disparités). Cette dernière s'est montée en 2024 à 1 250 000 francs.
- La participation aux traitements des enseignants de l'école primaire a été bien inférieure au budget : 1 847 853.50 francs dans les comptes 2024 par rapport à un budget de 2 347 600 francs, soit 499 746.50 francs de moins que prévu.
- Amortissements prévus non faits (investissements pas bouclés) et

moins importants que prévu dans le compte général : 334 251.84 francs.

- Quote-part de l'impôt fédéral direct reçue supérieure au budget : 434 817.85 francs dans les comptes 2024 par rapport à un budget de 300 000 francs.

Faits marquants

Comme déjà dit, l'impôt annuel sur le revenu des personnes physiques a dépassé son objectif en 2024, tout comme en 2023. En effet, il clôt avec un solde de 9 135 057.30 francs (9 018 040.65 francs en 2023) alors que le budget prévoyait 8 300 000 francs, soit 835 057.30 francs environ de plus que ce qui avait été prévu.

Si l'on regarde par année fiscale, l'impôt sur le revenu des personnes physiques facturé dans les comptes 2024 peut être décomposé comme suit : 8 343 207.45 francs pour l'année fiscale 2024, 5 019 922.60 francs pour l'année fiscale 2023, 84 653.75 francs pour l'année fiscale 2022, 170 172.85 francs pour l'année fiscale 2021, 19 389.30 francs pour l'année fiscale 2020, 14 019.40 francs pour l'année fiscale 2019, 7 785.55 francs pour l'année fiscale 2018, montants desquels il faut encore retrancher 5 263.60 francs de remises d'impôts et d'impôts forfaitaires pour arriver au montant figurant dans les comptes 2024.

D'autre part, si l'on regarde la facturation de l'impôt sur le revenu des personnes physiques par année fiscale, toutes années civiles confondues, on peut dresser la statistique suivante :

Facturation pour l'année fiscale 2024 : 8 343 207.45 francs, quotité de 1.75 ; 2023 : 8 670 303.40 francs, quotité de 1.75 ; 2022 : 8 241 867.40 francs, quotité de 1.75 ; 2021 : 8 446 654 francs, quotité de 1.75 ; 2020 : 8 242 658.35 francs, quotité de 1.75 ; 2019 : 8 268 779.95 francs, quotité de 1.75 ; 2018 : 8 144 321.10, quotité de 1.75 ; 2017 : 7 975 121.05 francs, quotité de 1.75 ; 2016 : 8 003 633.85, quotité de 1.75 ; 2015 : 7 917 291.65 francs, quotité de 1.75 ; 2014 : 7 861 523.10 francs, quotité de 1.75 ; 2013 : 7 523 416.90 francs, quotité de 1.75 ; 2012 : 7 265 989.30 francs, quotité de 1.75 ; 2011 : 7 441 956 francs, quotité de 1.69 ; 2010 : 7 062 754.70 francs, quotité de 1.69 ; 2009 : 7 065 488.45 francs, quotité de 1.69 ; 2008 : 7 596 311.75, quotité de 1.69 ; 2007 : 8 110 204.15 francs, quotité de 1.84 ; 2006 : 7 547 530.30 francs, quotité de 1.84 ; 2005 : 7 370 005.85, quotité de 1.84 ; 2004 : 7 378 428.95 francs, quotité de 1.84 ; 2003 : 7 275 079.70 francs, quotité de 1.84 ; 2002 : 7 011 804.75 francs, quotité de 1.84 ; 2001 : 10 799 560.85, quotité de 2.60.

Il faut toutefois garder à l'esprit que les genres d'impôts de l'année comptable faisant l'objet du présent bouclage, hormis les partages, ne sont en fait que des acomptes par rapport aux décomptes finaux de l'année d'avant, soit de l'année 2023 dans le cas présent.

L'impôt sur le bénéfice des personnes morales, catastrophique en 2022, quelque peu meilleur en 2023, atteint exceptionnellement en 2024 un montant hors norme. Ledit impôt boucle en effet en 2024 avec un montant de 6 259 255.45 francs pour un budget de 4 500 000 francs, alors que les chiffres effectifs étaient de 2 901 793.20 francs pour 2023, 4 89 840.45 francs pour 2022, 8 233 207.75 francs pour 2021, 5 981 377.45 francs pour 2020, 4 975 546.65 francs pour 2019 et 6 208 413.25 francs pour 2018.

D'autre part, si l'on regarde la facturation de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales par année fiscale, toutes années civiles confondues, on peut dresser la statistique suivante :

Facturation pour l'année fiscale 2024 : 4 790 709.30 francs, quotité de 1.75 ; 2023 : 4 776 373.45 francs, quotité de 1.75 ; 2022 : 3 319 943.30 francs, quotité de 1.75 ; 2021 : 3 775 561.10 francs, quotité de 1.75 ; 2020 : 6 979 370.35 francs, quotité de 1.75 ; 2019 : 5 682 000.95 francs, quotité de 1.75 ; 2018 : 5 505 827.90 francs, quotité de 1.75 ; 2017 : 6 339 237.70 francs, quotité de 1.75 ; 2016 : 5 838 614.60 francs, quotité de 1.75 ; 2015 : 6 659 866.30 francs, quotité de 1.75 ; 2014 : 6 559 491.15 francs, quotité de 1.75 ; 2013 : 6 542 451.20 francs, quotité de 1.75 ; 2012 : 5 164 407.30 francs, quotité de 1.75 ; 2011 : 4 571 363.10 francs, quotité de 1.69.

Le financement spécial (FS) relatif à l'impôt sur les personnes morales (compte 29300.06) a été augmenté, à fin 2024, de 1 500 000 francs pour atteindre la somme de 4 millions de francs, montant qui sera donc à disposition pour tenter d'atténuer, à moyen terme, la baisse des rentrées fiscales de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales en espérant que ce dernier, après une bonne année 2023, mais une bien moins bonne en 2024 dont les répercussions se feront ressentir dans les comptes 2025, reparte à la hausse dans les meilleurs délais.

L'impôt à la source a dépassé l'objectif en 2024 (397 740.35 francs de réalisés contre 300 000 francs de budgétés), mais est inférieur aux chiffres de 2023 (407 800.70 francs) et de 2022 (680 382.10 francs). L'impôt des frontaliers a quelque peu augmenté par rapport à 2023 en se situant à 369 509.15 francs (241'369.25 francs en 2013, 234 204.95 francs en 2014, 194 894.36 francs en 2015, 199 263.75 francs en 2016, 185 340.80 francs en 2017, 207 263.39 francs en 2018, 224 854.15 francs en 2019, 249 081.50 francs en 2020, 299 596.20 francs en 2021, 311 082.20 francs en 2022 et 315 182.65 francs en 2023).

La très importante hausse des rentrées d'impôts périodiques constatée en 2024, notamment de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, aura naturellement des répercussions sur la péréquation financière directe, c'est-à-dire la détermination de la force de la commune eu égard à ses impôts. Cette répercussion se fera sentir en 2025, 2026 et 2027 puisque le montant dû ou versé au/par le fonds de la péréquation financière se détermine sur les résultats fiscaux des trois dernières années précédant l'année courante. Une simulation a été faite sur les conséquences prévisibles à venir et la provision y relative (1 255 900 francs à fin 2017, 980 400 francs à fin 2018, 813 800 francs à fin 2019, 1 217 800 francs à fin 2020, 2 106 000 francs à fin 2021, 339 000.00 francs à fin 2022, 0.00 francs à fin 2023) a été faite à fin 2024 pour un montant de 1 250 000.00 francs.

Les tâches obligatoires faisant l'objet d'un financement spécial, 7101 Eau propre, 7201 Eaux usées et 7301 Enlèvement des déchets bouclent de la manière suivante en 2024 : l'eau propre par un déficit de 213 773.96 francs, les eaux usées par un bénéfice de 230 937.52 francs et les déchets par un déficit de 11 440.32 francs. À noter que le financement spécial ET (équilibre de la tâche) des eaux usées ne présente plus, à fin 2024, une avance au dit financement spécial.

Quant à la tâche faisant l'objet d'un financement spécial 8721 Gaz, elle se solde par un bénéfice de 50 652.61 francs alors que le budget prévoyait un déficit de 90 395.00 francs.

Le service de l'électricité a réalisé une perte de 7 078.32 francs alors que le budget prévoyait un bénéfice de 66 000 francs, et cela avec un prélèvement de 714 805.45 francs sur le financement spécial ad hoc alors que le budget prévoyait un prélèvement de 800 000 francs. Les deux financements spéciaux relatifs au service de l'électricité, créés à fin 2009, se sont vu attribuer un montant net total de 47 615.51 francs en 2024 (contre des prélèvements de 164 658.99 francs en 2023, de 652 217.15 francs en 2022, 10 905.82 francs en 2021, 497 074.69 en 2020, 225 044.02 francs en 2015, 17 370.05 francs en 2014 et 115 457.78 francs en 2013 et des attributions de 51 581.36 francs en 2019, 331 268.61 francs en 2018, 413 840.39 francs en 2017, 654 661.98 francs en 2016, 301 607.16 francs en 2012, 335 686.84 francs en 2011 et 327 666.14 francs en 2010).

Le chauffage à distance dans le secteur de l'hôpital a été mis en route en fin d'année 2021. Le financement spécial CAD (chauffage à distance) boucle avec un bénéfice de 3 339.32 francs au 31 décembre 2024.

Les attributions au fonds FS MV maintien de la valeur ont été faites à 80 % pour l'eau propre et à 60 % pour les eaux usées et le SESE.

La péréquation financière directe a rapporté à la commune, en 2024, la somme de 167 795 francs (coût de 135 519 francs en 2023) alors que le budget prévoyait un revenu de 207 500 francs. Quant à la nouvelle répartition des tâches suite à l'entrée en vigueur de la LPFC 2012, elle s'est montée à la somme de 935 843 francs (pour un budget de 944 300 francs et 947 794 francs en 2023).

Investissements

Quant aux investissements, seul dorénavant en MCH2 le patrimoine administratif transite par ce compte, ils se sont montés à la somme de 4 812 227.63 francs bruts (budget de 6 471 000 francs) et à 4 403 596.73 francs nets (budget de 5 355 000 francs).

Endettement

Les dettes avec intérêts ont augmenté de 6 690 000 francs pour se situer à 32 815 000 francs à fin 2024 (26 125 000 francs à fin 2023). Les intérêts payés sur les dettes à moyen et long termes sont supérieurs de 45 360.28 francs à ce qui avait été prévu (419 485.85 francs de réalisés contre 423 500 francs budgétés, 294 160.28 francs en 2023).

Résumé et prochaines étapes

Le résultat 2024 présente donc une amélioration de près de 1,5 million de francs. Après analyse des comptes, il ressort que des rentrées supplémentaires et des dépenses moins importantes que prévu ont été enregistrées pour 1,5 million de francs (voir détail ci-dessus). Ainsi, l'entier de l'amélioration est expliqué, ce qui démontre bien que le déficit structurel est toujours actuel et qu'il faut continuer les efforts afin de résorber le déficit, et, surtout, endiguer l'endettement.

Le Conseil municipal entend poursuivre les mesures déjà annoncées. Il s'agit notamment de l'audit mené par Compas Management au sein de l'administration. Les résultats seront connus début juillet 2025. Les mesures préconisées permettront de résorber une partie du déficit structurel de quelque 3 millions de francs. Cela dit, il convient de rester réaliste : toutes les mesures ne permettront pas de résorber l'entier du déficit, ou alors il en résulterait des coupes importantes dans les subventions et les prestations de la population. C'est pourquoi le sujet de l'augmentation de la quotité d'impôt sera à nouveau au cœur des débats cet automne dans le cadre de l'élaboration du budget 2026. De plus, avec le calendrier et les contraintes de temps, il faut rester rationnel : il ne sera pas possible d'inclure toutes les mesures qui seront proposées par l'audit dans le budget 2026. Dès lors, si le budget 2026 prévoit une augmentation de la quotité, il ne sera pas possible de démontrer toutes les économies réalisées. Il faudra donc faire preuve de cohérence et de communication envers le corps électoral.

Le Conseil municipal et la Commission des finances unanime vous proposent d'accepter les crédits supplémentaires de 4 881 250.54 francs ainsi que les comptes 2024 présentant un déficit du compte général de 92 282.89 francs et un déficit du compte global de 39 646.04 francs.

Ouverture de la discussion :

M. Michel Ruchonnet, président, propose de passer la table des matières en revue, puis la récapitulation détaillée du compte de résultat chapitre par chapitre.

... Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire...

M^{me} Delphine Boillat, PLR, demande la parole afin de s'exprimer sur les pages 93 à 96.

M. Michel Ruchonnet, président : « Je vous donne la parole M^{me} Delphine Boillat, PLR. »

M^{me} Delphine Boillat, PLR : « À la lecture des comptes communaux 2024, notre fraction a eu des questionnements concernant l'état des crédits figurant sur les pages 93 à 96. Nos questionnements concernent principalement les crédits présentant un solde négatif, et dont le bouclage n'est pas encore intervenu. Suite à cela nous avons envoyé nos questions à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, qui a transmis à qui de droit nos questions. Celles-ci portaient sur les crédits suivants, à savoir si des dépenses supplémentaires, ou d'éventuelles recettes, devaient, ou pouvaient, encore être attendues, ou devions-nous simplement accepter que ces crédits aient été dépassés. Au vu des montants dépassés, nous nous posons la question de savoir si le Législatif n'aurait pas dû être informé.

	Comptes 2024	Budget 2024	Différence
9100 Impôts communaux généraux : revenu net	16 596 638.37	13 829 000.—	2 767 638.37
Différence attribution / prélèvement FS impôts personnes morales (9100.3893/4893.01)	1 500 000.—	0.—	-1 500 000.—
9300.3622.72 Attribution provision péréquation financière	1 250 000.—	0.—	-1 250 000.—
2120.3611.01 Traitement personnel enseignant degré primaire	1 847 853.50	2 347 600.—	499 746.50
xxxx.33xx.xx Amortissements planifiés du compte général	1 189 408.16	1 523 760.—	334 351.84
9101 Impôts spéciaux : revenu net	616 491.45	520 500.—	95 991.45
9500.4600.01 Quotes-parts, impôt fédéral direct	434 817.85	300 000.—	134 817.85
9610.4940.01 Imputations internes d'intérêts passifs FS	212 472.90	115 900.—	96 572.90
7900 Organisation du territoire : charges nettes	121 881.87	189 650.—	67 768.13
2200.4612.01 Ecoles spécialisées : participation des autres communes	512 455.59	450 000.—	62 455.59
2110-2120-2130.4612.01 Ecolages versés par d'autres communes (école obligatoire)	1 177 086.12	1 090 000.—	87 086.12
0220.4210.01 Emoluments administratifs (notamment utilisation domaine public)	121 731.46	25 000.—	96 731.46
4260 Remboursements de tiers, uniquement compte général	282 916.10	190 100.—	92 816.10
Total			1 585 976.31

Par rapport à nos trois questions, nous avons reçu les réponses, et remercions vivement les personnes qui nous ont répondu de manière aussi rapide. Nous allons rester attentifs au bouclage de ces crédits. Les trois crédits étaient :

- 7101.5031.12/8711.5034.22 Renforcement alimentation électrique + adaptation réseaux souterrains projet Migros (-181071.41 francs (+28,88% du crédit initial, +21,3% avec le crédit supplémentaire), montant dépensé en 2024 : 327820.63 francs).
- 8500.5000.01 Achat d'une partie de la parcelle 1841 des CFF (projet hôtelier) + crédit supplémentaire pour dépollution du site (-51687.80 francs (+530,95% du crédit initial, +8,92% avec le crédit supplémentaire), montant dépensé en 2024 : 6123.85 francs).
- 3411.5040.01/7201.50.32.25 Assainissement et mise aux normes de la piscine en plein air (-29028.97 francs (+0,7% du crédit initial), montant dépensé en 2024 : 234089.78 francs)

Comme je l'ai déjà mentionné, nous avons donc posé ces questions avant le Conseil de ville à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, qui a transmis à qui de droit. Pour nos trois interrogations, nous avons reçu les réponses des responsables qui ont été satisfaisantes, et allons donc rester attentifs lors du bouclage.

M. Michel Ruchonnet, président : « M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, voulez-vous encore rajouter quelque chose ? »

M^{me} Delphine Boillat, PLR : « Non Monsieur le président, M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, a déjà répondu à toutes nos interrogations. »

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : « Effectivement tout semble avoir été répondu, également par les chefs de service. »

M. Michel Ruchonnet, président : « Dans ce cas, on va poursuivre. Avant de passer au détail du compte de résultat, quelqu'un souhaite-t-il encore la parole ? »

M^{me} Élisabeth Beck, PS : « Oui M. le président, je souhaite juste mentionner un élément. Au sujet du rapport présenté, en page 6, au troisième point, une erreur s'est glissée au sujet des intérêts payés sur les dettes à moyen et long terme : ils sont supérieurs de 4014.15 francs et non pas à 45360.28 francs, cela étant la différence entre les 423500 francs budgétés et les 419485.85 francs réalisés. La même inexactitude figure dans le rapport du Conseil municipal à la dernière page sous *Endettement*. M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, a validé ce correctif lors d'un échange téléphonique en début de semaine. »

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : « Effectivement, les comptes sont justes. Là, il s'agit uniquement d'une erreur de copier-coller, qui a déjà été rectifiée. »

M. Michel Ruchonnet, président : « Très bien, cette fois-ci nous allons pouvoir prendre la récapitulation détaillée du compte de résultat. Nous allons prendre chapitre par chapitre. »

... Récapitulation détaillée du compte de résultat, à partir de la page 204 des Comptes 2024...

...Aucun membre n'a souhaité la parole lors du passage en revue chapitre par chapitre...

M^{me} Jessica Froidevaux, ARC : « La fraction ARC a lu avec beaucoup d'attention le dossier de présentation des comptes 2024 et elle remercie les personnes qui

ont rédigé les rapports. Ce qui nous a encore une fois frappés, c'est l'urgence de la nécessité d'agir. Nous l'avons tous lu, le résultat présente une amélioration, mais cette dernière fausse la réalité. Le déficit structurel est toujours là. L'endettement quant à lui, a en une seule petite année, augmenté de plus de 6,5 millions de francs. La conclusion que nous devons en tirer c'est que nous sommes sur la bonne voie avec une augmentation de la quotité d'impôt pour 2026. Celle-ci est nécessaire. Certes, il faudra mettre les bouchées doubles afin de convaincre la population, mais nous avons toutes les cartes en main, car nous avons appris de nos erreurs. Désormais, nous savons que la communication doit être riche et intense. Le plan de communication qui nous est présenté ce soir permettra, si tout le monde tire à la même corde, avec conviction, d'obtenir un résultat favorable dans les urnes. Nous en sommes convaincus. Pour en revenir aux comptes 2024, nous souhaitons juste commenter les différences qui sont présentées en page 1 et 2 du rapport du Conseil municipal. Il est important qu'au moment de l'élaboration du budget 2026, celles-ci soient prises en compte. Elles sont conséquentes et faussent le résultat. Nous sommes persuadés qu'il y a un moyen d'être plus juste. Si on prend l'exemple des salaires des enseignants de l'école primaire. Le calcul devrait être affiné. Une différence de presque un demi-million de francs, entre le budget et la réalité, nous paraît démesurée. En conclusion, la fraction ARC accepte les comptes 2024, et espère que la situation s'améliore dans les années à venir. »

M^{me} Élisabeth Beck, PS : « La fraction socialiste remercie le Département des finances pour l'excellente tenue des comptes. Cher Mario, une page se tourne avec ton départ à la retraite. Notre fraction t'est infiniment reconnaissante pour ton professionnalisme, ta disponibilité et ton amabilité durant ces nombreuses années au service de notre commune, d'abord comme comptable puis administrateur des finances dès 1999, et cela sans citer les années précédentes d'engagement politique. Bien souvent, tu as dû user de patience envers les membres des conseils et des commissions d'ici. J'ai oui dire que ton savoir-faire a aussi été utile à d'autres services communaux du Jura bernois. La fraction socialiste te remercie chaleureusement pour ton engagement exemplaire. Mais revenons aux comptes communaux 2024 présentés. Comme il est de coutume, voici quelques commentaires. Notre fraction a pris connaissance des chiffres par rapport au budget qui avait été élaboré, au niveau du compte global et du compte général. Comme déjà dit ce soir, ceux-ci sont bons, mais ce résultat équilibré s'explique aussi parce qu'on a emprunté pour des investissements environ 6 millions de francs pour arriver à un total de quelque 32 millions de francs d'endettement. Si ces investissements avaient été autofinancés, les comptes 2024 auraient été fortement déficitaires. Le déficit structurel de 3 millions de francs reste malheureusement actuel. Jusque dans les années 2020, les rentrées fiscales sur les personnes morales étaient plus ou moins stables, mais la situation s'est dégradée dès 2022. L'exercice de 2024 est satisfaisant, mais l'impôt sur le bénéfice des personnes morales risque d'entraîner des conséquences négatives l'année prochaine. La baisse des rentrées fiscales des entreprises est une réelle inquiétude. Les deux attributions préventives, celle dans le Fonds spécial des impôts sur les personnes morales et celle pour financer la péréquation financière, sont judicieuses. Cette année, en effet, nous devons contribuer à la péréquation financière du canton, ce qui pourrait encore être le cas en 2026. De premières mesures d'optimisation devront être prises dès cet automne, en s'appuyant sur l'audit mené au sein de l'administration par Compas Management. Le sujet de la hausse de la quotité d'impôt, dont

M^{me} Jessica Froidevaux, ARC, a parlé juste avant, demeure si nous voulons garder les prestations à disposition des habitantes et habitants, avec la possibilité, entre autres, pour nos sociétés locales qui font partie de l'ADN de la vie d'une commune, de recevoir des subventions. Le budget pour 2026 devra être établi en respectant l'ensemble de ces paramètres. Ce n'est que de cette manière, donc aussi avec le soutien de la population, que nous améliorerons nos finances. La fraction socialiste accepte à l'unanimité les crédits supplémentaires de 4881250.54 francs (qui sont des dépassements de plus de 2000 francs des crédits au budget) et les comptes 2024 tels que présentés. »

M^{me} Delphine Boillat, PLR : « Notre fraction a pris connaissance des comptes 2024, qui bouclent avec un déficit du compte général de 92282.89 francs et un déficit du compte global de 39646.04 francs. À première vue, ces résultats paraissent très satisfaisants, surtout comparés au budget initial qui anticipait des déficits de respectivement 1651520 francs et 2018930 francs. Nous saluons cette amélioration de plus de 3 millions de francs sur l'ensemble des comptes. Toutefois, il faut le dire avec fermeté : cette amélioration est conjoncturelle et non structurelle. Comme en 2023, cette situation favorable provient de revenus bien plus élevés que prévu – notamment des rentrées fiscales exceptionnelles – ainsi que de dépenses inférieures aux prévisions. Ces éléments ne peuvent en aucun cas être considérés comme pérennes. Ils ne doivent pas masquer la réalité des finances communales, qui reste extrêmement fragile. Le risque serait de céder à un faux sentiment de sécurité. Nous tenons à rappeler que lors de l'acceptation du budget 2023 et suite à diverses questions posées par notre fraction, que vous pouvez retrouver dans le Procès-verbal du Conseil de ville du 13 juin 2024 on nous a répondu ceci : « Concernant l'état actuel des finances, je peux le qualifier sans autre comme extrêmement pré-occupant et non viable à court moyen terme, sans parler du long terme. L'endettement augmente de manière exponentielle, ce qui est très grave, et sans changement à court terme, nous n'arriverons pas à retrouver l'équilibre dans le compte général, soit celui qui est financé par l'impôt. Nous avons certes une fortune importante pour assumer des pertes, mais ce n'est que comptable et nous n'avons donc pas actuellement les moyens financiers (je parle du cash) pour honorer tous nos engagements et assurer le bon fonctionnement de la commune. » Nous ne devons donc pas nous laisser aveugler par le résultat comptable 2024, aussi favorable soit-il en apparence. Les années se suivent et se ressemblent. Le déficit réel de 2022 dépassait 5,4 millions de francs lorsque l'on retirait les prélèvements et dissolutions. En 2023, l'équilibre du compte général n'était qu'un répit provisoire. Sans mesures structurelles, les problèmes fondamentaux demeurent. Dans cette optique, notre fraction réaffirme que le budget 2026 devra marquer un tournant clair et rigoureux. Il faudra remettre à plat chaque poste de dépense, différencier les investissements urgents des projets non prioritaires, et surtout, viser une trajectoire crédible de retour à l'équilibre budgétaire et de désendettement. La Commission des finances devra soumettre rapidement un rapport concret de mesures, avec des choix clairs, argumentés, et applicables dès le prochain exercice. Cela ne signifie pas sacrifier notre tissu économique, culturel ou social, mais assumer nos responsabilités collectives : ne plus dépenser ce que nous n'avons pas. Toutefois, nous espérons également que le prochain budget 2026 n'amène pas des décisions précipitées. La rigueur ne doit pas rimer avec précipitation. Des choix devront être faits, mais ils doivent l'être avec discernement, lucidité et dans le respect des équilibres fondamentaux de notre commune. La fraction PLR accepte les comptes

communaux 2024. Enfin, nous tenons à exprimer nos remerciements sincères à toute l'équipe des finances menée par son responsable, M. Mario Castiglioni, administrateur des finances. Leur travail pour l'exercice 2024 a été remarquable, tant dans la qualité des documents transmis que dans la transparence des réponses apportées. Nous adressons un hommage particulier à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, qui quitte ses fonctions pour une retraite bien méritée après de nombreuses années au service de notre commune. Nous lui témoignons toute notre reconnaissance pour son engagement, sa rigueur, et la clarté de ses analyses. Nous lui souhaitons une retraite aussi riche que son parcours professionnel a été précieux pour nous tous. »

M. Michel Ruchonnet, président : « Personne ne semble souhaiter encore la parole, nous allons passer au vote. »

Au vote, les comptes communaux 2024 sont adoptés à l'unanimité.

M. Michel Ruchonnet, président : « Cher Mario. Je m'adresse à toi au nom du Conseil de ville. 30 ans que pour toi juin veut dire présenter les comptes communaux. 25 mois d'échauffement, toujours en juin, avec cette question lancinante : « vont-ils accepter les comptes ? » Tu en as vu passer des conseillères et des conseillers de ville avec leurs questionnements, mais tu as toujours tenu ta place sur le terrain, et nous avons toujours pu compter sur toi, pas seulement en juin. Ce soir, nous prenons congé de toi, pour ton dernier match dans cette équipe. Un énorme MERCI. Accepte ce bon pour un bon repas en famille, et ce bouquet pour ton épouse, qui t'aura un peu plus pour elle. Encore un immense MERCI. »

... Remise d'un bon, et d'un bouquet de fleurs...

... Applaudissements...

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : « Merci. »

M. Michel Ruchonnet, président : « Chère Carole, ce soir sur le banc des remplaçants, demain au centre de l'attaque. Bienvenue dans l'équipe comme titulaire. Au nom du Conseil de ville, je te remets ce petit bouquet, et te dire le plaisir de t'accueillir chez nous. Tu as d'emblée toute notre confiance pour amener cette équipe le plus loin possible. »

... Remise d'un bouquet de fleurs...

... Applaudissements...

M^{me} Carole Juillerat, administratrice des finances dès le 1^{er} août 2025 : « Merci. »

6. Plan de communication relatif au budget 2026 : validation

Rapport du Conseil municipal :

Lors des débats qui ont accompagné l'ensemble du processus budgétaire 2025 après le refus par la population, il a été évoqué plusieurs fois la nécessité de mettre en place un Plan de communication. Dans le but d'anticiper et de donner toutes les chances à une éventuelle hausse de la quotité lors de l'élaboration du budget 2026, le Conseil municipal et la Chancellerie ont planché sur un concept de communication.

Afin que l'ensemble de la classe politique imérienne fasse sien ce plan de communication et que les avis de chacune et chacun puissent être exprimés, l'Exécutif propose à votre Autorité ledit Plan de communication pour discussion et adoption. Ce plan a été élaboré de façon détaillée et systématique, présentant d'une part les objectifs, mais aussi le public cible et, d'autre part, les canaux de communication ainsi que le calendrier.

Cette feuille de route fixe le cadre de la communication en lien avec le budget 2026 et a pour but d'explicitier le plus possible au souverain la situation actuelle afin de faire comprendre qu'une hausse de la quotité est inéluctable à terme. L'audit est évidemment intégré dans ce plan, afin de démontrer au corps électoral ce que les Autorités vont déployer en termes de mesures. Une hausse de la quotité ne sera acceptée que si le monde politique et l'administration démontrent avoir fait ce qui était en leur pouvoir afin de réduire le déficit structurel et désendetter la Municipalité. Il convient d'être conscient d'un point important : l'audit ne pourra pas entièrement être mis en œuvre dans le cadre du budget 2026, son élaboration ayant déjà commencé et les résultats de l'audit n'étant dévoilés que début juillet. Il faudra donc communiquer les pistes retenues et les effets attendus, sans pouvoir le démontrer clairement dans le budget 2026. Ce point ne doit pas être minimisé, car la population pourrait nous reprocher de vouloir augmenter la quotité sans une recherche d'économies de notre part.

Les canaux de communication se veulent variés et nombreux. Le but est de toucher un éventail de population aussi étendu que possible : soirée d'information, réseaux sociaux, table ronde, conférences et communiqués de presse, flyers, etc. Il est évident que les partis politiques auront leur rôle à jouer dans le cadre de la campagne accompagnant le scrutin.

Pour que la démarche soit aussi participative que possible, il est prévu d'associer, selon les étapes, les chefs de fraction ou encore la présidence du Conseil de ville. Il est notamment compté sur la présence des chefs de fraction lors de la première séance de préparation du budget 2026, afin que les avis des différentes forces politiques locales soient entendus.

Cette manière de procéder étant novatrice, le présent plan de communication a été élaboré par l'Exécutif et la Chancellerie et il est demandé à votre Autorité de se prononcer. Aucune commission ne s'est prononcée, dans la mesure où il s'agit d'un exercice de communication et de politique pure.

Le Conseil municipal vous propose d'adopter le Plan de communication sur l'audit et le budget 2026.

Ouverture de la discussion :

M. Michel Ruchonnet, président : « Bien, je vais vous donner la parole concernant le Plan de communication relatif au budget 2026. »

M^{me} Isabelle Gambetta, PS : « Nous remercions le Conseil municipal pour l'élaboration du plan de communication qui présentera l'audit et les mesures qui en découleront, ainsi que le budget 2026, et l'éventuelle nécessité de l'augmentation de la quotité. Nous l'avons lu avec attention et intérêt. Les objectifs sont formellement définis et transparents. Le public cible a été clairement identifié. Il en est de la responsabilité de toutes et tous, de pouvoir transmettre les informations concernant les mesures les plus impactantes pour permettre d'agir et de réduire le déficit structurel de la commune. La fraction socialiste apprécie grandement le choix de ce processus novateur, basé sur le dialogue, et d'avoir retenu le besoin de développer une solution commune à laquelle chacune et chacun pourra adhérer. Nous saluons la diversité des canaux de communication choisis et la volonté d'une communication active, qui permettra aux citoyennes et citoyens de comprendre la situation de la commune. En conclusion, la fraction socialiste valide le plan de communication qui lui est présenté ce soir, et souhaite encourager l'emploi de cette démarche à d'autres situations. »

M. Christian Tharin, PLR: « La fraction PLR a bien pris connaissance du plan de communication relatif au budget 2026. Ce plan de communication a fait l'objet d'un débat nourri entre nos membres. Ces débats ont plus fait l'objet du but de la communication, c'est-à-dire de faire passer en votation populaire une éventuelle augmentation d'impôts, que le plan de communication en lui-même. Nous nous permettons de mentionner ici quelques-unes de nos réflexions. Faire un plan de communication afin de demander une augmentation d'impôts est en effet une bonne chose. Mais notre fraction trouve que cela est précipité de faire une nouvelle demande au souverain en sachant que les résultats de l'audit n'auront pas été intégrés au budget 2026. Selon le plan de communication, les résultats de l'audit seront présentés en juillet à l'exécutif, et le 11 septembre au législatif. Le budget 2026 sera quant à lui présent sur notre table pour traitement et décision le 23 octobre prochain. Actuellement, les processus liés à l'établissement du budget 2026 ont quant à eux déjà commencé. Certaines mesures que l'audit va probablement proposer devront encore être décidées et validées par notre autorité avant de pouvoir être intégrées à un budget, certaines demandant probablement des modifications de différents règlements. Autrement dit, et comme déjà mentionné, peu, trop peu de propositions de mesures d'économie de l'audit pourront être intégrées dans l'établissement du budget 2026. Dès lors, il paraît à la fraction PLR que de demander une augmentation d'impôts, bien que nécessaire à moyen terme, est précipitée et nous pensons qu'il ne faut pas mettre la charrue avant les boeufs, surtout si aucune mesure d'économie n'était prise. Notre lecture du refus de la population en novembre dernier est que la population n'est pas prête à mettre la main au porte-monnaie si la collectivité ne fait rien pour réduire ses dépenses. Vouloir absolument augmenter les impôts sans avoir pris le temps de réfléchir, et sans avoir pris des mesures d'économie équivalent à aller aveuglément dans un mur. Voulons-nous réellement revivre la situation du budget 2025? Voulons-nous réellement démontrer que nous n'avons rien appris de ce malheureux épisode? S'entêter n'est pas une bonne solution à nos yeux et il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. Comme mentionné lors de notre prise de parole du 20 mars dernier sur l'acceptation du budget 2025, une remise en question de chaque dépense doit être faite par la Commission des finances lors de l'élaboration du budget 2026, et nous nous permettons encore de rappeler que des propositions ont été émises en 2022 dans un rapport de la même Commission. Toujours comme mentionné en mars dernier, notre fraction attend de la Commission des finances qu'elle nous fasse rapidement part de propositions d'économies à faire, et cela afin de retrouver un équilibre budgétaire rapidement puis, dans un deuxième temps, commencer à désendetter notre collectivité. En mars dernier, le journal Blick titrait que la commune de Glaris présentait un déficit structurel de 4 millions de francs. Les autorités ont alors fait de douloureuses propositions de choix, l'un d'entre eux était de ne pas ouvrir la piscine découverte de la commune cet été. Sommes-nous prêts à prendre le même genre de mesures, augmentation d'impôts ou non? Il est aussi intéressant de mentionner que les 25 communes du canton de Glaris ont décidé de fusionner en 2006 pour n'en former plus que 3 dès 2011. Toujours selon le même journal, dans un article paru cette année, les fusions de ces communes n'ont pas forcément aidé les finances communales. Bref, revenons au sujet du point de ce soir. Notre fraction accepte le plan de communication du Conseil municipal en vue du budget 2026. Il ne faut en revanche pas comprendre par-là que notre fraction est favorable à une demande d'augmentation de la

quotité d'impôt avec le budget 2026. »
M^{me} Martine Bourquin, ARC: « La fraction ARC a pris connaissance avec intérêt du plan de communication proposé par le Conseil municipal. Suite à la lecture du projet, la fraction propose de favoriser 2 communications bien distinctes:

- La première phase de communication devrait parler de l'audit et des mesures d'économie à mettre en place. Elle pourrait se faire en juillet et août.
- La deuxième phase concernerait le budget 2026 et l'augmentation de la quotité. Elle pourrait avoir lieu en septembre et octobre. À notre avis le terme *proposition* pourrait remplacer le terme *éventuel*.

Cette approche permettrait une meilleure compréhension des problèmes pour nos concitoyens.

Le point 1 *Situation* et le point 2 *Objectif de la communication* nous conviennent.

Concernant le point 3: *Public cible*, outre:

- le personnel de la Municipalité,
- les membres des fractions,
- les Imériennes et Imériens.

Il serait souhaitable d'y ajouter:

- les enseignants qui utilisent les piscines,
- les clubs sportifs,
- les associations culturelles, le Musée, la Bibliothèque,
- les diverses autres associations.

Il sera important de faire passer le message que sans augmentation de la quotité d'impôt, il faudra diminuer les heures de piscine, de glace, de Bibliothèque, de Musée, qu'il faudra renoncer à un terrain de foot, à des spectacles, à l'illumination du sapin de Noël, à l'Imériale, aux Imériennes, à tous ces moments de loisirs et de convivialité que l'on dit non-essentiels.

Il sera nécessaire que les personnes engagées dans toutes ces structures comprennent que sans leur aide pour convaincre leurs membres, visiteurs, sportifs, usagers, qu'il faut accepter l'augmentation de la quotité, il y aura une baisse de la qualité de vie dans la future plus grande localité du Jura bernois.

La fraction ARC est bien consciente que ne seront pas impliqués que ces postes, mais également l'entretien des bâtiments, des routes, des infrastructures, le déneigement, les divers services, etc., mais il sera plus difficile de joindre les personnes concernées.

Concernant le point 4 *Canaux de communication*, il faut peut-être proposer aux TV et radios régionales, la diffusion de capsules de 5 minutes sur divers sujets (prestations sportives, culturelles, sociales et festives).

Et pour terminer, ce qui est primordial c'est que tous, nous soyons unis, pour défendre la vie et l'attractivité de notre village. Pour ce faire il n'y a qu'une solution, c'est d'accepter une augmentation de la quotité.

Pour renforcer notre responsabilité vis-à-vis de la population, il serait peut-être possible aussi de faire une liste de signatures avec les membres du Conseil municipal, du Conseil de ville, des commissions, qui s'engagent à voter pour et de la publier dans la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*.

M. Michel Ruchonnet, président: « Ce n'est pas très courant, mais je demande une suspension de séance. Je souhaite voir M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, M^{me} Carole Juillerat, administratrice des finances dès le 1^{er} août 2025, M. le maire, ainsi que les chefs des fractions. M^{me} Martine Bourquin, ARC, a posé des questions importantes. Je suspends la séance 5 minutes. »

... Il est 20h18, suspension de séance...

... Il est 20h22, reprise de séance...

M. Michel Ruchonnet, président: « J'ai demandé cette suspension de séance afin de déterminer si une séance supplémentaire en août permettrait d'avancer plus vite. Techniquement cela n'est pas possible, et les arguments m'ont convaincu. L'agenda reste donc comme prévu et présenté. Mon inquiétude était que l'on se retrouve au moment du vote en novembre et que l'on se dise qu'une séance supplémentaire aurait été nécessaire. »

M. Michel Ruchonnet, président: « Très bien, avant que l'on passe au vote, je vais libérer M. Mario Castiglioni, administrateur des finances. M^{me} Carole Juillerat, administratrice des finances dès le 1^{er} août 2025, restera quant à elle jusqu'à la fin de notre séance. »

M. Michel Ruchonnet, président: « Bonne soirée Mario, et encore merci pour tout. »

... Applaudissements...

Il est 20h24, M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, quitte la séance...

Au vote, le Plan de communication relatif au budget 2026 est accepté par 20 pour, 0 contre. Il y a eu 3 abstentions.

... M. Yves Roachat, PLR, n'était pas dans la salle au moment du vote. Sa voix ne figure pas dans le résultat du vote...

7. Motions, postulats et interpellations

7.1. Motions

7.1.1. Postulats

7.1.2. Interpellations

7.1. Motions

M. Michel Ruchonnet, président: « Je n'ai pas reçu de motion, et la parole ne semble pas être demandée, nous pouvons donc passer aux postulats. »

7.2. Postulats

M. Michel Ruchonnet, président: « Il semble y avoir des réponses aux postulats, je donne la parole. »

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives: « Pour faire suite à la motion de M. Patrick Grobéty, PLR, transformée en postulat, le Service des bâtiments et infrastructures sportives peut porter à votre connaissance les informations suivantes: la nouvelle infrastructure étant complètement opérationnelle pour la seconde saison, la directive d'utilisation du site a entièrement été revue et adaptée en conséquence. Si le règlement établi depuis de nombreuses années et modifié en 2020 en lien avec le CSA (Contrôle de sécurité aquatique), la nouvelle directive est complète et est basée sur les directives de l'association des piscines romandes et tessinoises, association à laquelle nous sommes membres et avons de fréquents contacts. Le Conseil municipal a validé la teneur de cette dernière le 14 mai 2025. Chaque piscine a ses spécificités et son public, il est alors important que cette dernière soit adaptée en conséquence. En fonction des retours reçus des utilisateurs de l'installation et d'autres doléances, une séance d'informations de présaison avec tous les gardes-bains a eu lieu pour leur rappeler si besoin, leurs droits et devoirs. »

M. Patrick Grobéty, PLR: « Est-il possible de voir ce règlement? »

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et

infrastructures sportives: « Le règlement est sur site internet de la Municipalité de Saint-Imier. Il est disponible en version papier à la piscine découverte. Afin de préserver la planète, je ne l'ai pas imprimé pour ce soir, car il fait une quinzaine de pages. Vous pouvez aussi l'avoir sous forme de QR code, afin de l'avoir sur votre téléphone. »

M. Patrick Grobéty, PLR: « Merci. »

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives: « Avec grand plaisir. »

M^{me} Ophélie Krebs Mushahar, PLR: « Postulat intitulé: *Cours de base sur les finances communales*. La semaine dernière, trois d'entre nous ont eu la chance de participer au cours destiné aux élus de la région organisé au CIP de Tramelan. Il est surprenant de constater la faible participation des élus imériens, probablement en raison de l'horaire en journée, peu favorable par le fait que certains y avaient déjà pris part en début de législature. Les informations transmises durant ce cours étaient de qualité et pertinentes à l'égard du public cible. Le module *Finances communales*, animé par M^{me} Sandrine Sylvant, inspectrice des finances de l'Oacot, s'est révélé particulièrement enrichissant, au vu des enjeux financiers auxquels notre commune est actuellement confrontée. Le modèle comptable MCH2, utilisé pour les comptes communaux, est très spécifique et diffère des systèmes comptables dits *standards*. Nous estimons qu'une compréhension de base, tant technique que légale, de ce modèle est essentielle pour que chacun puisse appréhender avec plus de discernement les défis budgétaires de notre commune. Nous demandons donc à l'exécutif d'étudier la possibilité de mettre en place un cours de base sur les finances communales, idéalement en soirée, et dispensé par M^{me} Sandrine Sylvant de l'Oacot, spécifiquement destiné aux élus imériens. Cela permettrait à toutes et à tous ici de renforcer nos compétences dans ce domaine crucial, et d'aborder de manière plus éclairée les discussions liées aux comptes et au budget que notre autorité est amenée à voter. »

M. Corentin Jeanneret, maire: « Selon le règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, art. 14, al. 4: le postulat déposé moins de 16 jours avant la séance du Conseil de ville à la Chancellerie municipale, est lu et brièvement commenté par son autrice ou auteur. Il est transmis au Conseil municipal lors de la même séance et celui-ci devra donner son avis sur l'entrée en matière lors de la prochaine séance du Conseil de ville. Par conséquent, nous vous apporterons une réponse au mois de septembre prochain. »

M. Michel Ruchonnet, président: « Bien, je pense que nous allons pouvoir passer aux interpellations. »

7.3. Interpellations

M. Michel Ruchonnet, président: « J'ai reçu une interpellation de M^{me} Jessica Froidevaux, ARC, je donne la parole. »

M^{me} Jessica Froidevaux, ARC: « Interpellation intitulée: *Signature déclaration des villes suisses sur la situation humanitaire à Gaza*. »

Tout d'abord je tiens à préciser qu'il s'agit ici d'une interpellation personnelle, en tant qu'élue du Conseil de ville et représentante d'une partie de la population.

Je souhaite que le Conseil municipal de notre Ville s'engage à signer la déclaration des villes suisses sur la situation humanitaire à Gaza. Cet appel urgent au Conseil fédéral a été

initié par les villes de Lausanne et Genève le 21 mai dernier. À ce jour 63 villes et communes du pays l'ont signée.

Après des mois de silence et de positions contradictoires, il est temps que le Conseil fédéral porte une voix forte sur le sujet. La tradition humanitaire de la Suisse doit être respectée. Nous en sommes, toutes et tous, les garants.

Il ne s'agit pas ici de définir qui est le plus coupable entre les deux camps. Nous avons tous été bouleversés par le massacre commis par le Hamas et la prise d'otages, dont certains ne sont pas libérés. Mais nous sommes également bouleversés par la démesure totale de la réponse militaire des autorités israéliennes et du blocus mis en place. Les civils, en majorité des enfants, en paient les conséquences chaque heure.

Jusqu'à présent, j'ai agi en relayant les informations sur les réseaux sociaux ou en écrivant des lettres au Conseil fédéral. Je ne peux pas imaginer être responsable, à mon niveau, d'une telle tragédie.

Ensemble, on sera plus forts. Ce ne sera peut-être pas une aide immédiate, mais ce sera une contribution à notre échelle. Ensemble, nous pouvons demander que le droit international soit respecté et que l'aide humanitaire soit débloquée.

Vous me direz que les communes ne font pas de politique internationale, c'est vrai. Vous avez raison. Mais elles sont le premier point d'entrée et d'actions de la politique suisse. Elles permettent de faire passer un message dans les instances plus grandes. C'est ainsi qu'est organisé notre système.

À Saint-Imier, on ne fait peut-être pas de politique internationale, mais c'est ici que j'ai suivi ma scolarité, et qu'on m'a appris les premières bases d'éducation civique. C'est aussi ici que j'ai eu mes premiers cours d'histoire, et l'histoire justement, c'est apprendre à ne pas reproduire les erreurs du passé.

En 2022, nous avons été solidaires en accueillant des familles ukrainiennes victimes de la guerre. Quelques mois plus tard, dans cette même salle, nous avons fait une minute de silence pour une monarque, décédée à un âge plus que respectable.

Je crois qu'une fois encore, on peut montrer l'exemple.

J'espère sincèrement que cet appel à stopper le blocus humanitaire fera échos aux membres du Conseil municipal.

Étant donné qu'il s'agit d'une démarche urgente, je ne souhaite pas attendre qu'une réponse me soit donnée lors du prochain Conseil de ville. Je souhaiterais que cette démarche soit débattue dans les prochains jours au Conseil municipal, et que la décision soit prise rapidement. »

M. Corentin Jeanneret, maire: « Nous avons pris note, et traiterons dès que possible, et aussi rapidement que possible. »

M^{me} Jessica Froidevaux, ARC: « Merci. »

M. Michel Ruchonnet, président: « Y a-t-il d'autres interpellations. »

M. Michel Ruchonnet, président: « Cela ne semble pas être le cas. Des réponses aux interpellations? »

M. Samuel da Silva, chef du Département éducation et culture: « En ma qualité de suppléant de mon collègue M. Gérard Dessalles, chef du Département urbanisme et mobilité, absent ce soir, je vous apporte une réponse qu'il souhaitait vous donner.

Interpellation de M^{me} Isabelle Gambetta, PS, du 15 mai 2025, *Nouvelle Migros – Flux du trafic*.

Je vous relis l'interpellation :

« Nous voyons sortir de terre les premiers éléments de la construction du bâtiment de la Migros au sud de la Place des Abattoirs. La fraction socialiste aimerait savoir s'il existe, dans le cadre de ce projet, une étude concernant les flux de trafic qui seront engendrés dans le quartier, également aux points d'entrée et de sortie de notre Cité reliant les routes communales à la route cantonale, une fois cette surface commerciale ouverte. Les éléments tels que le nombre estimé de voitures supplémentaires ou les mesures prises afin de garantir un accès sécurisé tant pour les piétons que les automobilistes? Je vous remercie d'ores et déjà pour vos éléments de réponse. »

Voici la réponse :

Nous avons bien pris note de l'intervention de M^{me} Isabelle Gambetta, PS, concernant le trafic induit par le nouveau centre commercial Migros sur le site de Marne de la Coudre. À la réponse de savoir s'il existe une étude à ce sujet, la réponse est oui. Ces éléments ont été appréciés entre les différents partenaires (la Municipalité, Migros, le service de défense incendies, et l'OPC, notamment) au cours de l'élaboration du projet et de la procédure de permis de construire. Le permis de construire inclut un plan des aménagements extérieurs qui tient compte des traversées des piétons au niveau du carrefour de la rue du Chasseral et du plateau de la Gare ainsi que l'accès au nouveau bâtiment Migros. La situation devrait donc, à terme, être plus favorable aux piétons qu'actuellement malgré l'ouverture du centre commercial. Au niveau des charges de trafic induites, la capacité des carrefours dispose aujourd'hui de suffisamment de réserve pour absorber aisément l'augmentation du nombre de véhicules; cela ne laisse présager aucune aggravation de la situation au carrefour Villeret – Midi d'autant plus que l'OPC s'est engagé à étudier et à réévaluer le réaménagement du carrefour pour en simplifier le fonctionnement. Nous espérons ainsi avoir répondu à l'interpellation et satisfait M^{me} Isabelle Gambetta, PS. »

M^{me} Isabelle Gambetta, PS : « Je remercie M. Samuel da Silva, chef du Département éducation et culture, qui nous transmet ce soir cette réponse du Département de M. Gérard Dessales, chef du Département urbanisme et mobilité. Je suis rassurée de savoir qu'une base de contrôle existe. »

M. Samuel da Silva, chef du Département éducation et culture : « Toujours en ma qualité de suppléant de M. Gérard Dessales, chef du Département urbanisme et mobilité, absent ce soir, voici une deuxième réponse qu'il souhaitait vous apporter. »

Interpellation de M. Loan Tultak, ARC, du 15 mai 2025, *B.U.S. – Besoins urbains et sociaux*.

Je vous relis ici également l'interpellation :

« La semaine dernière, nous avons pu lire dans la presse un article qui relatait que le canton de Berne va appliquer plus strictement la loi sur les transports publics et ne financera plus à 74 % les lignes de bus qui ne répondent plus aux critères légaux. Cette mesure, qui devra être mise en place d'ici 2026, menace 30 % des lignes de bus dans le canton. En sachant que les lignes des régions périphériques sont souvent les premières à subir ce genre de coupures, devons-nous nous inquiéter? Est-ce que nos lignes de bus sont toujours assez utilisées? Avons-nous le quota

de passagers qui nous permet de garder l'intégralité de nos dessertes? Y aura-t-il des mesures à adopter pour pérenniser la contribution cantonale pour notre commune? Notre fraction, et je pense, nos citoyens, espèrent que nos autorités arrivent à garder ce service si important pour la population. »

Voici donc la réponse :

« Nous avons bien pris note de l'intervention de M. Loan Tultak, ARC, au sujet de l'article paru le 5 mai 2025 dans Le Quotidien Jurassien, mais n'en faisons par la même lecture bien que l'issue puisse être la même. En effet, l'article traite du canton du Jura et des conséquences de l'application par la Berne fédérale (et non le canton de Berne comme le présente le texte de l'interpellation) et donne la parole au ministre jurassien M. David Eray. Toutefois, les décisions de la Berne fédérale s'appliquant à l'ensemble de notre pays, ses effets négatifs auraient pu se répercuter sur l'offre de transports cantonale bernoise à l'instar de celle de notre voisin jurassien. Renseignements pris auprès de l'office des transports publics et de la coordination des transports du canton de Berne, cela ne sera pas le cas. Le chef de l'office s'est montré rassurant en déclarant que le canton est « en train de préparer l'arrêté sur l'offre pour les années 2027 – 2030. Ce schéma ne prévoit pas de réductions d'offre dans le canton de Berne. Les exigences cantonales pour les lignes de transports publics tiennent compte des exigences de la Confédération et ainsi les lignes du Jura bernois ne sont pas remises en question ». C'est donc une bonne nouvelle pour notre région. Nous espérons ainsi avoir répondu à l'interpellation et satisfait M. Loan Tultak, ARC. »

M^{me} Jessica Froidevaux, ARC : « Merci pour cette réponse que nous transmettons à M. Loan Tultak, ARC. »

M. Corentin Jeanneret, maire : « Lors du dernier Conseil de ville, nous avons été interpellés par M. Christian Tharin, PLR, à titre personnel, au sujet de la Conférence régionale des transports et de la participation de la Municipalité de Saint-Imier à la consultation du Schéma d'offre régional 2027-2030 lors de l'été dernier. Je peux vous apporter les éléments suivants :

J'ai demandé à notre responsable informatique de faire la lumière sur le déroulé des éléments. Effectivement, la Municipalité a bien reçu le courriel nous invitant à la procédure de consultation en date du 13 août 2024, à 16 h 32. Ce courriel a été identifié comme étant un spam. En pareil cas, nous recevons un mail avec tous les mails considérés comme étant des spams. L'adresse utilisée étant l'adresse générale de la commune, la liste est relativement longue. Malheureusement, ce courriel a échappé au contrôle effectué quotidiennement par la Chancellerie municipale. Dès lors, ce courriel n'a pas été transmis au Département urbanisme et mobilité. Et par conséquent, les nombreuses questions soulevées dans l'interpellation trouvent une réponse avec cette explication.

Le Conseil municipal a pris connaissance de ceci, regrette cette situation et veillera à ce que cela ne se reproduise plus à l'avenir. Le fait de ne pas participer à la consultation est dommageable et ne pourra pas être corrigé, mais Saint-Imier continuera de faire valoir ses droits et de défendre les transports publics à Saint-Imier et dans la région. Toutefois, il serait apprécié à l'avenir de ne pas sous-entendre que le Service urbanisme et mobilité n'a pas fait son travail dans le cas d'espèce, puisque ce n'est pas vrai. Les questions laissent à penser qu'il y a eu un manquement, or le Service en question n'est aucunement fautif.

Depuis cet incident, un nouveau logiciel antispam a été installé au sein de l'administration. Celui-ci est mieux adapté, il filtre mieux les mails reçus et plusieurs rapports par jour sont envoyés à chaque utilisateur et permettent d'identifier rapidement un mail qui serait faussement considéré comme étant un spam. Une vigilance accrue de la Chancellerie municipale sera également de mise pour éviter de nouvelles bévues. »

M. Christian Tharin, PLR : « Merci M. le maire. J'ai pris acte de la réponse, et notamment qu'il y a eu un problème de spam. J'espère que ceci ne se reproduise plus à l'avenir. »

M. Corentin Jeanneret, maire : « En mai dernier, la fraction socialiste interpellait l'exécutif au sujet de la création du poste de responsables RH mis au concours ces dernières semaines. Voici les réponses aux questions qui ont été soulevées :

1. Quelle sera la nouvelle structure du service des ressources humaines de la commune?

La commission spéciale traitant des ressources humaines, de même que le Conseil municipal, s'est penchée sur la thématique générale des ressources humaines, dans le cadre du traitement de la motion multipartite. Les chefs de service ont été associés. Le premier document qui a été adopté par l'exécutif est le nouvel organigramme communal, qui figure à la fin de l'Ordonnance d'organisation du Conseil municipal et que vous pouvez consulter en ligne. J'ai avec moi une copie dudit document, je préserve un peu moins la planète que mon collègue M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives, mais en même temps, mon document ne fait que 2 pages. Ce nouvel organigramme prévoit un service Administration générale et police, avec un domaine consacré aux ressources humaines. Notre chancellerie municipale est la cheffe de ce Service et assure, ad intérim, la fonction de cheffe de domaine des ressources humaines. Vous l'aurez compris, le poste actuellement au concours est celui de chef de domaine des ressources humaines. La chancellerie municipale, conformément au Statut du personnel, reste cheffe du personnel en attendant la révision. Les tâches opérationnelles et administratives seront effectuées par le responsable RH alors que la chancellerie municipale assumera la conduite stratégique décidée et validée par le Conseil municipal.

2. Quelles seront précisément les attributions et responsabilités confiées à cette nouvelle fonction?

Il s'agit d'un domaine transversal qui sera à disposition de l'ensemble des services communaux et qui permettra d'avoir une réelle vision des RH, ainsi qu'un suivi sur tout ce qui a trait à cette thématique au sein de l'administration. Il regroupera la gestion des salaires, des cas d'assurance, la gestion du temps de travail, toutes les procédures liées au cycle de vie des collaborateurs, le développement d'une marque employeur, l'organisation d'événements en lien avec le personnel, la responsabilité administrative des apprentis, la communication interne des RH, etc. Les chefs de service continueront leurs tâches RH quotidiennes dans la gestion et le management de leurs équipes.

3. Ce poste implique-t-il des réorganisations internes ou des transferts de compétences entre services?

Comme dit précédemment, les chefs de service continueront à assumer leurs tâches RH quotidiennes. La démarche a pour but de clarifier les tâches RH au sein de la commune et de rassembler ces tâches au sein d'un seul service. En effet, actuellement ces

tâches sont partagées entre plusieurs services. Il s'agit donc bien d'une réorganisation et d'une optimisation, en créant un vrai service RH, réalité devenue incontournable étant donné que la Municipalité de Saint-Imier emploie 112 personnes, ainsi qu'une vingtaine d'auxiliaires. »

M^{me} Mélanie Lambert, PS : « Merci M. le maire pour toutes ces précisions. Nous avons pris bonne note. »

8. Don de 5 000 francs à la commune de Blatten

M. Michel Ruchonnet, président : « Bien, nous allons voter le don des 5 000 francs à la commune de Blatten suite à la destruction, en date du 28 mai dernier, de ce village en grande partie détruit par l'effondrement du glacier. »

M. Michel Ruchonnet, président : « Oui M. Yves Rochat, PLR. »

M. Yves Rochat, PLR : « Nous demandons une suspension de séance. »

... Il est 20 h 45, suspension de séance...

... Il est 20 h 51, reprise de séance...

M. Michel Ruchonnet, président : « Bien nous reprenons. »

M. Christian Tharin, PLR : « Nous nous sommes entretenus et n'avons aucune objection à voter favorablement ce don, comme cela avait également été fait pour les communes de Bondo en 2017, Val-de-Ruz en 2019, La Chaux-de-Fonds en 2023. Nous souhaitons toutefois que ce don se fasse de commune à commune. C'est-à-dire que les 5 000 francs soient directement versés sur le compte de la commune de Blatten. D'autre part, nous souhaitons que le don de fin d'année du Conseil de ville soit tout simplement supprimé cette année, étant donné que notre don aura déjà été fait ce soir. »

M. Michel Ruchonnet, président : « M. le maire vous souhaitez ajouter quelque chose? »

M. Corentin Jeanneret, maire : « Non, je n'ai pas de complément à ajouter. »

M. Michel Ruchonnet, président : « Bien, les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent de faire un don de 5 000 francs à la commune de Blatten suite à la destruction, en date du 28 mai dernier, de ce village en grande partie détruit par l'effondrement du glacier, montant qui sera versé sur le compte de la commune de Blatten, sont priés de le manifester par un lever de main. »

Au vote, 22 voix ont accepté le don. 0 voix contre. Il y a eu 2 abstentions.

M. Michel Ruchonnet, président : « Bien je vous remercie. Le don sera donc versé directement sur le compte de la commune de Blatten. Quant au don du Conseil de ville de fin d'année, je vous suggère de laisser le Bureau du Conseil de ville y réfléchir. Il y a le budget du Conseil de ville que nous avons par année. Il y a des frais actuellement (mise en place et matériel séances, Cortège des autorités, etc.). »

M. Christian Tharin, PLR : « S'il devait malheureusement y avoir d'autres tristes événements naturels indépendants de notre volonté, nous réagirons. Maintenant, laisser le Bureau du Conseil de ville réfléchir oui, mais au vu des difficultés financières de la commune, on parle aussi d'une augmentation d'impôts, alors ce don supplémentaire de fin d'année du Conseil de ville serait quelque peu déplacé. »

M. Michel Ruchonnet, PLR : « Le Bureau du Conseil de ville prend note de votre intervention. »

9. Divers et imprévu

M. Etienne Geiser, chef du Département action sociale : « Je remercie la fraction ARC pour sa perspicacité dans l'analyse des rapports transmis par le Conseil municipal. Il s'avère effectivement que le rapport concernant les POIAS et la travailleuse en milieu scolaire n'ont pas été incorporés dans les rapports qui vous ont été soumis. Je tiens à préciser que dans le rapport 2023, cela n'y figurait pas non plus. Je dois vous avouer qu'en ayant repris le Département action sociale, je n'ai pas fait attention à l'absence de ces deux rapports. Je vais les transmettre sans retard aux chefs des fractions. On s'améliorera pour le rapport 2025. »

M. Claude Voisin, ARC : « Merci. »

M^{me} Martine Bourquin, ARC : « Nous arrivons un peu tard avec nos remerciements. Cher Mario, la fraction ARC te remercie pour le travail accompli pendant toutes ces années. Nous te souhaitons plein de bonheur pour ta future retraite et sommes heureux de voir que tu viens de commencer à prendre soin de toi en quittant la séance. Nous sommes heureux d'accueillir M^{me} Carole Juillerat, administratrice des finances dès le 1^{er} août 2025, et espérons qu'elle pourra s'épanouir au sein de notre commune. Bienvenue Madame. »

M^{me} Carole Juillerat, administratrice des finances dès le 1^{er} août 2025 : « Merci. »

M. Michel Ruchonnet, président : « La semaine prochaine c'est l'Imériale. Je vous donne rendez-vous à 18 h 50 devant la Boucherie Pellet. Cette année nous allons offrir des fleurs durant le défilé des autorités. Merci d'être présents à 18 h 50 afin d'aider à la préparation. Il serait agréable de m'informer si vous participez au Cortège ou pas. »

M. Michel Ruchonnet, président : « Oui M^{me} Delphine Boillat, vous souhaitez dire quelque chose? Je vous donne la parole. »

M^{me} Delphine Boillat, PLR : « Oui, je prends la parole en mon nom personnel. Je ne comprends pas très bien ce choix. Je ne vois pas comment la population pourra conserver une fleur, d'autant plus si la chaleur que nous connaissons ces jours continue. Avez-vous pensé à des petites pipettes d'eau comme l'on voit parfois accrochées à la tige des fleurs? Le choix retenu métonne un peu. »

M. Michel Ruchonnet, président : « Les fleurs choisies vont supporter. Si l'on ajoute la pipette d'eau alors à ce moment-là, effectivement l'histoire du don de fin d'année du Conseil de ville sera réglée, car le budget aura été dépassé. Les fleurs qui seront distribuées ne seront pas faites pour durer une semaine, mais uniquement la soirée, le temps de notre Imériale 2025. »

M^{me} Delphine Boillat, PLR : « Je vais me laisser la possibilité de ne pas distribuer de fleurs peut-être. »

M. Michel Ruchonnet, président : « Merci. Il ne semble pas y avoir d'autre demande de parole. Je clos la séance. Bonnes vacances d'été. »

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h.

**AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
LE PRÉSIDENT : MICHEL RUCHONNET
LE VICE-CHANCELIER : TIAGO RODRIGUES**

SAMARITAINS DU VALLON DE SAINT-IMIER

125 ans ! Les samaritains vous invitent à leur fête !

C'est samedi 23 août que la section des samaritains du vallon de Saint-Imier fête un jubilé important. Pour marquer le coup, c'est une fête qui sera organisée avec plein d'activités au programme, pour les grands et les petits.

Un programme très inventif

Quand on fréquente des fêtes, les programmes peuvent vite se ressembler. Mais lorsqu'un groupe de bénévoles, très impliqué, en provenance de plusieurs corps de métiers différents, avec des formations toujours plus ludiques se forme, ça donne des idées qui valent la peine d'aller voir. En effet, aux deux endroits où la fête se trouvera, des quizz classiques seront prêts pour chauffer vos connaissances et des *escape room* revisités avec des énigmes en lien avec le secourisme promettent de bien vous faire travailler les neurones. Qui arrivera à résoudre les énigmes ? Devant les halles de gymnastiques, des ballons seront lâchés à 14 h et à la paroisse, salle Saint-Georges (juste au-dessous des salles de gym), il y aura une quantité d'activités pour les enfants ! Notre talentueuse maquilleuse, Pana, sera présente pour grimer les enfants et un photomaton sera à découvrir. Et entre 13 h 30 et 15 h 30, ce n'est pas le père Noël qui viendra rendre visite, mais des professionnels de la santé, les ambulanciers ! Il est temps de les rencontrer, de faire leur connaissance et de profiter de leur présence pour leur poser toutes les questions que vous souhaitez. Il y aura de quoi repartir avec de beaux souvenirs de cette journée en plus des connaissances sur le sauvetage.

Miam miam ?

Bien entendu, tout est prévu. Dans le rayon petite restauration, il y aura de quoi se sustenter durant toute la journée. Des grillades et des stands de pâtisseries seront préparés par les samaritains en personne et des boissons seront à votre disposition. Si des petits prix sont affichés, gardez en mémoire que les samaritains sont des volontaires et les dons servent à avoir du bon matériel et à former tout nouvel arrivant.



Lors de l'exercice d'été, les sections du vallon de Saint-Imier et des Breuleux collaborent pour des exercices et pour le pique-nique

Pour vous donner une idée de ce qu'est un samaritain, voici le portrait de Dorothée

Je suis Dorothée, maman de deux jeunes adultes. J'aime mettre le bien-être des gens avant le mien. J'aime apprendre, comprendre, connaître les choses qui m'entourent et surtout apprendre des personnes, car nous avons tous un vécu et des connaissances qui nous font avancer et nous rendent meilleurs. J'ai été pendant 6 ans technicienne ambulancière dans le service du sauvetage de notre région et c'était un métier magnifique et très important pour moi. Aider, écouter et être là quand on a besoin de nous a été un apprentissage de la vie extraordinaire.

Qu'est-ce qui t'a motivée à te lancer dans les samaritains ? C'est le fait de partager mes connaissances acquises pendant mon vécu professionnel et que les valeurs des samaritains sont des valeurs que je partage. Aider sans aucun jugement, soigner, apporter une écoute aux personnes que l'on prend en charge dans nos services médicaux sanitaire et très important pour moi. Et bien entendu, l'enseignement de nouveaux gestes de premier secours pour toujours s'améliorer et apporter aux autres samaritains de nouvelles connaissances.

Qu'apprécies-tu le plus au sein de la section ? C'est le mélange de personnes.

Que ce soit l'âge, le niveau de connaissance des gestes de premier secours ou leur vécu sur le terrain, on apprend de tout dans le monde et pour tous les samaritains de notre section, c'est un plus. Bien sûr, je remercie Olivia, notre monitrice de section qui nous motive dans ces exercices mensuels et permet à chacun d'apprendre à notre rythme, que l'on en soit dans le domaine médical ou pas, car c'est surtout ça la force des samaritains. « Ce sont des personnes qui apprennent les gestes qui sauvent la vie pour aider leurs proches ou toute personne qui a besoin d'aide ».

Quel est ton meilleur souvenir ? Mes meilleurs souvenirs sont les exercices d'été. Partager tout un après-midi ensemble, travailler des situations de prise en charge, apprendre ou améliorer nos connaissances pour devenir meilleure, etc. Mais surtout le pique-nique en fin de journée pour passer ensemble un moment de convivialité et de partage pour apprendre à mieux se connaître.

Comment vois-tu l'avenir des samaritains dans le monde de demain ? Je ne le cache pas que ça m'inquiète... On vit dans un monde de fou et qui va trop vite. On n'a plus le temps ou surtout on ne prend plus le temps de vivre. Comme dans toutes les associations et les sociétés, on a de la peine à trouver des gens motivés et qu'ils donnent de leur temps. Dans une

section samaritaine, on demande aux personnes qui en font partie, deux heures par mois pour les exercices et quelques heures par année pour les services médicaux sanitaires.

Et finalement, comment voudrais-tu convaincre un futur samaritain de s'engager ? Si toi aussi tu es motivé à apprendre les gestes qui sauvent la vie et que tu aimes les gens pour leur apporter ton aide et surtout que tu as envie de rejoindre un groupe motivé et solidaire, viens rejoindre la Section des Samaritains du vallon de Saint-Imier ou une autre section des environs. Les formations de bases et continues

sont offertes à tous les membres qui donnent quelques heures de leur temps par année. Ou si tu ne sais pas encore si tu as vraiment envie de t'engager, viens voir un de nos exercices mensuels de 19 h à 21 h et discuter avec nous de ce que l'on fait vraiment. Il n'y a pas besoin de connaissances de base en premier secours pour nous rejoindre, juste l'envie d'apprendre.

Ou si tu veux un contexte moins formel, viens participer à notre journée du 125^e le 23 août de 9 h à 16 h, tu pourras découvrir des exercices samaritains.

Tout le monde peut sauver une vie, en suivant un cours de réanimation BLS-AED, ça t'aidera à être un peu plus serein si tu dois appliquer les gestes qui sauvent. Connaître les numéros d'urgences, reconnaître une personne inconsciente et de la mettre en position latérale de sécurité (PLS) ou de reconnaître une personne inconsciente qui ne respire pas et de mettre en place le massage cardiaque peut sauver des vies. Chaque minute où il n'y a plus de circulation sanguine, c'est 10 % de chance de vie en moins. Et oui, les défibrillateurs peuvent être très facilement utilisés par n'importe qui, même sans formation, mais le cours va vous former à les utiliser et à gagner du temps très précieux. ■ EF

Samedi 23 août, 9h-16h

Paroisse, salle Saint-Georges et salle de spectacles de Saint-Imier



Lors de l'exercice d'été, il est possible de s'entraîner sur des situations qui se rapprochent au maximum de la réalité

ESPACE NOIR SAINT-IMIER

L'art de rebondir

Dessins de Pitch

Une exposition de dessins racontant des expériences carcérales inspirée de discussions à cœur ouvert entre professionnels du système pénal et personnes judiciairisées. Des regards croisés sur les parcours de désistance au travers d'illustrations de Pitch Comment... Horriblement drôles !

Lors de la visite de l'exposition, le public est muni de casques audios. Commence dès lors une déambulation musicale créée par les participants à ce projet de médiation culturelle conduit par Andrée Oriet en collaboration avec Jura désistance et soutenu par le fOrum Culture. La réalisation de la bande-son est effectuée par Alain Tissot.

Des moments d'échanges avec le public sont organisés dans les différents lieux qui accueillent ce projet.

■ ESPACE NOIR

Vernissage 22 août, 19h, sans alcool
Du 22 août au 7 septembre
Ouvert du mardi au dimanche de 10h-22h



Réclame



LA ROSERAIE EMS

Nous proposons des chambres individuelles avec salle de bains.

Un lieu de vie avec activités journalières.

Une cuisine de saison.

Pour des longs séjours ou des courts séjours (par exemple après une hospitalisation ou pour soulager un proche aidant).

LA ROSERAIE
LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER
032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH

MUSÉE DE SAINT-IMIER

Nouveaux regards sur l'histoire des procès de sorcellerie

Dans le cadre de son exposition temporaire, *Au corps des procès de sorcellerie d'Erquél et de l'ancien Évêché de Bâle*, le musée de Saint-Imier collabore à une table ronde qui a pour thématique les procès de sorcellerie dans l'arc jurassien. Autour de cette table ronde, coorganisée avec le Cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'émulation, nous accueillerons trois jeunes chercheuses et chercheurs qui viennent partager leurs recherches sur le sujet. Leurs données permettent une nouvelle clé de lecture et un nouvel éclairage sur cette part d'histoire locale. Les présentations seront suivies d'une discussion.

Cette table ronde sera aussi l'occasion de découvrir le livre de Gilliane Barthe, co-commissaire de l'exposition temporaire actuelle du musée de Saint-Imier. Son livre, *Le Corps jugé: Procès de sorcellerie de l'Évêché de Bâle au XVII^e siècle*, sera aussi en vente dans la boutique du musée.

Vernissage du livre

Co- publié par les Éditions Alphil et la Société jurassienne d'émulation et rédigé par Gilliane Barthe, le livre *Le Corps jugé: procès de sorcellerie de l'évêché de Bâle au XVII^e siècle*, découle de ses recherches sur les procès de sorcellerie de l'ancien Évêché de Bâle pour son travail de master, d'ailleurs récompensé par le Prix Kunz en 2022. À découvrir lors de la table ronde du 23 août à La Couronne à Sonceboz!

Description tirée d'Alphil: « Dès la fin du Moyen-Âge jusqu'au début du 18^e siècle, la sorcellerie a été associée au désordre social. Le climat de peur alors instauré a provoqué un mouvement de répression, non seulement en Europe,



mais surtout en Suisse. L'Évêché de Bâle a été le lieu d'une persécution particulièrement virulente compte tenu du nombre d'habitants. Ce livre nous permet de découvrir les étapes des procès du 17^e siècle dans cette région, à une époque où les procès de sorcellerie sont affaire courante.

Le corps de la sorcière prend une place importante dans ces procès puisqu'il est à la fois révélateur du péché et outil pour briser la volonté de la sorcière afin d'obtenir ses aveux, nécessaires à la condamnation. »

Prochain événement lié à l'exposition temporaire

Conférence de Jean-Claude Rebetez, conservateur aux archives de l'Ancien Évêché de Bâle, *La dernière chasse aux sorcières en Erquél (1706-1710) – une tragédie à l'interprétation complexe.*

Scandale au temple de Corgémont: un homme agresse la vieille Judith Burnin et la traite de sorcière. La machine infernale est lancée; sur les six femmes poursuivies alors, une seule échappe à la mort.

Mercredi 10 septembre à 18 h 30.
CCL, rue d'la Zouc 6, Saint-Imier ■ AG

Table ronde et vernissage
Samedi 23 août à 16h à la couronne,
rue de Pierre-Pertuis 1, Sonceboz

Le musée de Saint-Imier collabore à la table ronde nouveaux regards sur l'histoire des procès de sorcellerie
En collaboration avec le Cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'émulation (SJE)
www.sje.ch/agenda

RENAN
AVIS COMMUNAUX

Soirée au village

Vendredi 22 août dès 18 h aux alentours de la halle de gymnastique, une soirée festive clôturée par un film en plein air vous attend à Renan.

La paroisse en collaboration avec la commune propose de terminer l'été avec un moment de joie et de festivités.

Des bancs et des tables permettront de profiter des délices du food truck KeongKee StreetFood. Un bar gratuit à eau et à sirop ainsi qu'un bar pour les adultes avec une première boisson offerte seront installés pour nous désaltérer.

Des animations pour les plus jeunes se tiendront près de notre salle des fêtes dès 18 h. Et la soirée se terminera par la projection du film famille *L'appel de la forêt*: apportez vos chaises et un petit pull!

Nous vous attendons nombreux pour bien commencer la nouvelle année scolaire. ■ PAROISSE ET COMMUNE DE RENAN

ÉCOLES ENFANTINE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE SAINT-IMIER

Horaires de rentrée

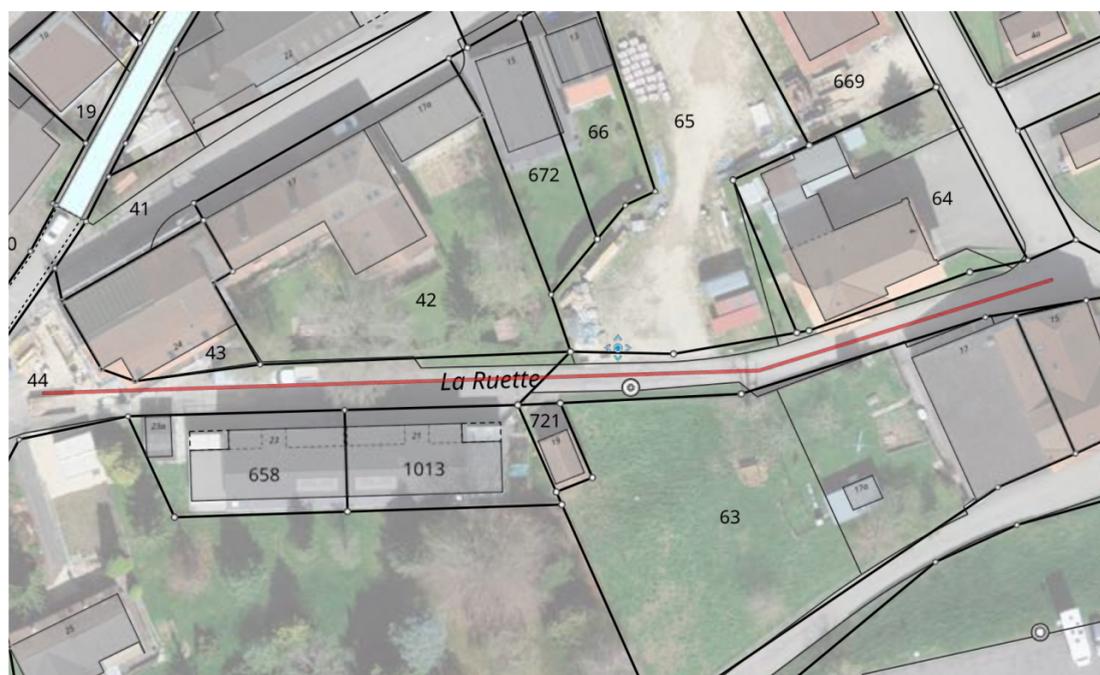
La rentrée des classes aura lieu lundi 18 août. Les élèves sont attendus selon l'horaire suivant: école enfantine à 8 h 45; école primaire à 8 h 15; école secondaire à 8 h 15 pour les élèves de 9^e, à 9 h 10 pour les élèves de 10^e et 11^e.

Matinée consacrée à l'organisation jusqu'à 11 h 40. Après-midi selon l'horaire distribué. Bonne reprise! ■ VS

SONVILIER
AVIS COMMUNAUX

Rappel: fermeture de route

La Ruette



Depuis le 11 août jusqu'à fin septembre, des travaux de réfection des canalisations et de la route auront lieu à la Ruette.

Durant cette période le tronçon mentionné sur le plan sera complètement fermé à la circulation. La population est priée de bien vouloir se conformer à la signalisation mise en place.

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration.

■ CM

Marché local et artisanal

L'été est installé et *Samedi à Sonvi* revient, à la rue de la Ruette, de 9 h à 15 h le 16 août. Le prochain rendez-vous est fixé au 6 décembre.

Comme ce printemps, les exposants proposeront de l'artisanat de qualité ainsi que des produits locaux et bio.

La journée se déroulera au son d'animation musicale et des propositions

de restauration variée, dans une ambiance conviviale.

La rue de la Ruette sera fermée à la circulation, merci de vous conformer à la signalisation mise en place ainsi qu'aux directives de parcage. ■ CM

Suivez les informations sur Instagram: [samedi.a.sonvi](https://www.instagram.com/samedi.a.sonvi)

LA FERRIÈRE
AVIS COMMUNAUX

Séneçon jacobée: soyons tous attentifs!

Les séneçons contiennent une substance toxique (alcaloïde) voire mortelle pour certains animaux, en particulier les chevaux, mais aussi les porcs et les bovins. L'effet toxique est cumulatif et il n'y a pas d'antidote. Des traces d'alcaloïde peuvent également se retrouver dans le miel lorsque les abeilles butinent du séneçon jacobée en grande quantité. Chacun est donc invité à lutter contre cette plante indésirable. Son arrachage, notamment en milieu agricole, relève de la responsabilité morale de chaque propriétaire.

Comment lutter contre le séneçon jacobée?

- Arracher les plantes avant que les graines ne se disséminent.
- Éliminer les plantes par incinération en les mettant dans des sacs poubelle.
- Ne pas composter les plantes.
- Informer sa commune, ou le service des ponts et chaussées local (route cantonale), de la présence de séneçon jacobée sur son territoire, notamment le long des routes et



sur les friches, terrains propices à sa prolifération.

Nous remercions par avance de déposer dans le molok de la déchetterie (derrière la halle polyvalente). Nous rappelons que le rumex est une plante très envahissante et le séneçon jacobée est une plante toxique pour le bétail, ces deux plantes doivent être éliminées par arrachage ou en fauchant les zones infestées pour être évacuées à l'état sec ou en ensilage. ■ CM



En salles

Programme
et réservations



AU CINÉMATOGAPHE À TRAMELAN

KARATE KID : LEGENDS

VENDREDI 15 AOÛT, 15 H
SAMEDI 16 AOÛT, 15 H
DIMANCHE 17 AOÛT, 14 H
LUNDI 18 AOÛT, 18 H
MERCREDI 20 AOÛT, 15 H

De Jonathan Entwistle avec Jackie Chan, Ralph Macchio. Après avoir vécu une tragédie personnelle, le jeune prodige de kung-fu Li Fong est arraché à sa famille à Pékin et contraint de s'installer à New York avec sa mère. Il tente de tirer un trait sur son passé tout en cherchant à s'intégrer dans son nouveau lycée. Et même s'il ne cherche pas la bagarre, il semble constamment s'attirer des ennuis. Lorsqu'un ami dont il vient de faire la connaissance sollicite son aide, Li accepte de participer à une compétition de karaté, mais il comprend qu'il ne peut pas seulement compter sur son talent. *Un film feel-good rafraîchissant! Un bon moment de cinéma!* Durée 1h 34, âge 10 ans, français.



Freaky Friday 2: encore dans la peau de ma mère, photo: © 2025 WDSMPS, cineimage.ch

LES FILLES DÉSI

VENDREDI 15 AOÛT, 18 H
DIMANCHE 17 AOÛT, 20 H

De Princia Car avec Housam Mohamed, Leïa Haïchour, Lou Anna Hamon. Marseille en plein été. À 20 ans, Omar et sa bande, moniteurs de centre aéré et respectés du quartier, classent les filles en deux catégories: celles qu'on baise et celles qu'on épouse. Le retour de Carmen, amie d'enfance ex-prostituée, bouleverse et questionne leur équilibre, le rôle de chacun dans le groupe, leur rapport au sexe et à l'amour. *C'est réjouissant, plein de charme et porté par des acteurs qui font leur premier pas à l'écran! Un petit bijou d'humour et de justesse! Un mouvant récit d'émancipation féminine.* Durée 1h 33, âge 12 ans, français.

FREAKY FRIDAY 2: ENCORE DANS LA PEAU DE MA MÈRE

VENDREDI 15 AOÛT, 20 H 30
SAMEDI 16 AOÛT, 20 H 30
DIMANCHE 17 AOÛT, 17 H
MARDI 19 AOÛT, 18 H

De Nisha Ganatra avec Lindsay Lohan, Jamie Lee Curtis. L'histoire se déroule bien des années après la crise d'identité à laquelle les Coleman ont été confrontées. Anna est devenue mère à son tour. Mais Tess et Anna découvrent que, contre toute attente, la foudre peut vraiment frapper deux fois au même

endroit. *Le grand retour de Freaky Friday avec le casting original! Du pur plaisir!* Durée 1h 51, âge 6 ans, français.

LA TRILOGIE D'OSLO: AMOUR

SAMEDI 16 AOÛT, 18 H
LUNDI 18 AOÛT, 20 H
MARDI 19 AOÛT, 20 H 15

De Dag Johan Haugerud avec Andrea Bræin Hovig, Tayo Cittadella Jacobsen. Sur un ferry qui les ramène à Oslo, Marianne, médecin, retrouve Tor, infirmier dans l'hôpital où elle exerce. Il lui raconte qu'il passe souvent ses nuits à bord, à la recherche d'aventures sans lendemain. *D'un abord sans prétention, Amour n'en est pas moins remarquable et révèle les différents langages de l'amour avec habilité, loin des poncifs du genre. Un récit qui ausculte avec pudeur nos corps incertains et nos cœurs en désordre, nos désirs et nos solitudes. Le film le plus émouvant de la trilogie!* Durée 2h, âge 16 ans, vo s.t.

VALEUR SENTIMENTALE

MERCREDI 20 AOÛT, 17 H 45

De Joachim Trier avec Elle Fanning, Renate Reinsve. Agnes et Nora voient leur père débarquer après de longues années d'absence. Réalisateur de renom, il propose à Nora, comédienne de théâtre, de jouer dans son prochain film, mais celle-ci refuse avec défiance. Il propose alors le rôle à une jeune star hollywoodienne, ravivant des souvenirs de famille

douloureux. *Le réalisateur sonde l'âme humaine en présente un drame familial aussi terrible que tendre. Une réussite sensible sur fond d'homage au cinéma.* Durée 2h 13, âge 12 ans, vo s.t.

DRACULA: A LOVE OF TALE

MERCREDI 20 AOÛT, 20 H 15
JEUDI 21 AOÛT, 20 H

De Luc Besson avec Caleb Landry Jones, Matilda De Angelis, Zoé Bleu Sidel. Au XV^e siècle, le Prince Vladimir renie Dieu après la perte brutale et cruelle de son épouse. Il hérite alors d'une malédiction: la vie éternelle.

Il devient Dracula. Condamné à errer à travers les siècles, il n'aura plus qu'un seul espoir: celui de retrouver son amour perdu. *Luc Besson dépoussière le mythe et signe un conte romantique, spirituel presque mystique. Une épopée gothique!* Durée 2h 09, âge 16 ans, français.



Les filles désir, photo: © 2025 Pathé Films AG, cineimage.ch

AU ROYAL À TAVANNES

LES SCHTROUMPFS LE FILM

VENDREDI 15 AOÛT, 10 H

De Chris Miller avec Sofia Essaïdi, Rihanna, Jérôme Commandeur. Lorsque le Grand Schtroumpf est mystérieusement kidnappé par les vilains sorciers: Razamel et Gargamel, la Schtroumpfette et son meilleur ami Le Schtroumpf Sans-Nom partent en mission pour le retrouver! Commence alors une aventure délirante où nos héros bleus vont croiser la route de nouveaux amis hauts en couleur comme Mama Poot et ses petits. Les Schtroumpfs doivent prendre en main leur destin pour sauver celui du monde entier! Durée 1h 29, âge 6 ans, français.



Photo: cineimage.ch

Jeux

Sudoku Inscrivez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case, chaque chiffre ne peut apparaître qu'une fois dans chaque colonne et chacun des neuf blocs de 3 x 3. **Mot fléché** Les définitions sont placées dans la grille. Une flèche indique le sens dans lequel les lettres du mot défini sont à inscrire. Constituez le mot mystère avec les chiffres.

2				4				6	1
6		4							3
	1	8							
			3						8
		2	4	9	8	3			
	9				6				
							4	9	
	2						5		7
4	5			7					3

Cri de chasse	Être grand ouvert	Cervidé tacheté	Asticot ou lombric	Cornu (fam.)	Procédé de teinture textile
Sac de courses			Sur la tête du cerf	Message inform.	
	2		Grande antilope		
Monnaies roumaines		Clown suisse			1
Grand lac alpin		Sans énergie		Se fatigue	
Puisque		Tuiles ou tôle		Nouveau pronom	
		Agrandi, distendu			Exposa
Famille de skieurs suisses	Capable			Anciennes monnaies	Ouvert aux pros et aux amateurs
	Étoffe lisse et brillante	3			
			Mère d'Apollon		
			Partie qui anime		
Parcours sportif	Imprévu			Direction d'un navire	5
	A la fin de la messe				
			On y cuit le gâteau		6
Valeur mobilière				Forme de politesse japonaise	
Courroie équestre					
			1	2	3
	4				4
					5
					6

Solutions Ci-dessus, les solutions du dernier numéro.

2	8	3	7	6	5	1	9	4
5	1	4	8	2	9	7	3	6
9	7	6	3	1	4	2	5	8
1	4	9	2	7	3	6	8	5
7	5	2	9	8	6	4	1	3
6	3	8	5	4	1	9	7	2
4	9	5	1	3	2	8	6	7
3	6	7	4	9	8	5	2	1
8	2	1	6	5	7	3	4	9

Rubrique offerte par

Découvrez ce qu'il se trame...

imprimerie bechtel sa

Bellevue 4, 2608 Courtelary, 032 944 18 18

Grand Chasseralet Imprimé en suisse

CENTRE INTERRÉGIONAL DE PERFECTIONNEMENT

Le savoir se livre : 15^e cycle de conférences

Transmettre le faux : comment se propage la désinformation



Photo : www.jeunesetmedias.ch

La conférence proposée par la Société Jurassienne d'Émulation, la commune de Tramelan et le CIP est un sujet brûlant d'actualité : la désinformation. À l'heure des réseaux sociaux et de l'information immédiate, comment trier le bon grain de l'ivraie ? Comment se forger une opinion sur des faits et des informations vérifiées ? Le jeudi 28 août, Sebastian Dieguez, docteur en neurosciences, enseignant à l'Université de Fribourg, sera au CIP à Tramelan pour décortiquer les rouages de la désinformation.

Alors que les possibilités de transmettre le savoir n'ont jamais été aussi puissantes et accessibles, il semble

que cet avantage soit de plus en plus remis en question par le succès et la prolifération des informations douteuses, fausses ou néfastes. Pourquoi un tel résultat ? Quelle est réellement l'ampleur du phénomène et quelles en sont les conséquences ? Cette présentation fera le point sur les recherches récentes concernant la désinformation contemporaine et ses moyens de transmission. Si des technologies récentes telles que les plateformes numériques et l'intelligence artificielle sont souvent mises en cause, nous verrons que celles-ci reposent sur des mécanismes psychosociaux particuliers, et qu'un registre d'analyses basées uniquement

sur une prétendue crédulité humaine est inopérant pour saisir la nature de phénomènes comme les fake news ou le complotisme. La transmission du faux ne fonctionne pas tant sur notre propension à l'erreur que sur des manœuvres délibérées de brouiller notre intérêt pour la vérité. Pour y faire face, nous devons développer des stratégies collectives à la hauteur de la menace qu'elle représente. ■ CIP

Transmettre le faux : comment se propage la désinformation Sebastian Dieguez, D' en neurosciences, enseignant à l'Université de Fribourg, auteur Jeudi 28 août, 19 h 30, CIP, Tramelan

Claudine Houriet : les couleurs d'une vie

Les cimaises du CIP à Tramelan accueillent les œuvres de Claudine Houriet dans le cadre d'une exposition rétrospective. L'exposition qui débute ce 15 août rend ainsi un hommage bienvenu à une carrière artistique foisonnante.

Claudine Houriet vit et travaille à Tramelan. Elle est peintre et écrivaine. L'écriture lui permet une évasion dans l'imaginaire, une étude approfondie de l'âme humaine, champ d'investigation infini. Dans sa peinture, douceur et véhémence se côtoient. L'affrontement ou l'harmonie des formes et des couleurs sont un écho à une musique intérieure. L'artiste chante la beauté du monde ou exprime son désarroi et son indignation devant sa cruauté, son injustice.

À 80 ans passés, la passion pour l'écriture et la peinture reste intacte chez l'artiste. Les mots et les couleurs continuent à la caresser, à l'agresser avec force. Pour elle, l'Art est une interrogation sur soi et le monde, une façon de dire *j'existe*. Une sorte de défi, de tentative désespérée de retenir les jours, d'embrasser l'éphémère. L'eau, le ciel, la clarté, l'ombre, l'étincellement des couleurs transformés se réinventent dans son propre langage. Dans son travail de peintre et d'écrivaine, l'artiste aimerait être une sorte de chanter de nos vies à la fois précieuses et dérisoires, toutes soumises au même régime de rires et de larmes, toutes emportées par le temps inexorable.

Comme le dit si bien Vladimir Jankélévitch : « Il n'est rien de plus précieux que ce temps de notre vie, cette matinée infinitésimale, cette fine pointe imperceptible dans le

firmament de l'éternité, ce minuscule printemps qui ne sera qu'une fois, et puis jamais plus.

Dernières expositions : Ancienne Couronne, Bienne, (2018) ; Galerie du Soleil, Saignelégier (2021).

Dernières parutions : *Les portulans de l'âme* (poèmes, 2019), éditions de la Maison Rose, Cossonay ; *Tout au long de nos soifs* (nouvelles, 2019), éditions Plaisir de lire ; *Une femme rousse à sa fenêtre* (roman, 2021), éditions Plaisir de lire. En cours d'édition : *Des vies en clair-obscur* (nouvelles) et *Le garçon qui parlait aux oiseaux* (roman). ■ CIP

Du vendredi 15 août au samedi 20 septembre Exposition rétrospective – Claudine Houriet Ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 20 h, samedi de 14 h à 20 h et dimanche de 14 h à 17 h Vernissage : le vendredi 15 août à 18 h



TRAMELAN
AVIS COMMUNAUX

Il fait chaud, économisons l'eau !

Le sursaut d'été que nous vivons fait le bonheur des amateurs de soleil. Néanmoins, en période de canicule, il faut veiller à préserver les ressources en eau potable disponibles. Le Conseil municipal et le Service de l'eau potable de la commune (SDE) proposent à tous les usagers de simples et judicieuses mesures à mettre en œuvre avant que des restrictions plus drastiques ne doivent être prises, mesures qui seront plus contraignantes.

Vous trouverez sur la page internet du Service de l'eau potable un train de 36 mesures aussi simples qu'efficaces permettant de très substantielles économies d'eau potable. La brochure est également disponible auprès des guichets des Services techniques (rue de la Promenade 3) et de l'Hôtel de Ville (Grand-Rue 106). Sur demande par téléphone au secrétariat des Services techniques (032 486 99 50), elle peut également être envoyée aux

personnes qui ne pourraient pas se déplacer ou avoir accès à l'Internet ou aux guichets de l'administration pendant les heures d'ouverture.

Ces mesures de prévention sont vivement recommandées pour éviter des restrictions plus drastiques. Nous vous remercions de votre contribution pour réduire les impacts de la sécheresse.

■ CHA

Reflets du 1^{er} août à la Marelle



Les festivités tramelotes du 1^{er} août à la Marelle ont à nouveau connu un beau succès. La soirée coorganisée par la commune, l'Haltéro-Club et la papeterie F. M. Tschan a vibré au son du groupe *Effet secondaire*. La partie officielle a été assurée par Vincent Glauser,

conseiller municipal, et par un discours de Jean-Daniel Ruch, diplomate aguerri et ancien ambassadeur.

Les traditionnels cortèges aux flambeaux, feu de joie et feux d'artifice ont ravi petits et grands et leur ont laissé des étoiles plein les yeux ! ■ CHA



Photos : Signu Scheidegger



Bring Plastic Back

Collecte de plastiques ménagers

Les citoyennes et les citoyens de Tramelan ont récemment reçu dans leur boîte aux lettres un flyer accompagné d'un sac de collecte destiné à la récolte des plastiques ménagers. Nous encourageons vivement la population à participer activement au tri de ces déchets.

Ce nouveau flyer contient des informations corrigées, remplaçant celles du premier communiqué diffusé il y a quelques semaines, lequel comportait certaines erreurs indépendantes de notre volonté. Nous vous prions donc de vous référer exclusivement aux consignes figurant sur le flyer récemment distribué. Si vous n'en avez par reçu, des exemplaires supplémentaires sont disponibles au guichet

des Services techniques de Tramelan, rue de la Promenade 3. Pour rappel, les sacs peuvent être achetés à l'épicerie Autrement et le point de collecte se trouve à la déchetterie, rue de la Trame 13.

Nous vous remercions pour votre collaboration et restons à votre disposition pour toute information complémentaire. ■ CM



AGORA

Appel aux artistes et hôtes

Agora cherche artistes et lieux pour son cinquième Calendrier Musical de l'Avent à Tramelan

Après 2015, 2017, 2019 et 2023, l'association Agora organise à nouveau sa série de concerts de décembre. Du 1^{er} au 24 décembre, 24 artistes se produiront dans 24 lieux des communes de Tramelan et de Mont-Tramelan.

Afin de compléter sa programmation, Agora fait appel à la population locale pour mettre à disposition salon, garage, entreprise ou autre, et aux artistes régionaux désireux

d'animer l'une des soirées. N'hésitez pas à contacter les organisateurs à l'adresse suivante : agora.tramelan@gmail.com ou par téléphone au 078 762 75 80. L'association Agora remercie d'avance toutes les personnes qui permettront d'organiser cet événement convivial et rassembleur, et se réjouit de rencontrer hôtes, public et artistes lors des soirées de décembre.

■ MR

MUSIQUE DES JEUNES DE BIENNE

De Bienne au Jura bernois, la musique rassemble

Depuis 1974, la Musique des Jeunes de Bienne forme et rassemble de jeunes passionnés de 8 à 25 ans autour du chant et des instruments. L'un de ses ensembles phares, Jazz'On, héritier du BigBand, cherche aujourd'hui une nouvelle direction pour poursuivre son aventure musicale et relever de nouveaux défis.

Fondée en 1974, la Musique des Jeunes de Bienne (MJB) regroupe plus d'une cinquantaine de musiciens, garçons et filles, âgées de 8 à 25 ans, qui se retrouvent régulièrement pour apprendre et pratiquer un instrument ou chanter, dans des cours particuliers et en groupe. Il s'agit d'une société sans orientation politique ou religieuse, à travers laquelle les jeunes ont la possibilité de découvrir la musique, mais aussi de partager des expériences artistiques avec d'autres. Le but est de pouvoir offrir une formation musicale financièrement accessible à tous.

L'esprit MJB

Au cœur de la MJB se trouvent bien sûr la musique, son apprentissage et ses émotions. Il y est possible pour les jeunes d'apprendre à chanter ou à maîtriser l'instrument de leur choix, qui leur est loué pour une somme très modeste par la société. De nombreux membres ont, par la suite, suivi des études avancées dans le domaine musical et certains sont même devenus professionnels! Plusieurs groupes de la scène régionale ou nationale (DixieOnAir, Pegasus, Douleur d'Avion, etc.) sont composés d'anciens ou d'actuels musiciens de la MJB.

Que vous soyez de la région biennoise ou du Jura bernois, venir à la MJB, c'est l'assurance de faire beaucoup de nouvelles connaissances, et la société est à l'origine de nombreuses amitiés durables. Enfin, la Musique des Jeunes, c'est également un lieu de responsabilités.



Le groupe Jazz'On est l'héritier direct du BigBand de la Musique des Jeunes de Bienne, photo: LDD

Nos groupes chorale

Depuis l'année 2017, la MJB propose également une formation en chant, par le biais de deux groupes de chorale. Ceux-ci sont placés sous la direction de Brigitte Brun et Mathieu Voisard. Ils interprètent des morceaux issus du répertoire pop et musiques actuelles. Les deux ensembles comptent une soixantaine de choristes. Ils ont pour but de se produire

régulièrement en concert et collaborent régulièrement avec les autres ensembles de la société.

Notre groupe de niveau supérieur

Le groupe Jazz'On est l'héritier direct du BigBand de la Musique des Jeunes de Bienne. Composé de neuf musiciens passionnés, il s'est formé autour de l'envie commune d'explorer un répertoire différent de celui de

l'harmonie traditionnelle, en s'ouvrant à des styles plus jazzy, funk et variétés. L'objectif est clair: élargir les horizons musicaux, stimuler la créativité et offrir au public une couleur sonore originale au sein de l'association. Au fil des années, Jazz'On a été dirigé par plusieurs directeurs et directrices, chacun apportant sa personnalité, son répertoire et son énergie. Sous leur impulsion, le groupe a participé à de

nombreux événements locaux, festivals et soirées, séduisant le public par son dynamisme et la diversité de ses morceaux.

Puis, à une certaine période, l'ensemble a choisi de poursuivre son chemin en mode autodidacte. Sans chef attiré, les musiciens ont pris collectivement les rênes de leur destin musical: préparation des morceaux, organisation des répétitions, coordination des concerts. Cette étape a renforcé les liens entre les membres et prouvé qu'avec motivation et esprit d'équipe, un groupe pouvait continuer à fonctionner et à se produire avec succès. Fort de cette expérience, Jazz'On a su préserver l'énergie, la convivialité et la complicité qui font son identité.

Nouvelle étape

Aujourd'hui, après quelques années sans direction fixe, le groupe souhaite franchir une nouvelle étape. En retrouvant une directrice ou un directeur, Jazz'On veut aller plus loin, explorer de nouveaux répertoires, relever de nouveaux défis musicaux et offrir au public des prestations toujours plus abouties, dans l'esprit festif et chaleureux qui le caractérise depuis ses débuts.

Profil recherché: expérience en direction d'ensemble à vent, compétences pédagogiques, sens du contact et motivation à développer un projet musical dynamique.

Les personnes intéressées peuvent envoyer leur candidature (CV + lettre) à: info@musiquedesjeunesdebienne.ch. ■ JCL

ROTARY CLUB LES REUSSILLES

Un coup de main pour La Grande Maison

Fidèle à ses idéaux et son engagement notamment en faveur de la jeunesse de la région, le Rotary-Club Les Reussilles a mené des travaux en faveur de la Grande Maison à Corgémont. Une partie du bénéfice

de la torréie géante publique a servi à l'achat du matériel nécessaire (par 13 000 francs), diverses entreprises ont soutenu l'action et la Commune de Corgémont a offert le bois.

Plusieurs membres ont terrassé le terrain à l'aide de machines mises gratuitement à disposition par un rotarien entrepreneur, d'autres ont façonné le bois, préparé les divers autres éléments de construction et finalement monté une nouvelle terrasse.

Pour rappel, la Grande Maison offre à chaque pensionnaire une expérience communautaire par un accompagnement personnalisé en vue d'atteindre son autonomie et son insertion sociale. Selon l'âge, la personnalité, la problématique et les besoins spécifiques de chacun, l'appui évolue au fur et à mesure que des liens se créent et que l'enfant s'investit dans la réalité proposée. Pour cela, le projet de vie de chaque enfant tient une place prépondérante. La démarche socio-éducative s'inscrit dans un milieu politiquement neutre et un esprit laïc, c'est-à-dire qu'elle postule la liberté individuelle et le respect mutuel. La mission de la Grande Maison s'inscrit dans la finalité d'une régulation sociale. Sa valeur centrale est l'enfant.

Tous sont fiers d'avoir ainsi pu aider une institution de la région qui œuvre en faveur des enfants et le 4 juin, une vingtaine de rotariens ont eu le plaisir d'inaugurer la terrasse en compagnie de toute l'équipe de la Grande Maison.



Photos: J. Chanrion

■ PF

16 communes
12 500 ménages

www.bechtel-imprimerie.ch/feuilles-davis/

Le clin d'œil

www.dessindepresse.ch

ALASKA: LE PLAN DE TRUMP SERAIT D'ÉCHANGER DES TERRITOIRES

ÇA, C'EST POUR TOI... ET ÇA, POUR MOI!!!



PARC NATUREL RÉGIONAL CHASSERAL

Le Chasseral révélé à travers onze regards photographiques

Du 21 août au 31 octobre, une exposition de photographies originale attend les habitants et les visiteurs de la région dans les métairies autour du Chasseral. Réalisées par huit parrains et marraines de l'Observatoire photographique du paysage, *Chasseral – Vues de loin* présente onze images remarquables imprimées sur des panneaux en bois et exposées dans autant de métairies. Dix événements ouverts à toutes et tous accompagnent l'exposition pendant toute la saison. Mis en place par le Parc Chasseral, ces rendez-vous constituent le point de départ d'une vaste réflexion régionale sur l'avenir du sommet emblématique que représente le Chasseral.



Photo: © Parc naturel régional chasseral

L'exposition de photographies *Chasseral – Vues de loin* présente onze points de vue éloignés sur le Chasseral montrant l'importance de ce sommet pour la région. Imprimées en grand format sur bois, les photos sont exposées du 21 août au 3 octobre devant les onze métairies participantes, et visibles ainsi en tout temps. Les huit photographes bénévoles, membres de l'Observatoire photographique du paysage du Parc Chasseral, ont choisi des points de vue éloignés du sommet, accessibles via des chemins pédestres. Des sortes de belvédères naturels d'où chacune et chacun peut découvrir un panorama remarquable sur le Chasseral et vivre une expérience différente avec ce massif.

Dix événements dès le 21 août, soirée de lancement à la métairie de Dombresson

En complément à cette exposition, le Parc assurera lors de dix événements prévus dans les métairies de septembre à novembre, une permanence, aux horaires d'ouverture habituels des métairies. Ces permanences, en plus d'offrir la possibilité d'ouvrir le dialogue sur l'avenir du Chasseral, seront l'occasion de découvrir l'univers de ce site emblématique. Avec, par exemple, des récits et anecdotes sur la vie des métairies, du cinéma pastoral, des marches-débats ou encore des chantiers nature. Les personnes présentes pourront à cette occasion exprimer leurs idées, envies et avis sur le futur du Chasseral. Un set de table et une boîte à idées seront mis à disposition. Démarrage des événements le 21 août lors de l'ouverture officielle de l'exposition à la métairie de Dombresson. Le programme complet, et l'accès aux inscriptions, sont disponibles à l'adresse www.parcchasseral.ch/vuesdeloin.

Ces avis seront analysés durant l'hiver pour permettre de mieux cerner les attentes et les enjeux autour du Chasseral.

Objectif Chasseral: construire ensemble l'avenir de ce site naturel d'exception

Cette exposition et les permanences qui l'accompagnent constituent la première phase d'un ambitieux processus régional visant à définir ensemble l'avenir du Chasseral. Le projet *Objectif Chasseral* est mené par le Parc régional Chasseral sous l'égide de la Fondation Grand Chasseral, en partenariat avec Jura bernois, Bienne, Grand Chasseral Tourisme et les principales communes concernées. Cette démarche entend à long terme répondre aux préoccupations grandissantes de la part des communes et de la région du Grand Chasseral. Au cœur des enjeux: l'accueil d'un nombre croissant de visiteuses et visiteurs, la conciliation des usages entre agriculture et tourisme, la préservation des qualités naturelles et paysagères du lieu, l'identité du site et son originalité et sa gouvernance. Le but est de concevoir l'avenir et les aménagements du site dans l'intérêt de tous.

Programme des événements

- 21 août – Métairie de Dombresson. Soirée d'ouverture. Ouverture officielle de l'exposition, verrée offerte par le Parc (18 h-19 h 30). Covoiturage possible (via inscription).
- 2 septembre – Métairie B&B am Chasseral. Chantier bénévole. Actions de terrain et découverte de l'estivage (13 h-17 h 30).
- 3 septembre – Métairie B&B am Chasseral. Chantier bénévole. Actions de terrain et découverte de l'estivage (13 h-17 h 30).
- 20 septembre – Métairie des Plânes. En marche vers les Plânes. Marche-découverte de 40 minutes suivie d'une verrée (10 h-12 h 30).
- 21 septembre – Métairie de Meuringue. Brunch bavard. Anecdotes *chasseraliennes*, brunch à la métairie (9 h-13 h).
- 21 septembre – Métairie d'Aarberg. Cinéma pastoral. L'histoire du

Chasseral au travers de films d'archive (18 h-19 h 30).

- 22 septembre – Métairie de Chuffort. La tournée du facteur. Récits et anecdotes sur la vie de la métairie (11 h-12 h 30).
- 25 octobre – Divers lieux du Chasseral. Marches-débats. Huit marches collectives autour du Chasseral (9 h-17 h).

- 6 novembre – Métairie du Fornel. Chasseral dans l'œil du photographe. Soirée d'échange avec les photographes de l'exposition (18 h-20 h).
- 14 novembre – Métairie de l'Isle. Soirée de finissage (18 h-19 h 30). Débat de clôture: quelles premières pistes pour l'avenir du Chasseral?

■ PARC NATUREL RÉGIONAL CHASSERAL

Le Parc naturel régional Chasseral fait partie des territoires d'excellence que forment les 20 parcs suisses. Prix Paysage 2022, il est reconnu par la Confédération depuis 2012. Son but est de préserver et mettre en valeur son patrimoine et de contribuer au développement durable de la région. Le Parc s'étend sur 549 km² et 31 communes et compte quelque 61 000 habitants.

Trois jours pour vivre la nature autrement

Et si vous passiez un week-end complet en pleine nature, sans tente, sans allumettes, mais avec tout le nécessaire pour réapprendre à vivre simplement? C'est ce que propose l'accompagnateur en montagne Noé Thiel, partenaire du Parc Chasseral, lors de sa prochaine sortie d'initiation à la vie sauvage, du 29 au 31 août.

Les participantes et participants partiront avec le minimum nécessaire à leur bien-être pour un week-end de trois jours en pleine nature, sans tente ni allumettes, mais équipés du strict nécessaire pour réapprendre à vivre simplement. Cette sortie d'initiation à la vie sauvage, proposée par l'accompagnateur en montagne Noé Thiel, se déroulera du 29 au 31 août. Loin du confort moderne, cette expérience vous invite à découvrir les bases du bushcraft: une approche douce de la survie en forêt, axée sur le respect de l'environnement.

Au programme: construction d'outils, cueillette de plantes sauvages, observation de la faune, montage d'un bivouac, et allumage du feu sans allumettes. Après une courte marche d'approche, le groupe s'installe sur un site naturel, qui devient le camp de base pour deux nuits. Ensemble, les participants construisent leur abri, préparent leur repas à partir de plantes qu'ils ont cueillies.

Cette immersion, ludique et accessible à toutes et tous, y compris aux



La sortie guidée « Bushcraft et survie douce » sera l'occasion de découvrir la vie sauvage, quelque part dans le Parc Chasseral, photos: Noé Thiel



enfants dès 12 ans, s'adresse à celles et ceux qui souhaitent se reconnecter à la nature, et découvrir les bases de la vie sauvage. Le lieu de rendez-vous sera indiqué lors de l'inscription.

Renseignements pratiques et inscriptions

Dates: du vendredi 29 au dimanche 31 août. Départ et arrivée sur le territoire du Parc Chasseral. Lieu

communiqué lors de l'inscription. Prix par personne pour les 3 jours: 290 francs (145 francs pour les enfants). Places limitées.

■ PARC NATUREL RÉGIONAL CHASSERAL

Informations et inscriptions: Noé Thiel, accompagnateur en montagne avec brevet fédéral a-hike.ch, info@a-hike.ch, 079 584 41 62

ACTION JEUNESSE RÉGIONALE

S'amuser, sensibiliser et prévenir, des actions programmées!

Pour l'édition 2025 de la Fête des Saisons, l'Action Jeunesse Régionale se mobilise au côté d'un nouveau partenaire Appel d'air



Photos souvenirs 2024

La saison continue, après 3 éditions à succès, le comité de la Fête des Saisons a renouvelé son partenariat avec l'Action Jeunesse Régionale (AJR), centre de jeunesse de la Vallée de Tavannes, Tramelan et environs pour proposer au public des actions de prévention et distiller de l'information lors des soirées du vendredi et du samedi.

Des actions pour éveiller les sens!

Installée dernière le centre culturel le Royal, l'équipe professionnelle de l'AJR sera sur place pour renseigner, sensibiliser et échanger avec le public.

- Un jeu de questions inédit : apprendre tout en s'amusant, c'est le pari de cette nouvelle animation spécialement conçue pour les stands prévention 2025. Munis d'anneaux, les participants devront les lancer sur une cible géante pour définir le thème de leur question. Alcool – Drogues – Sexualité – Produits du tabac ou encore Santé mentale, tous ces sujets seront passés au crible! De quoi tester ses connaissances de manière ludique et interactive!
- Un parcours didactique : après la réflexion, place à l'expérimentation! Grâce à des lunettes de simulation

(taux d'alcoolémie variés ou état de fatigue), les participants seront invités à effectuer différents exercices. L'objectif? Ressentir les effets réels de certaines altérations sensorielles causées par l'alcool ou la fatigue.

Un bar à cocktails sans alcool pour ouvrir la discussion!

Pour allier amusement et prévention, un espace détente accueillera les participants avec des boissons sans alcool gratuites. Une façon conviviale de réduire les risques et de récompenser les efforts fournis lors des animations, tout en offrant un moment de

pause et d'échange autour de l'offre d'animation de jeunesse dans la région.

Appel d'air, un nouveau partenaire pour parler de la santé mentale des jeunes!

Comme il y a deux ans, l'incontournable bus VW d'Appel d'air revient au cœur de la Fête des Saisons. Pour compléter les actions de prévention proposées par l'AJR auprès des jeunes de 12 à 25 ans, leur mission est de briser les tabous autour de la santé mentale et orienter les jeunes vers les ressources d'aide nationales et régionales disponibles. Sur place, les jeunes

seront invités à participer à des activités ludiques et interactives, pensées pour mieux comprendre les différents aspects de la santé mentale, dans une ambiance décontractée et bienveillante. Depuis sa création en 2017 dans le Canton de Neuchâtel, ce projet innovant s'étend également dans la région du Jura bernois et dans le Canton du Jura. Tout au long de l'été, l'équipe de l'Appel d'air sillonnera les festivals, les piscines, les plages et événements régionaux. Une occasion unique de s'informer, d'échanger et surtout, de se sentir soutenu.

Ne manquez pas vendredi 15 et samedi 16 août de 18 h à 21 h 30, ces rendez-vous qui font souffler un véritable appel d'air dans le paysage de la prévention jeunesse!

De l'animation et de la prévention 100% gratuite pour toutes et tous!

L'ensemble des actions de prévention seront proposées gratuitement grâce au soutien du comité d'organisation de la Fête des Saisons. Bien que les messages de prévention visent en priorité les jeunes de 12 à 25 ans, ils s'adressent également aux adultes. Sur le terrain, il apparaît que des réflexes essentiels pour rentrer en toute sécurité sont encore trop souvent négligés, et que les risques liés à la conduite sous l'emprise de l'alcool continuent d'être sous-estimés. L'objectif premier pour l'AJR et Appel d'air est de créer un échange, d'écouter, de conseiller et d'informer, sans aucun jugement ni volonté d'empêcher la consommation. L'essentiel pour nous est que chacun(e) fasse ses choix en étant pleinement conscient des risques. ■ AJR

Fête des Saisons à Tavannes, derrière le centre culturel Le Royal
Vendredi 15 août, 17h-22h 30
et samedi 16 août, 17h-22h 30
Pour toutes et tous, 100% gratuit!
Grâce au soutien du comité de la Fête des Saisons, des animateurs et animatrices seront présents pendant les heures d'accueil

PARC NATUREL RÉGIONAL CHASSERAL

Bal(l)ades... 2025 : un voyage musical et patrimonial au cœur du Parc Chasseral

Du 16 au 31 août, le Parc Chasseral et Les Jardins Musicaux s'associent pour la quatorzième année afin de proposer une série de rendez-vous uniques, alliant découvertes passionnantes du patrimoine régional et concerts dans des lieux insolites.

De Villeret à Tavannes, en passant par Gléresse/Ligerz, Saint-Imier et Rondchâtel, chaque escale des Bal(l)ades 2025 offrira une immersion dans des lieux emblématiques à travers découvertes culturelles, paysages exceptionnels et expériences musicales vibrantes.

De la forêt d'un district franc fédéral aux rives du lac de Bière en passant par l'histoire industrielle, les parcours guidés imaginés par les spécialistes du Parc Chasseral – souvent en collaboration avec des acteurs locaux – mettent en lumière la richesse et la diversité du patrimoine régional dans le cadre des parties *Découverte* de chaque événement.

Lors des cinq dates proposées en 2025, l'immersion se poursuit avec un concert où les œuvres musicales résonnent en harmonie avec le lieu. On y croquera Brahms, Strauss, Zimmermann, Rachmaninov ou encore Gesualdo...

Mais aussi Charlie Chaplin à travers un ciné-concert du film *The Kid*, sans oublier des créations plus récentes signées Vincent Peirani et Brad Mehldau.

Certaines des parties *Découverte* sont déjà complètes. Pour les autres, ainsi que pour les concerts, la



Ensemble La Sestina en 2024 à l'ancienne usine de pâte de bois de Rondchâtel, photo: Benjamin Visinand

réservation des billets s'effectue via la billetterie des Jardins Musicaux, sur le site www.jardinsmusicaux.ch, ou par téléphone au 032 889 46 05. Pensez à réserver la partie *Découverte* en même temps que la prise de votre billet de concert.

Informations pratiques

- Bal(l)ade à Villeret, 16 août: découverte, 10 h / 13 h, *Les Limes du Haut, une forêt d'un district franc fédéral*, Limes du Haut, Villeret. Concert, 11 h / 14 h, *Chansons et romances*, Limes du Bas, Villeret.

- Bal(l)ade à Gléresse/Ligerz, 17 août: découverte, 12 h 30 / 15 h 45, *Entre terre et lac, le métier fascinant de pêcheur*, Église de Gléresse. Concert 11 h / 14 h, *Funambule*, Église de Gléresse.
- Bal(l)ade à Saint-Imier, 23 août: découverte, 9 h, *Dix petites anarchistes*, Centre de Culture et de Loisirs, Saint-Imier. Concert, 11 h, *Nobody knows de trouble I see*, Collégiale, Saint-Imier.
- Bal(l)ade à Rondchâtel, 30 août: découverte, 9 h, *Sous les ponts de Frinvillier*, Centrale hydroélectrique de Frinvillier. Concert, 11 h, *Répons de ténèbres*, ancienne usine de pâte de bois, Rondchâtel.
- Bal(l)ade à Tavannes, 31 août: découverte, 9 h, *Fondation Digger: De la moissonneuse à la démineuse*, Fondation Digger, Tavannes. Concert, 11 h, *The Kid*, Salle communale, Tavannes. ■ PARC NATUREL RÉGIONAL CHASSERAL

PRO SENECTUTE

Conversation anglaise

Tous les vendredis, 14h-15h 30, Neuchâtel
 Vous avez déjà un bon bagage... Ces moments de lecture et de partages cordiaux autour de thèmes intéressants et très divers vous permettront de consolider vos compétences, étendre votre vocabulaire et soigner votre accent. Responsable Rosie De Pietro. Inscription : 032 886 83 02.

Tables d'hôte

Au bord de l'Areuse

Jeu d'une fois par quinzaine, 12h-14h, Boudry Nos tables d'hôtes vous proposent de partager un moment de convivialité tout en prenant un menu équilibré. Prix: 17 francs. Toutes les personnes à la retraite peuvent participer à ces repas. Découvrez nos nouvelles tables d'hôtes. Renseignements et inscriptions: Pro Senectute, 032 886 83 02.

La table de Jo

Lundi une fois par quinzaine, 12h-14h, Neuchâtel Nos tables d'hôtes vous proposent de partager un moment de convivialité tout en prenant un menu équilibré. Prix: 17 francs. Toutes les personnes à la retraite peuvent participer à ces repas. Découvrez nos nouvelles tables d'hôtes. Renseignements et inscriptions: Pro Senectute, 032 886 83 02.

PRO SENECTUTE

AGRICULTURE DU GRAND CHASSERAL

Papa, c'est quoi la solidarité ?

Le quotidien d'agriculteur se compose d'une grande partie d'inattendus, mesquinerie du quotidien, auxquels il faut faire face; un vêlage difficile ou inattendu, une machine abîmée, des bêtes échappées ou une embuscade sociale et fréquemment, les enfants nous aident dans ces situations d'urgence, notamment en contactant de l'aide pour répondre à la situation.

La résilience dont doit faire preuve l'agriculteur face à ces challenges implique une capacité de procéder à des réflexions et décisions rapides, amenées par l'expérience, la routine et la logique agricole (appelé couramment le bon sens), mais surtout un carnet d'adresses fourni de numéros de collègues joignables en cas de besoin. Le dernier paramètre dépend de l'interhumain et la vie sociale régionale et individuelle. Les interactions entre voisins y sont prédominantes et ne sont pas toujours uniquement favorables à la solidarité.

En effet, depuis l'introduction des paiements directs à la surface, le monde rural fait face à la course aux hectares et donc à une concurrence malsaine entre pairs. Cette politique a quelque peu éloigné les agriculteurs les uns des autres et a péjoré de nombreuses relations entre voisins et collègues. Le bon sens semble dans de nombreux cas ne plus être de la partie lorsqu'il s'agit de pondérer l'importance de se développer au détriment d'un voisin proche ou éloigné.

Pourtant, la solidarité des gens de la terre existe bel et bien toujours et se prouve en cas d'urgence ou de drame. Si j'ai un vêlage difficile par exemple ou des bêtes échappées, le soutien sera toujours au rendez-vous car demain cela peut arriver au suivant; tout le monde peut être victime de la fatalité des imprévus.

Mes souvenirs du mois de septembre 2007, année de l'incendie de la ferme familiale, sont quelque peu flous, mais gravés au fond de mon âme et de mon cœur et font partie de mon fardeau. Ce jour-là, nous avons été entourés d'une vague de solidarité sans limites. Tout d'abord de la part des collègues paysans qui ont laissé tomber ce qu'ils faisaient pour secourir un



maximum de nos biens et bêtes, puis du reste de la population du village où j'ai grandi par un soutien financier et mené de petites actions. Certes, lors d'un drame marquant comme celui-ci, l'humain réagit avec cœur et âme pour soutenir son prochain à l'instar des pompiers qui ont amené courage et persévérance dans le combat des flammes sans faille. Nous sommes, aujourd'hui encore, ma famille et moi, reconnaissants de cet incroyable entourage vécu durant ce sinistre!

Il n'y a que peu d'autres métiers où une solidarité pareille est présente et nécessaire. Pourtant, ce resserrage de coude fait défaut lorsqu'il s'agit de se battre pour un prix du lait (ou d'autres produits) équitable. La révolte agricole de 2024 brillait comme une lueur d'espoir pour revendiquer les éléments qui seraient indispensables pour pouvoir vivre dignement de l'activité agricole, mais n'a malheureusement pas amené un poids suffisant aux négociations. Cela fait écho à l'individualisation de

la société, une diversité des branches de production, la concurrence entre professionnels et une disparition annuelle des paysans. L'Union Suisse des Paysans fait un excellent travail diplomatique, mais nous sommes encore loin d'un revenu agricole comparable au reste de l'économie (fixé dans l'Art. 5 LAgr).

Qu'en est-il de la solidarité entre le consommateur et le monde paysan ?

La solidarité est le rapport de lien qui nous définit, nous humains, dans une région, une profession ou tout autre rassemblement ayant des intérêts communs.

Permettez-moi une réflexion philosophique; en effet, chacun sacrifie un élément de sa vie pour le bien des autres et de la collectivité. Si on projette le message de Paul Hibon expliqué lors d'une Conférence sur TEDxRéunion en 2015 sur l'agriculture, il y a un déséquilibre de sacrifice entre l'agriculteur et le citoyen lambda; le paysan sacrifie sa ressource temps et

son droit au revenu suffisant pour que le citoyen lambda ne dépense uniquement 6.29 % en moyenne de son budget du ménage (2022, bfs) pour se nourrir et 3 % des dépenses par les impôts pour les paiements directs (chiffres 2024). Il y a donc clairement un déséquilibre de solidarité entre le consommateur et le producteur, vu que le premier ne sacrifie que l'argent (bien matériel et non essentiel) pendant que le second sacrifie son bien le plus précieux qui est le temps et sa dignité, donc des biens essentiels à sa survie. Bien sûr il s'agit ici d'une balance simplifiée, on pourrait ajouter beaucoup d'éléments comme l'entretien du paysage, la souveraineté alimentaire d'un côté puis le fait de pouvoir vivre de sa passion de l'autre.

Il est donc central pour le monde agricole que le peuple consommateur de nos denrées alimentaires de qualité comprenne le paradoxe de la solidarité qui sévit dans notre profession; d'un côté une concurrence créée par

le système politique, de l'autre côté le soutien mutuel ponctuel et finalement le sacrifice au quotidien de temps et de dignité sans rémunération adéquate au nom de la solidarité que fait l'agriculture pour sa patrie et sa population.

Faisons donc tous un peu plus preuve de solidarité, que ce soit au nom de la profession, de notre région ou au nom de la patrie et montrons l'exemple à nos enfants et au reste du monde pour un pays fort et fier de son agriculture.

■ CHRISTIAN F. TSCHANZ, AGRICULTEUR À LA CIBOURG, PRÉSIDENT DE LA FONDATION RURALE INTERJURASSIENNE ET VICE-PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA BERNOIS

Dans la prochaine édition: Papa, pourquoi il y a une voiture parkée dans ton champ ?



Cher lecteur, chère lectrice,

La rédaction de La Feuille d'Avis du District de Courtelary m'a octroyé la possibilité de vous donner un aperçu de la vie à la ferme grâce à une chronique mensuelle. J'ai choisi d'y aborder régulièrement des thématiques d'actualité, de saison et du quotidien afin de recréer le lien et faciliter la compréhension de notre si beau, mais si pénible métier...

RECETTE D'ICI

Yogourt glacé aux abricots



Les ingrédients sont disponibles chez les producteurs ou commerçants locaux

INGRÉDIENTS

- 500 g d'abricots ou autre fruit de saison
- 300 g yogourt nature à la grecque
- 1 à 2 cs de miel

PRÉPARATION

Laver et couper les fruits en petits morceaux. Mettre les fruits dans un sachet de congélation ou les étaler sur une plaque et les placer au congélateur durant au moins 3 heures.

Une fois les fruits congelés, les mettre dans un blender ou un robot mixeur avec le yogourt nature et le miel.

Mixer le tout jusqu'à l'obtention de la texture souhaitée.

Répartir le yogourt glacé dans des coupes et servir sans attendre car il fond vite.

Cette recette ne peut pas se préparer à l'avance.



PRO SENECTUTE

Cafés tricot

Dès le 26 août, 14h-17h, Neuchâtel Venez profiter de l'expérience de Monika Placi qui vous accueille chez elle pour des après-midis tricot. Activité pour les personnes qui veulent apprendre, améliorer leur technique ou simplement partager un moment de tricot. Prenez votre matériel et votre bonne humeur pour passer un moment convivial. Niveau: tous les niveaux. Prendre son matériel, payer sur place en espèce, privilégier les transports publics car zones bleues limitées. Responsable et inscription: Monika Placi, 032 886 83 02.

Événement

Équilibre en marche, tester et maintenir son équilibre

Samedi 6 septembre, 13h-17h30, Neuchâtel Participez à une conférence animée par des experts pour découvrir des gestes simples et efficaces pour prévenir les chutes. Grâce à des ateliers pratiques, testez ensuite votre équilibre ainsi que votre condition physique et apprenez comment les maintenir ou les améliorer au quotidien. Des stands de nos partenaires seront présents tout au long de l'événement. Collation offerte sur place. Chaussures de gym et vêtements confortables conseillés. Inscription recommandée jusqu'au 25 août pour atelier au 032 889 62 00 ou à scsp.ops@ne.ch.

Conférence: L'art d'accepter de l'aide

Mercredi 3 septembre, 14h-16h, Courtelary Vous sentez parfois vos limites? Vous ne voulez pas être un fardeau pour les autres? Quelle aide vous ferait du bien et pourrait vous soulager? À qui pouvez-vous vous adresser? Et pourquoi il est parfois si difficile d'accepter de l'aide? Nous vous montrons comment vous et vos proches peuvent maintenir et améliorer la qualité de votre vie, comment vous pouvez être soulagés au quotidien et où vous pouvez trouver du soutien. Cette conférence est gratuite et ouverte à toutes et tous. Une petite collation sera offerte après celle-ci. Intervenants: Sylvia Wicky, Pro Senectute canton de Berne; Caroline Chopard, Assistante sociales, Pro Senectute Arc Jurassien; Raphaël Pellaton Grosjean, Directeur, Sasdoval; Suganthiny Myluppillai, Responsable transport, La Croix-Rouge; Susanne Schriber, Responsable, Service de relève. Responsable et inscription (jusqu'au 27 août): Pro Senectute, 032 886 83 86.

■ PRO SENECTUTE

Jura: 032 886 83 20, Jura bernois: 032 886 83 86, Neuchâtel: 032 886 83 02
Email: prosenectute.activites@ne.ch
Inscription en ligne: <https://aj.prosenectute.ch/activites>

ROTARY CLUB DES REUSSILLES

Un chèque de 12 500 francs pour déminer le monde

Un don du Rotary Club Les Reussilles à la fondation Digger de Tavannes



La première machine, issue de 4 ans de recherches, travaux et mise au point

Devant un beau parterre de rotariennes et rotariens, Erwin Dornbier, président actuel du RC Les Reussilles, a remis un chèque de 12 500 francs au Directeur de la Fondation Digger, Monsieur Frédéric Guerne.

Cette somme représente une partie du bénéfice de la dernière torrée géante publique, organisée depuis des années le dernier week-end du mois d'août.

Lors d'une visite guidée riche en explications et anecdotes, Frédéric Guerne a rappelé que la fondation Digger existe sous cette forme depuis 2004 et qu'elle se voue à la construction de machines permettant de nettoyer des terrains infestés de mines antipersonnelles. Souvent, les terrains en cause sont en friche depuis des années et il convient de défricher (aussi en hauteur) avant

de pouvoir entreprendre le long et périlleux travail de déminage proprement dit.

Une première machine était munie de fléaux, mais le système n'était pas optimal, aussi les machines suivantes sont équipées d'un genre de grande fraise tournant à grande vitesse qui non seulement défriche, mais fait également sauter les mines enterrées (y

compris – pour la dernière génération – les mines antichars).

À ce jour, une vingtaine de machines ont été construites (de A à Z) à Tavannes.

Il sied de préciser que Digger travaille avec énormément de bénévoles et que de nombreuses entreprises régionales fournissent les pièces utiles. Les machines sont construites avec

un acier spécial (acier d'usure particulier) et conçues pour entrer dans des containers maritimes; ainsi le transport est simplifié.

Ces machines sont engagées sur toute la terre, partout où il y a des conflits; actuellement il y en a 3 en Ukraine, par exemple.

■ PF



Frédéric Guerne avec le président du RC Les Reussilles, Erwin Dornbier (à droite)

CROIX-ROUGE SUISSE

Home Care désormais dans le Jura bernois et le Seeland

Avec l'extension de la prestation Home Care, la CRS Canton de Berne renforce son offre dans la région. Les personnes âgées bénéficieront désormais également d'un soutien ciblé dans le Jura bernois et le Seeland. Elles peuvent ainsi vivre de manière autonome à domicile le plus longtemps possible et les proches aidants sont en même temps soutenus.

La Croix-Rouge vient en aide aux personnes âgées et malades, ainsi qu'à leurs proches dans le Seeland – Jura bernois. Les offres de soutien existantes sont demandées et fournies par des bénévoles. La CRS Canton de Berne complètera son offre avec la prestation Home Care, un accompagnement professionnel, qui pourra être étendu à l'aide ménagère et aux soins de base en cas de nécessité dès août 2025.

Un début prometteur dans l'Oberland bernois

Depuis le lancement de la prestation Home Care en 2023 dans l'Oberland bernois, on note une demande élevée. « L'année dernière, nous avons ainsi effectué plus de 1800 heures d'intervention », rapporte Philippe Lindegger, responsable Soutien au sein de la CRS Canton de Berne. Les besoins sont particulièrement élevés pour les personnes atteintes de démence, car elles dépendent de soins continus.

Expansion dans la région en fonction des besoins

Grâce au soutien de la Fondation du Centenaire Raiffeisen, la CRS Canton de Berne peut désormais proposer la prestation Home Care dans la région du Seeland – Jura bernois. « Les besoins d'accompagnement professionnel et les soins à domicile, ainsi que la demande de soutien en aide ménagère, augmentent



La prestation Home Care CRS est proposée dans les régions de l'Oberland bernois et du Seeland – Jura bernois

considérablement dans la région », explique Aline Berthoud, responsable d'équipe des services de soutien Seeland – Jura bernois. « C'est pourquoi il était important pour nous de

compléter nos offres d'aides à bas seuil de manière significative et de continuer à soutenir nos clients et clientes de manière fiable, même lorsque leur besoin d'assistance augmente. » ■ AB

La CRS Canton de Berne

La Croix-Rouge suisse (CRS) Canton de Berne est une organisation humanitaire indépendante, qui propose un large éventail d'offres dans les domaines de soutien, formation, intégration et de la promotion de la santé. Plus de 800 collaborateurs et collaboratrices et environ 2000 bénévoles s'engagent chaque jour pour plus d'humanité. La CRS Canton de Berne est l'une des 24 associations cantonales du mouvement de la Croix-Rouge en Suisse.

CONSEIL DU JURA BERNOIS

Séance publique ouverte à tous

Consacrée à la préservation du patrimoine régional et organisée par le CJB, cette séance se tiendra au CIP de Tramelan mercredi 24 septembre à 18 h

Le Conseil du Jura bernois a le plaisir d'inviter la population, les communes ainsi que ses partenaires institutionnels et associatifs à une séance plénière ouverte au public.

Cet événement mettra en lumière deux piliers essentiels de la préservation de notre héritage régional. Au programme:

- **Présentation du Patrimoine bernois** – Le Patrimoine bernois regroupe l'ensemble des biens culturels qui témoignent de l'histoire, de la culture et de l'identité du canton. Cette présentation permettra de mieux comprendre les enjeux liés à sa conservation et à sa mise en valeur dans le Jura bernois.

- **Présentation du Service des monuments historiques** – Ce service a pour mission de recenser, protéger, entretenir et restaurer les monuments historiques du canton. Il conseille les propriétaires, coordonne les travaux de rénovation et veille à préserver l'authenticité

et la valeur patrimoniale des bâtiments classés ou inscrits.

Dans le cadre de cette rencontre, les responsables des services présenteront les conditions de transformation et de rénovation, donneront des conseils techniques et pourront également répondre aux différentes questions que susciteront ces présentations.

Nous vous invitons à relayer cette invitation autour de vous; ces présentations sont publiques et sont donc ouvertes à toutes et à tous sur inscription par courriel à l'adresse suivante: info.cjb@be.ch, d'ici au vendredi 5 septembre.

Notre secrétariat se tient à votre disposition pour toutes questions. Nous nous réjouissons de vous accueillir à cette occasion. ■ CJB

Mercredi 24 septembre, 18 h
Centre interrégional de perfectionnement (CIP), Tramelan (chemin des Lovières 13, salle: Auditorium)

L'avez-vous lue, relue et rerevue ?

La Feuille d'Avis du District de Courtelary, c'est chaque vendredi

PRO JUNIOR ARC JURASSIEN

IMMERSIA: une expérience sensorielle pour comprendre l'anxiété

Comprendre l'anxiété par les sens: c'est l'expérience unique proposée par IMMERSIA, une installation itinérante qui mêle art et santé mentale. Pensée par et pour les jeunes, cette box sensorielle investira plusieurs communes jurassiennes dès ce mois d'août. Un projet fort porté par le programme Appel d'air de l'association Pro Junior Arc jurassien.

L'anxiété: un trouble invisible, pourtant bien réel

L'anxiété est un sentiment d'inquiétude, de malaise ou de peur face à une menace ou une situation perçue comme dangereuse, qu'elle soit réelle ou imaginaire. Cette réaction naturelle devient problématique lorsqu'elle est excessive, persistante ou sans cause identifiable: on parle alors de trouble anxieux. Palpitations, sueurs, pensées envahissantes... Ces manifestations, souvent invisibles, touchent de nombreuses personnes, en particulier les jeunes. En 2022, près de 210 000 jeunes de 15 à 24 ans en Suisse présentaient des symptômes modérés à sévères d'un trouble anxieux (OBSAN, 2023).

Une immersion artistique au service de la santé mentale

Installée dans un conteneur de 15 m², IMMERSIA propose une expérience sensorielle immersive à travers des œuvres visuelles et sonores conçues par les étudiant(e)s de l'Académie de Meuron. Grâce à un jeu de lumières, de miroirs et de sons, le visiteur est plongé dans une ambiance qui évoque ce que peut vivre une personne en proie à l'anxiété. « L'anxiété, c'est souvent difficile à mettre en mots. Avec IMMERSIA, on propose une autre voie: celle des sens, de l'émotion. Cette expérience permet une prise de conscience profonde et nécessaire », explique Yannick Boillod, Secrétaire général de Pro Junior Arc jurassien.

Ce projet a été conçu en collaboration avec Mouvement Studio, réunissant quatre jeunes designers



La box IMMERSIA à Delémont, photo: Pro Junior Arc jurassien, Noah Piller

spécialisés dans la réalisation d'installations et de scénographies interactives, et un groupe de jeunes de 16 à 25 ans impliqué(e)s dans toutes les étapes du processus.

« Les œuvres présentées, sélectionnées sur la base des expériences sensorielles différentes qu'elles suscitent, traduisent avec justesse ce que peuvent ressentir de nombreux jeunes confrontés à l'anxiété. C'est un outil précieux pour ouvrir la discussion, apporter une compréhension sur des vécus flous et perturbants,

créer de l'empathie et encourager la recherche d'aide », confirme Nathalie Ruffieux Savoy, psychologue-psychothérapeute au CNPEA, spécialisée en santé mentale des jeunes.

Cette œuvre itinérante prend place dans l'espace public, au cœur même des villes. Accessible à toutes et tous dès 12 ans, la box IMMERSIA sera visible à Delémont jusqu'au 17 août et à Porrentruy du 18 au 31 août. La tournée se poursuivra ensuite dans plusieurs communes du canton de Neuchâtel.

Une action locale à impact régional

Appel d'air, programme lancé en 2017 par Pro Junior Arc jurassien, vise à améliorer la santé mentale des jeunes de 12 à 25 ans dans les cantons du Jura, Jura bernois et Neuchâtel, à travers deux objectifs clés: briser les tabous et renforcer le lien avec les ressources d'aide. En installant IMMERSIA dans plusieurs localités, l'association veut toucher un large public dans l'espace public et créer un pont entre art, vécu émotionnel et prévention. ■ PRO JUNIOR ARC JURASSIEN

Delémont, Parc urbain, du 4 au 17 août
Porrentruy, Place des Bennelats, du 18 au 31 août
Mercredi à samedi: 16h-20h
Dimanche: 14h-18h
En cas de mauvais temps, l'installation sera fermée. Entrée libre et accessible à toutes et tous dès 12 ans

POMPES FUNÈBRES F. VORPE

50^e anniversaire de l'entreprise

L'entreprise de pompes funèbres François Vorpe a été fondée le 1^{er} juin 1975 par François Vorpe, qui, à l'âge de 22 ans, a repris la succession de l'entreprise Marcel Moraz, entreprise fondée en 1945

Dès son enfance, François Vorpe fut constamment en contact avec les services funèbres, car, à cette époque, son papa était le responsable des enterrements du village. C'est lui qui transportait les défunts de leur domicile au cimetière avec un corbillard en bois tiré par son cheval.

À l'âge de 16 ans, il commence un apprentissage de menuisier dans une entreprise de menuiserie et de pompes funèbres. Régulièrement, François Vorpe exerce dans le domaine des services funèbres. En parallèle aux travaux de menuiserie où il a également procédé à la fabrication de cercueils de manière artisanale, il a effectué toutes les démarches funéraires durant son apprentissage.

Après avoir terminé ses études pour l'obtention de la maîtrise fédérale à l'école suisse du bois à Bienne, il reprend, tout seul, à 22 ans, l'entreprise de menuiserie et pompes funèbres de Marcel Moraz à la Grand-Rue 33 à Tavannes.

L'entreprise de menuiserie et pompes funèbres a compté jusqu'à 18 collaborateurs. La menuiserie a formé 22 apprentis avec l'aide des collaborateurs.



François Vorpe

La fabrication des cercueils d'incinération est toujours d'actualité à l'atelier au besoin, de sorte que la menuiserie est actuellement la seule entreprise du Jura bernois qui peut encore fabriquer des cercueils de manière artisanale. Toujours à

l'écoute des besoins et des demandes des familles en deuil, François Vorpe a construit des chambres mortuaires privées, un Espace famille ainsi qu'une salle de recueillement pour des adieux célébrés dans l'intimité ou de manière civile.

Durant toutes ces années, François Vorpe a entrepris plusieurs démarches officielles favorisant les familles en deuil dans leurs choix et permettant de faire respecter leurs volontés. En voici quelques exemples:

- Quelques arrangements ont aussi été faits avec l'armée en obtenant notamment que les vols à basse altitude des avions de chasse ne se produisent plus en début d'après-midi car ils rendaient les cérémonies sur les cimetières impossibles à cause du bruit.
- La dépose ou la dispersion libre et gratuite des cendres en forêt a été officialisée après de pénibles démarches et son acceptation a abouti.
- Il a également fait supprimer l'obligation aux familles de se rendre à l'état civil pour annoncer un décès en établissant un document de procuration signé par la famille en deuil.
- Le plus grand combat de François Vorpe depuis plusieurs années a apporté un grand changement dans la région. Il a permis la présence des cercueils à l'intérieur des églises pour la célébration

des services funèbres, pratique qui, jusque dans les années 2000, était formellement interdite dans certaines églises de notre région. Maintenant, c'est chose faite et chaque famille a le choix pour la célébration de l'adieu.

Pour garantir un service complet aux familles, l'entreprise F. Vorpe SA s'est dotée d'une structure informatique qui lui permet d'imprimer elle-même les faire-part et les cartes de remerciements. Elle offre un large choix de papier avec différents motifs. Pour les familles qui souhaitent imprimer elles-mêmes les faire-part ou les cartes, nous fournissons volontiers le papier et les enveloppes. Ce service fonctionne également le week-end et les jours fériés.

La pérennité de l'entreprise

Aujourd'hui, Fabien est responsable de sa menuiserie et est également très actif dans l'entreprise de pompes funèbres.

François et Fabien Vorpe, ainsi que leurs collaborateurs, sont toujours très à l'écoute des familles en deuil et leur apportent leur soutien total dans ces moments difficiles. ■ FV

Agenda

VENDREDI 15 AOÛT

- Fêt'Orvin'25, Orvin
- Vernissage de l'exposition rétrospective de Claudine Houriet, CIP, Tramelan, 18h
- Fête des Saisons, Tavannes

SAMEDI 16 AOÛT

- Fêt'Orvin'25, Orvin
- Fête des Saisons, Tavannes

DIMANCHE 17 AOÛT

- Fêt'Orvin'25, Orvin
- Fête des Saisons, Tavannes
- Filets de perche, cabane des pêcheurs, Les Bains, Cormoret, dès 11h

MARDI 19 AOÛT

- Apéro-sirop, bibliothèque de Cormoret, 17h-19h30

VENDREDI 22 AOÛT

- Fête du village, Courtelary
- Soirée villageoise avec projection d'un film organisée par la commune et la paroisse de Renan
- Vernissage de l'exposition de dessins de Pitch, galerie Espace Noir, Saint-Imier, 19h
- Paëlla, Nul bar ailleurs, Vauffelin, dès 18h30

SAMEDI 23 AOÛT

- Fête du village, Courtelary
- Marché sur le quai, Quai29, gare, Sonceboz, 8h-14h
- Bal(l)ade entre Zimmermann Rachmaninov et les petites anarchistes, 9h15, découverte au CCL Saint-Imier, 11h, concert à la collégiale de Saint-Imier
- Table ronde et vernissage *Nouveaux regards sur l'histoire des procès de sorcellerie*, Couronne, Sonceboz, 16h
- 125 ans des Samaritains, salle St-Georges et salle de spectacles, Saint-Imier, 9h-16h

MERCREDI 27 AOÛT

- Des livres et nous, club de lecture, CIP, Tramelan 17h-18h

JEUDI 28 AOÛT

- *Transmettre le faux: comment se propage la désinformation*, conférence de Sebastian Dieguez, CIP, Tramelan, 19h30

VENDREDI 29 AOÛT

- La Nuit des chauves-souris, Sonceboz, dès 19h30
- Concert des Chambristes, Nouveau musée Bienne, salle Robert, 18h

SAMEDI 30 AOÛT

- Concert des Chambristes, temple, Courtelary, 18h30

DIMANCHE 31 AOÛT

- Concert des Chambristes, chapelle de la Maladière, Neuchâtel, 11h15; temple de Bevaix, 17h

MERCREDI 3 SEPTEMBRE

- Conférence pour les aînés organisée par Pro Senectute, salle communale, Courtelary, 14h-16h

SAMEDI 6 SEPTEMBRE

- Tout savoir sur l'eau, réservoir de Solboz, organisé par le SEAUCC

EXPOSITIONS

- Exposition rétrospective de Claudine Houriet, CIP, Tramelan, jusqu'au 20 septembre, lundi à vendredi, 8h-20h, samedi, 14h-20h, dimanche 14h-17h
- Exposition de dessins de Pitch sur le monde carcéral, galerie Espace Noir, Saint-Imier, du 22 août au 7 septembre, mardi à dimanche, 10h-22h

- Peintures de Jérémie Liechti, restaurant de l'hôpital, Saint-Imier, jusqu'au 31 août
- Exposition de la Fondation Héritage Anabaptiste, *Ici il n'est pas interdit d'être anabaptiste*, chapelle du Jeanguisboden, jusqu'au 2 novembre, mercredi-samedi-dimanche 14h-17h, vendredi 17h-20h
- Oeuvres de Valentina Patthey et peintures de Ruth Braun, cimaises de La Roseraie, Saint-Imier, jusqu'au 10 octobre

Communes

Pour les horaires particuliers (fin d'année, vacances), veuillez vous référer aux avis ou aux sites internet.

AGENCE AVS

■ **DU BAS-VALLON À PÉRY-LA HEUTTE** Lundi: 8h30-12h et 14h-18h, mardi-jeudi: 8h30-12h, Grand-Rue 54, 2603 Péry-La Heutte, 032 485 01 53, avs@pery-laheutte.ch.

ADMINISTRATIONS

■ **CORGÉMONT** Lundi: 8h30-11h30 et 17h-18h, mardi-jeudi: 8h30-11h30 et 16h-17h. Accueil téléphonique: lundi-jeudi: 10h-11h et 15h-17h, vendredi: 10h-11h, Grand-Rue 15, 2606 Corgémont, 032 488 10 30, admin@corgemont.ch, www.corgemont.ch. ■ **CORMORET** Lundi: 15h-18h, mercredi: 14h30-16h30, jeudi: 9h30-12h, Vieille-Route 1, 2612 Cormoret, administration: 032 944 15 13, mairie: 032 944 20 71, voyer: 079 381 68 60, contact@cormoret.ch, www.cormoret.ch. ■ **CORTÉBERT** Lundi et mardi: 10h-12h, jeudi: 10h-12h et 16h-18h, rue du Collège 3, 2607 Cortébert, 032 489 10 67, fax: 032 489 19 27, admin@cortebert.ch, www.cortebert.ch. ■ **COURTELARY** Lundi-jeudi: 8h-11h45 (après-midis sur rendez-vous préalable), Grand-Rue 58, 2608 Courtelary, 032 944 16 01, admin@courtelary.ch, www.courtelary.ch. ■ **LA FERRIÈRE** Lundi: 16h-18h, mercredi et jeudi: 10h-12h; permanence téléphonique: lundi et jeudi: 9h-12h et 14h-17h, mardi et mercredi: 9h-12h, rue des Trois-Cantons 20, 2333 La Ferrière, 032 961 12 77, secrétariat: info@laferriere.ch, finances: commune@laferriere.ch, www.laferriere.ch. ■ **MONT-TRAMELAN** Lundi: 16h-18h, Métairie des Princes 13, 2723 Mont-Tramelan, 032 487 62 53, info@mont-tramelan.ch. ■ **ORVIN** Lundi: 16h-18h (permanence maire: 17h30-18h30), mercredi: 10h30-12h, vendredi: 10h30-12h, La Charrière 6, 2534 Orvin, 032 358 01 80, administration@orvin.ch, www.orvin.ch. ■ **PÉRY-LA HEUTTE** Lundi: 8h30-12h et 14h-18h, mardi-jeudi: 8h30-12h, Grand-Rue 54, 2603 Péry-La Heutte, 032 485 01 50, commune@pery-laheutte.ch, www.pery-laheutte.ch. ■ **RENAN** Lundi: 8h-12h et 13h30-18h30, mardi-vendredi: 8h-12h, rue du Collège 5, 2616 Renan, 032 962 65 00, fax: 032 962 65 05, info@renan.ch, admin@renan.ch, www.renan.ch. ■ **ROMONT** Mercredi: 11h-13h et 16h-18h, route Principale 1, 2538 Romont, 032 377 17 07, info@romont-jb.ch, www.romont-jb.ch. ■ **SAINT-IMIER** Lundi et mercredi: 9h-11h30 et 14h-17h, mardi: 14h-17h, jeudi: 14h-18h, vendredi: 9h-11h30 et 14h-16h, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, CP 301, 032 942 44 24, info@saint-imier.ch, www.saint-imier.ch. ■ **SAUGE** Mardi et jeudi: 15h-17h, Haut du Village 8, 2536 Plagne, 032 358 20 25, fax: 032 358 20 26, info@sauge-jb.ch, www.sauge-jb.ch. ■ **SONCEBOZ-SOMBEVAL** Lundi: 8h-12h et 16h-18h, mardi, mercredi et jeudi: 8h-12h et 16h-17h30, vendredi: 8h-12h, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval, CP 47, 032 488 33 00, fax: 032 488 33 01, secretariat@sonceboz.ch, www.sonceboz.ch. ■ **SONVILIER** Mardi et mercredi: 8h-12h, jeudi: 8h-12h et 13h30-17h30, permanence téléphonique: lundi, mardi, mercredi: 10h-12h, jeudi: 10h-12h et 13h30-15h30, Place du Collège 1, 2615 Sonvilier, 032 941 11 20, fax: 032 941 19 73, administration@sonvilier.ch, www.sonvilier.ch. Crèche *Les Razmokets*: 032 940 14 86. École de Sonvilier: 032 941 16 66. École de Mont-Soleil

Aux Pruts: 032 961 15 49. ■ **TRAMELAN** Lundi-mardi: 9h-11h45 et 14h-16h45, mercredi: fermé le matin (rendez-vous uniquement) et 14h-16h45, jeudi: 9h-11h45 et 14h-18h, vendredi: fermé (rendez-vous uniquement), Hôtel de Ville, 2720 Tramelan, 032 486 99 99, fax: 032 486 99 80, www.tramelan.ch. ■ **VILLERET** Lundi: 9h-12h, 15h30-17h30, mardi-jeudi: 9h-12h, vendredi: fermé, également sur rendez-vous par téléphone, rue Principale 24, 2613 Villeret, 032 941 23 31, admin@villeret.ch, www.villeret.ch.

Loisirs

BIBLIOTHÈQUE UPJ

■ **CORGÉMONT** Mardi 2 septembre: 14h45-17h, gare. ■ **FRINVILLIER** Mardi 19 août: 16h15-17h, entrée du village. ■ **LA FERRIÈRE** Samedi 6 septembre: 9h45-11h45, commune. ■ **ORVIN** Mardi 19 août: 17h45-19h30, place du village. ■ **PLAGNE** Vendredi 22 août: 17h30-19h15, ancienne école primaire. ■ **ROMONT** Vendredi 22 août: 16h-17h, entrée du village. ■ **SONCEBOZ** Mardi 26 août: 16h30-19h30, commune. ■ **VAUFFELIN** Vendredi 22 août: 14h30-15h30, place du village. www.bibliobus.ch.

BIBLIOTHÈQUES, LUDOTHÈQUE ET MÉDIATHÈQUES

■ **CORMORET Bibliothèque** Mardi: 17h-18h30, collège, 2612 Cormoret. ■ **CORTÉBERT Bibliothèque** Mercredi: 13h30-14h et 19h30-20h, école, rez-de-chaussée, 2607 Cortébert. ■ **COURTELARY Bibliothèque** Lundi: 15h-17h30, mardi: 16h-19h, mercredi: 15h-17h, jeudi: 15h-16h30, vendredi: 9h30-10h30, collège, 2608 Courtelary. ■ **PÉRY-LA HEUTTE Bibliothèque** Mardi: 15h15-17h15, jeudi: 17h-19h, collège, 2603 Péry-La Heutte. ■ **SAINT-IMIER Bibliothèque régionale** Mercredi: 14h-18h, jeudi: 9h-18h, vendredi: 9h-19h. Située dans le bâtiment du Relais culturel d'Erguel, la Bibliothèque régionale vous accueille sur trois étages, rue du Marché 6, 2610 Saint-Imier, 032 941 51 41, bibliotheque@saint-imier.ch, www.saint-imier.ch/bibliotheque, catalogue en ligne: nouveautés. **Ludothèque** Mercredi et vendredi: 15h-18h, rue du Marché 6, 2610 Saint-Imier, info@ludothquesaintimier.ch, 077 456 82 00, www.saint-imier.ch/index.php/fr/vivre/ludothèque. ■ **SONVILIER Bibliothèque** Lundi: 17h30-19h30, mercredi: 16h-18h, collège, 2615 Sonvilier. ■ **TRAMELAN Médiathèque du Centre interrégional de perfectionnement (CIP)** 1^{er} samedi du mois: 9h-12h, lundi-vendredi: 13h-18h, mercredi: 13h-20h, chemin des Lovières 13, 2720 Tramelan, 032 486 06 06, cip@cip-tramelan.ch, cip-tramelan.ch. ■ **VILLERET Bibliothèque** Mardi: 9h-10h et 15h-17h, mercredi: 17h-19h30, rue principale 20, 2613 Villeret.

CENTRES DE RECHERCHES, DOCUMENTATION ET ARCHIVES

■ **LA TANNE Archives et Bibliothèque de la Conférence Mennonite Suisse** Visite guidée sur demande (15 francs par personne), chapelle du Jean Gui, Jean-Gui 53, 2720 Corgémont, 079 797 33 53, e.rm.geiser@bluewin.ch. ■ **SAINT-IMIER Centre jurassien d'archives et de recherches économiques (CEJARE)** Sur rendez-vous, en principe, lundi et mercredi: 9h-17h, rue du Midi 6, 2610 Saint-Imier, 032 941 55 45, cejare@cejare.ch, www.cejare.ch. **Mémoires d'Ici** Lundi et jeudi: 14h-18h, rue du Midi 6, 2610 Saint-Imier, 032 941 55 55, contact@m-ici.ch, www.m-ici.ch.

CHOCOLATERIES

■ **COURTELARY Chez Camille Bloch** Parcours Découverte: mardi-dimanche 9h30-18h (dernière entrée à 16h30). Le Shop et Le Bistrot: mardi-dimanche 9h30-18h. La place de jeux: mardi-dimanche 9h30-18h. Grand-Rue 21, 2608 Courtelary, 032 945 13 13, welcome@chezcamillebloch.ch, www.chezcamillebloch.ch. **Christophe Chocolatier** Lundi-vendredi: 8h30-12h15 et 13h30-18h30, samedi: 8h30-16h,

dimanche: 10h-12h. Grand-Rue 48, 2608 Courtelary, 032 944 30 68, info@christophe-chocolatier.ch, www.christophe-chocolatier.ch.

GYMNASTIQUE

■ **CORGÉMONT** Gym Seniors: mercredi, dames 9h-10h, messieurs 10h-11h, mixtes 14h-15h, halle de La Combe, 2606 Corgémont, 079 105 40 34 (Danielle Beraldo). ■ **CORMORET** Gym des aînés Bel Automne: mardi 9h-10h15, salle de gym, 2612 Cormoret, 032 944 18 02 (Fifi). Gym-parents: mercredi 10h-11h, salle de gym, 2612 Cormoret, 079 713 01 84 (Catherine Huguélet). ■ **COURTELARY** Gym dames: lundi 19h30-20h30, salle de gym, 2608 Courtelary. Volley dames: mercredi 20h-22h, salle de gym, 2608 Courtelary, feminasportsfsc@gmail.com. Gym des aînés: mercredi 14h-15h, 032 944 18 02, salle de gym, 2608 Courtelary. ■ **ORVIN** Lundi: 16h30, halle, 2534 Orvin. ■ **PÉRY-LA HEUTTE** Lundi: 14h15, halle de Péry, 2603 Péry-La Heutte. Fit Challenge: samedi ou dimanche (variable): 11h-12h, place rouge, 2603 Péry-La Heutte, 079 580 79 16, gratuit. ■ **PLAGNE** Lundi: 19h45 (sauf vacances scolaires), centre communal, 2536 Plagne. ■ **SONCEBOZ** Ladyfit (femmes): mardi 19h30-20h30, halle de gym, 2605 Sonceboz, ladyfit-sonceboz@gmail.com, 60 francs/an, étudiantes 30 francs/an. ■ **VILLERET** Gym des aînés: lundi 17h-18h, halle de gym, 2613 Villeret.

JEUNESSE

■ **PÉRY-LA HEUTTE Centre Animation jeunesse (CAJ)** Mardi et jeudi: 15h-18h30, mercredi: 13h-18h30, vendredi: 15h-22h30, centre communal, rue du Collège 10, 2603 Péry, 079 137 65 41, www.pery-laheutte.ch. ■ **SAINT-IMIER Espace Jeunesse Erguel** Mardi: 16h-18h, accompagnement projet individuel ou de groupe jeunes de 10 à 20 ans. Mercredi: 14h-18h, animations (voir programme sur le site internet). Deux mercredis par mois: 13h30-17h, animations pour enfants de la 2^e à 5^e Harmos, dans les locaux de la Maison d'ici et d'ailleurs, rue de La Chapelle 2, 2610 Saint-Imier, 2 francs par enfant (dates sur le site internet et réseaux sociaux). Jeudi: 15h15-18h30, animations (voir programme sur le site internet). Vendredi: 15h15-21h30, animations et un repas communautaire par mois (voir programme sur le site internet). Jeunes dès la 6^e Harmos jusqu'à 20 ans qui sont domiciliés à Renan, Sonvilier, Villeret, Cormoret, Courtelary et Saint-Imier. Rue d'la Zouc 1, 2610 Saint-Imier, 032 940 12 17, ☎ 077 481 71 34, espacejeunesse@saint-imier.ch, 📍 espacejeunesse.erguel, 📍 espacejeunesseerguel, 📍 Espace Jeunesse D'Erguel eje_2610. ■ **TRAMELAN Action Jeunesse Régionale (AJR)** Jeudi: 16h-18h, vendredi: 17h-21h, rue du Pont 20, 2720 Tramelan.

MUSÉES

■ **ORVIN Maison des Sarrasins** Ouvert sur demande, entrée libre, au cœur du village, 2534 Orvin, 032 358 18 35, 032 358 17 27, erwinlechot@bluewin.ch. ■ **SAINT-IMIER Musée Longines** Lundi-vendredi: 9h-12h et 14h-17h, réservation recommandée, Les Longines 8, 2610 Saint-Imier, 032 942 54 25, www.longines.com/fr-ch/universe/museum. **Musée de Saint-Imier** rue Saint-Martin 8, 2610 Saint-Imier, 032 941 14 54, musee@saint-imier.ch, www.musee-de-saint-imier.ch.

MARCHE, RANDONNÉE

■ **COURTELARY Ski club** Bienvenue aux promeneurs désireux de se désaltérer! Gardiennage: 16 et 17 août assurés par Théo et et Joseph Muriset.

PISCINES

■ **SAINT-IMIER Piscine plein air d'Erguel** Lundi-dimanche: 9h-20h, septembre: 9h-19h, sur le Pont 24, 2610 Saint-Imier, 032 941 28 42 (contact principal: commune de Saint-Imier, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, 032 942 44 56,

info@saint-imier.ch, saint-imier.ch). **Piscine couverte** Fermée. ■ **TRAMELAN Piscine du Château** lundi-dimanche: 9h-20h, 19h dès le 19 août, fermée dès le 15 septembre, Chemin du Château 30, 2720 Tramelan, caisse et réservation écoles: 032 487 59 50, buvette: lundi-jeudi et dimanche: 9h-23h30, vendredi-samedi: 9h-00h30, 032 487 59 26.

Services

CARTONS DU CŒUR

■ **JURA BERNOIS** Mercredi: 8h30-11h30, 079 656 36 00, dates de fermeture sur www.cartons-du-coeur-jb.ch.

NEZ ROUGE

■ **SUISSE** 0800 802 208, www.nezrouge.ch.

TABLE COUVRE-TOI

■ **SAINT-IMIER** Mardi: 10h-10h45, 032 942 44 94, www.tischlein.ch.

Urgences

Ambulance 144
Centre antipoison 145
Feu 118
Police 117

DENTISTE DE GARDE

■ **JURA BERNOIS** 032 466 34 34.

DÉPANNAGE

■ **DISTRICT DE COURTELARY** 032 489 28 28 (centrale). **Touring Club Suisse (TCS)** 0800 140 140.

HÔPITAUX

■ **Réseau de l'Arc** Moutier: 032 494 39 43, Saint-Imier: 032 942 24 22, www.reseaudelarc.net.

MÉDECINS DE GARDE

■ **DE LA FERRIÈRE À PÉRY-LA HEUTTE** 24 heures sur 24, 032 941 37 37. ■ **ORVIN, SAUGE ET ROMONT** 24 heures sur 24: 0900 900 024, www.cabinetdurgencesbienne.ch. ■ **TRAMELAN** 0900 93 55 55, en semaine: 18h-8h, samedi, dimanche, jeudi et jours fériés: 24 heures sur 24.

PHARMACIES DE GARDE

Changement de service le vendredi à 8h. Les éventuelles modifications de dernière minute du service de garde seront annoncées sur le répondeur de la pharmacie concernée. ■ **SAINT-IMIER** Du 15 au 21 août: pharmacie Amavita Saint-Imier, 032 941 21 94. Dimanches et jours fériés: 11h-12h, 19h15-19h45. ■ **TRAMELAN** Du 15 au 21 août: pharmacie Amavita Tramelan, 058 878 23 50. Dimanches et jours fériés: 11h-12h, 18h30-18h45.

PSYCHIATRIE

■ **Pôle santé mentale** 032 484 72 72. Site internet: www.reseaudelarc.net.

SERVICES FUNÉBRES (PERMANENCE)

■ **VALLÉE DE TAVANNES Par8** 0848 77 88 88. ■ **VALLON DE SAINT-IMIER Paroisses réformées de l'Erguel** 0800 225 500.

SOINS À DOMICILE

■ **BAS-VALLON Service d'aide et de soins à domicile** route de Sonceboz 1, 2604 La Heutte, 032 358 53 53, téléphone national 0842 80 40 20, secretariat@sasdbasvallon.ch, www.sasdbasvallon.ch. ■ **VALLON DE SAINT-IMIER SAMAIDD Service d'aide et de maintien à domicile** rue Neuve 52, 2613 Villeret, 079 439 28 95, samaidd@hin.ch, www.samaidd.com. **Service d'aide et de soins à domicile** rue de Jonchères 60, 2610 Saint-Imier, 032 941 31 33, info@sasdoval.ch, www.sasdoval.ch.

Réclame

Pour vous démarquer en un clin d'œil

Agence de communication

Graphisme / Site web / Campagne publicitaire / Création de stand / www.clin-d-oeil.net

Impressum

Journal d'annonces et d'information, 12500 exemplaires distribués chaque vendredi (excepté durant les vacances de l'imprimerie) dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary. **Éditeur:** Imprimerie Bechtel SA, Bellevue 4, 2608 Courtelary. **Heures d'ouverture:** lundi-jeudi: 7h30-12h et 13h30-17h, vendredi: 7h30-12h. **L'équipe** Rédacteur en chef: Stéphane Bechtel. Mise en pages: Coraline Bolle, Claude Sansonnens, Nathalie Rose. Maëva Lauber, Béthanie Sigg (apprenties). Correction et facturation: Nicole Loriol. Publicité: Franziska Bechtel. Impression: Druckzentrum Bern. Distribution: La Poste.

Contact: 032 944 17 56, fac@bechtel-imprimerie.ch, www.bechteli-imprimerie.ch. **Tarifs:** rédactionnel: voir charte éditoriale (QR-code ci-dessus), annonces: www.bechteli-imprimerie.ch/tarifs/, abonnement annuel: 99 francs (TVA comprise). **Délais de remise des publications:** sport, paroisses, divertissement et utile: lundi soir. *Feuille Officielle du District de Courtelary:* mardi 12h. Rédactionnel et annonces: mercredi 9h. Adieux: mercredi 9h ou sur demande.

Grand Chasseral imprimé en suisse

GOLF-CLUB LES BOIS

Interclubs 2025 : les équipes Hommes frôlent la promotion

Le weekend du 9 au 10 août a vu se dérouler les Interclubs Hommes, championnat regroupant les clubs de toute la Suisse



L'équipe B de gauche à droite: Renaud Ludwig, Bastian Gobat, Ivan Dupraz, Cédric Frésard, Alain Vernier, Sébastien Queloz

Deux équipes de six joueurs du Golf Club des Bois ont concouru dans les catégories A2 et B4, respectivement à Montreux (VD) et à Erlen (TG). Ces joutes mettent en avant l'esprit d'équipe notamment le samedi avec une partie en foursome (formule de jeu à 2) et le dimanche en format individuel.

L'équipe A2, qui avait terminé proche de la relégation l'année dernière, a su se mettre très vite à l'abri le samedi sur le magnifique, mais

néanmoins exigeant parcours vaudois (par 72). Deux belles cartes de 75 des duos formés par Rafaele Positano et Tim Brügger et par Marius Dupraz et Pascal Falbriard ont projeté l'équipe directement à la première place provisoire! Une possible promotion dans l'élite suisse (A1) était dans les esprits, mais le dimanche a été plus compliqué pour les mercenaires jurassiens qui ont enregistré des cartes de 73 (M. Dupraz) et 76 (P. Falbriard) suivies par des scores de 83 (T. Brügger), 85

(R. Positano), 88 (M. Bossert) et 89 (S. Boegli). L'équipe termine au 10^e rang final d'un weekend qui a vu les clubs de Sion, Kandern et Wallenried monter sur le podium.

L'équipe B4, qui a effectué le déplacement jusque dans le canton de Thurgovie (par 71), est passée proche de la montée. Avec des scores de 81 (Sébastien Queloz et Cédric Frésard) et 93 (Alain Vernier et Yvan Dupraz) le samedi, tout restait possible le dimanche pour tenter de passer à

l'échelon supérieur (B3). Mais tout comme l'équipe A, il aura manqué un brin de réussite pour faire la différence. L'équipe a enregistré des résultats de 79 (C. Frésard), 85 (A. Vernier), 89 (Y. Dupraz et B. Gobat), 90 (S. Queloz) et 107 (R. Ludwig) pour terminer 6^e à 8 coups du podium, synonyme de promotion.

Le bilan des Interclubs 2025 est donc positif pour les équipes Hommes du Golf-Club Les Bois qui auront à cœur, en 2026, de parvenir à la promotion. ■ PF

PRO SENECTUTE

Gymnastique

Tous les lundis, 10h-11h, Sonceboz Une heure de gymnastique hebdomadaire permet d'améliorer la tenue du corps, de développer la force, l'endurance et la souplesse. Un cours adapté à tous et près de chez vous! Responsable et inscription: Pro Senectute, 032 886 83 86.

Course à pied

Tous les vendredis, 10h-12h, Neuchâtel et alentours Course à pied à Neuchâtel et alentours. Rendez-vous: sur demande lors de l'inscription. Responsable et inscription jusqu'à la veille: Jean-Michel Reinert, 079 629 52 22.

DomiGym

De la gym à votre domicile dans tout l'Arc jurassien! Un cours au rythme que vous souhaitez et en fonction de vos besoins avec un moniteur ou une monitrice expérimenté. Possibilité de créer un cours pour une ou plusieurs personnes, avec vos amis ou voisins. Jour et horaire flexibles selon vos disponibilités et celles du moniteur ou de la monitrice. Tarifs: groupe dès 3 personnes, 10 francs par personne. Duo, 15 francs par personne et individuel, 28 francs. Informations et inscription: Pro Senectute, 032 886 83 20.

Aquafitness

Tous les lundis dès le 18 août, 14h-15h L'activité idéale et complète pour renforcer sa musculature tout en douceur?! L'eau est un excellent moyen pour entraîner l'endurance en ménageant les articulations et fortifier le système cardio-vasculaire. Informations et inscription: Pro Senectute, 032 886 83 02.

Soft Tennis

Tous les mercredis, 10h-11h, Le Locle Découvrir le plaisir de jouer avec un partenaire sur un espace de jeu réduit avec une balle plus molle. Balles et raquettes à disposition. Responsable et inscription: Pro Senectute, 032 886 83 02.

■ PRO SENECTUTE

Jura bernois: 032 886 83 86

Neuchâtel: 032 886 83 02

Email: prosenectute.activites@ne.ch

Inscription en ligne:

<https://aj.prosenectute.ch/activites>

CLUB DE PÉTANQUE LES 3 P'TITS VERRES CORTÉBERT

Un champion parmi nous

Dans la deuxième moitié de juillet et pour la meilleure des raisons, l'entraînement des joueuses et joueurs de pétanque Les 3 P'tits Verres de Cortébert a été tout chamboulé. Jean-Jacques Masneri, récemment sacré champion d'Europe en catégorie vétérans avec l'équipe de Suisse de pétanque, est venu, comme à son habitude, partager quelques parties avec ses amis du club. Ce titre décroché à Santa Susanna en Espagne est encore plus prestigieux lorsque l'on sait qu'en

quart de finale, l'équipe suisse a battu celle de France emmenée par un certain Philippe Suchaud, une légende qui dispose d'un palmarès monstrueux avec 14 titres de champion du monde et 3 de champion d'Europe.

À Cortébert, comment ne pas marquer le coup, comment ne pas saluer la performance de Jean-Jacques, un joueur aussi humble qu'inspirant? Daniel Kocher, président des 3 P'tits Verres, l'a chaleureusement félicité, exprimant toute sa fierté de

le compter parmi les membres de ce petit club familial.

Tel une star, les yeux des membres encore plus brillants que les étoiles de son maillot, Jean-Jacques a été fêté avec admiration. Les selfies se sont multipliés, immortalisant ce moment unique qui restera à coup sûr gravé dans l'Histoire du club.

Bravo Jean-Jacques! Comme partenaire ou adversaire, c'est toujours un plaisir de partager une partie avec toi. ■ AM



Jean-Jacques Masneri, champion d'Europe avec l'équipe suisse vétérans, entouré des joueuses et joueurs Les 3 P'tits Verres Cortébert, photo: Alain Mercier



Humilité et fierté intérieure, sans doute l'une des clés du succès de Jean-Jacques Masneri, photo: Alain Mercier

SOCIÉTÉ DE TIR DE CAMPAGNE ORVIN

Derniers tirs obligatoires au stand d'Orvin

Nous rappelons que les tirs au stand du Jorat ont lieu tous les mercredis de 16h30 à 20h, qu'on se le dise.

La société de Tir de Campagne d'Orvin avise les tireurs astreints que les derniers tirs obligatoires auront lieu le mercredi 20 août au stand du Jorat de 17h à 20h, pour les militaires astreints.

Important: chaque tireur doit prendre avec lui le livret de service, le livret de tir et de performances militaires, une pièce d'identité officielle, son arme personnelle avec le magasin et trousse de nettoyage sans en oublier la convocation avec code-barres que le tireur a reçue, sa non-réception ne dispense pas du tir, et comme de bien entendu la protection auditive personnelle.

Tir régional du Jura bernois 2025

Durant les deux premiers week-ends de septembre, le Jura bernois célébrera la tradition du tir sportif, un événement rassembleur de la communauté régionale et des passionnés de tir de toute la Suisse.

Profitez de ce rendez-vous, c'est l'opportunité de découvrir la région de Grand Chasseral, les produits locaux et de passer un agréable moment avec les sociétés qui œuvrent pour vous faire plaisir et pour que cette grande célébration soit une réussite!

La cérémonie officielle aura lieu le 7 septembre à la salle des fêtes de Reconvilier, plus d'informations suivront sur le site: trjb25.ch

Inscrivez-vous sans tarder et à bientôt au cœur du Jura bernois! ■ JCL

16 communes
12 500 ménages

www.bechtel-imprimerie.ch/feuilles-davis/

ERGUËLATHLON

Une édition revisitée et festive

La 35^e édition de l'Erguëlathon aura lieu le dimanche 24 août à la Clientis Arena de Saint-Imier et compte pour la 4^e manche du championnat intercantonal de triathlon du 3Athlon Jurassik Series. Les préparatifs battent leur plein et le cru 2025 se présente dans les meilleures conditions.

Cette année l'Association Erguëlathon te propose une manifestation sportive populaire complètement revue en permettant au plus grand nombre une pratique sportive saine et captivante. Le vélo de route fait son grand retour sur un parcours entre Saint-Imier et Sonvilier et la course à pied sur de courtes boucles autour de la patinoire et en campagne à proximité du site assureront un spectacle permanent et un maximum de fun pour tout le monde. Chaque participant reçoit un prix souvenir, et une montre Longines est tirée au sort parmi les catégories adultes.

Au niveau du 3athlon Jurassik Series, une nouvelle formule permet aux triathlètes adultes de choisir entre la distance classique *Sprint* ou *Olympique* lors des épreuves du Val-de-Ruz et de Delémont, tout en intégrant le classement scratch du 3JS. De même que le championnat 3JS est désormais ouvert dès la classe d'âge 2015. Tous les détails sous www.3athlonjurassikseries.ch.

Matin – Triathlon Jeunesse (2010 à 2022)

Au programme de la matinée, départ dès 10h des catégories Triathlon Jeunesse proposées aux enfants dès la classe d'âge 2019 à 2010 sur de petites boucles autour de la patinoire. La matinée se terminera avec le départ dès 11h de la nouvelle catégorie réservée aux moins de 6 ans (2020-2022), sous une forme ludique. Inscription en ligne sur www.mso.swiss jusqu'au mercredi 20 août minuit ou sur place à la Patinoire jusqu'à 8h30. Carole Perrot, multiple championne suisse et du monde de triathlon, remettra les prix lors de la cérémonie des podiums dès 12h.



Après-midi – Triathlon Adultes et Équipes (2013 à 1925)

Au programme de l'après-midi, départ dès 13h30 des catégories Triathlon *Équipe juniors* (2010-2013) et *Découverte* dès la classe d'âge 2013, sous la forme d'un triathlon fortement raccourci, puis dès 14h départ des *Adultes* des classes d'âge 2009 à 1925. La journée se terminera avec le départ des *Relais Adultes mixtes et Entreprise/Club* (1925-2013), faites une équipe de 2 ou 3 avec vos proches – du fun, du sport et des souvenirs inoubliables vous attendent! Inscription

en ligne sur www.mso.swiss jusqu'au mercredi 20 août minuit ou sur place à la Patinoire jusqu'à 12h30.

Vous trouverez le programme de la journée accompagné du plan des parcours, un film promotionnel ainsi que les trucs et astuces dispensés par Carole Perrot en bas de page d'ouverture de notre site internet www.erguelathlon.ch et pour plus d'information suivez-nous sur nos réseaux sociaux Facebook et Instagram.

Vous souhaitez contribuer à l'Erguëlathon en devenant bénévole! Une super ambiance et bien sûr des

cadeaux et un souper pour vous remercier de votre engagement. Inscrivez-vous sur www.erguelathlon/benevoles, nous cherchons encore 20 personnes!

Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes qui de près ou de loin œuvrent à la préparation de l'événement et tous nos généreux parrains en particulier la Caisse d'Épargne de Courtelary sans qui rien ne serait possible.

D'ores et déjà nous nous réjouissons de vous retrouver dimanche 24 août.

■ ASSOCIATION ERGUËLATHLON



CRITÉRIUM CYCLISTE CLIENTIS

Une soirée à ne pas manquer

Saint-Imier se prépare à vibrer pour le 1^{er} Critérium Cycliste Clientis

Le vendredi 22 août, les rues de Saint-Imier s'animeront pour la première édition du Critérium Cycliste Clientis Caisse d'Épargne Courtelary. Organisé par Vélo-Favre et l'Association Interjurassienne de Cyclisme (AIJC), cet événement promet une soirée pleine d'énergie, de passion et de solidarité.

Une course, un défi, une cause

Dès 18h45, les jeunes cyclistes dès 6 ans ouvriront les festivités, suivis par des courses pour toutes les catégories d'âge. Le moment fort de la soirée: le départ des élites en catégorie Open à 20h30, sur un parcours urbain de 640 mètres, au cœur de Saint-Imier.

Chaque coup de pédale compte, puisque l'intégralité des bénéfices sera reversée à la Fondation de la Pimpinière, qui accompagne des personnes en situation de fragilité dans la région. Participer, c'est donc rouler ou encourager pour une belle cause.

Une ambiance conviviale pour petits et grands

Au-delà de la compétition, le Critérium se veut un événement populaire et festif: stands de restauration, animations pour toute la famille,

ambiance chaleureuse et musique. Que vous soyez coureur amateur, passionné de vélo ou simple curieux, venez vivre cette soirée unique à Saint-Imier!

Coureurs: inscrivez-vous dès maintenant ou sur place!

Les inscriptions sont ouvertes en ligne via mso-chrono.ch, mais il est également possible de s'inscrire sur place, jusqu'à 40 minutes avant le départ de chaque catégorie. Aucune limitation de place, alors plus d'excuses: enfourchez votre vélo et rejoignez la fête!

Infos pratiques

Lieu: rue de Beau-Site 1 (départ près des Halles de gym). Heure: dès 18h45. Date: vendredi 22 août. Inscriptions: mso-chrono.ch ou sur place (jusqu'à 40 min avant chaque départ). Infos complètes: aijc.ch.

Grâce au soutien généreux de la Clientis Caisse d'Épargne de Courtelary et de nombreux sponsors locaux, cet événement s'annonce déjà comme un rendez-vous incontournable de la rentrée.

Rejoignez-nous, en selle ou sur les trottoirs, pour une soirée mémorable!

■ CRITÉRIUM CYCLISTE CLIENTIS

VTT

En selle pour le premier Grand Prix Chasseral cycliste

Le dimanche 24 août, le Chasseral accueillera la première édition du Grand Prix Chasseral cycliste, une course de côte réservée aux cyclistes amateurs

Organisé en collaboration avec le Club Cycliste du Littoral, cet événement s'inscrit dans le cadre des festivités du 100^e anniversaire de l'Hôtel-Restaurant Chasseral.

Du départ au terrain du TCS à Lignièrès jusqu'à l'arrivée à l'Hôtel-Restaurant Chasseral, c'est une montée de plus de 10 km et 749 mètres de dénivelé positif qui attend les cyclistes. Plusieurs catégories (actifs, juniors, seniors, +80 kg, amateurs) permettront à chacun de relever le défi selon son niveau. Les trois premiers de chaque catégorie se verront remettre un trophée unique: un cristal de roche gravé en 3D représentant la tour du Chasseral. Durant la compétition, et afin d'assurer une expérience sportive agréable et sécurisée, la route d'accès sera partiellement fermée et la circulation régulée.

Si cette première édition rencontre le succès attendu, le Grand Prix Chasseral cycliste pourrait bien devenir un rendez-vous régulier pour les passionnés de cyclisme, de dénivelé et de nature.

■ EV

Inscriptions dès maintenant sur: www.chasseral-hotel.ch



Corgémont



Avis de construction eBau 2025-8279

Requérante: Valérie Bissat, Champs-martin 8, 2606 Corgémont.
Propriétaire: idem requérante.
Auteur du projet: idem requérante.
Emplacement: parcelle N° 269, au lieu-dit: *Champs-martin 8, Corgémont*.
Projet: construction d'une pergola partiellement couverte.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: zone Brues.
Zone/objet protégés: –
Dérogation: –

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 septembre 2025, au secrétariat municipal, où les oppositions ainsi que d'éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30, 31 LC) doivent être adressées, par écrit et dûment motivées jusqu'à cette date inclusivement.

Corgémont, le 15 août 2025

Le Secrétariat municipal

Avis de construction eBau 2025-8338

Requérants: Carine et Christof Snegg, Les Ouches 6, 2606 Corgémont.
Propriétaires: idem requérants.
Auteur du projet: ARC Architecture Sàrl, Patrick Cuenin, Grand-Rue 62, 2720 Tramelan.
Emplacement: parcelle N° 718, au lieu-dit: *Les Ouches 6* commune de Corgémont.
Projet: isolation périphérique du bâtiment existant. Réalisation d'un couvert à voiture et d'un agrandissement au rez-de-chaussée.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: zone d'habitation, 2 étages.
Zone/objet protégés: –
Dérogation: art. 80 LR (distance à la route).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 septembre 2025, au secrétariat municipal, où les oppositions ainsi que d'éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30, 31 LC) doivent être adressées, par écrit et dûment motivées jusqu'à cette date inclusivement.

Corgémont, le 15 août 2025

Le Secrétariat municipal

Courtelary



Avis de construction eBau 2025-9134

Requérant: Alberto Martinez Macias, Bretin 15, 2608 Courtelary.
Propriétaire: idem requérant.
Auteur du projet: idem requérant.
Emplacement: parcelle N° 257, Bretin 15, commune de Courtelary.
Projet: installation d'un poêle à bois avec cheminée extérieure.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: H2.
Zone/objet protégés: –
Dérogation: –

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 août 2025, au secrétariat municipal, où les oppositions ainsi que d'éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30, 31 LC) doivent être adressées, par écrit et dûment motivées jusqu'à cette date inclusivement.

Courtelary, le 18 juillet 2025

Le Secrétariat municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction N° 54/2025 eBau 2025-3269

Requérant: Syndicat des eaux de Courtelary-Cormoret, ch. du Ritat 26, 2605 Sonceboz-Sombeval.
Auteur du projet: RWB Berne SA, Sous Banbois 2, 2515 Prêles.
Emplacement: parcelles N°s 179, 214, 469, 473, 474, 1046, 1061 et 1244, aux lieux-dits: *Pont de la Pierre et Promenade de la Suze*, commune de Courtelary.
Projet: pose et renouvellement de conduites de distribution (eau potable), pose d'une borne hydrante, remodelage du terrain de la parcelle N° 214 et abattage de 5 arbres.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zones: agricole et routes communales.
Objets protégés: zone riveraine et haie et bosquet.
Dérogations: art. 24 LAT, 27 LCPN et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 17 août 2025 inclusivement auprès de l'administration communale de Courtelary. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 18 juillet 2025

La préfète: Stéphanie Niederhauser

AÉRODROME DE COURTELARY

Procédure d'approbation des plans pour la construction d'un hangar pour planeurs

Requérant: Groupe de Vol à Voile de Bienne, exploitant de l'aérodrome de Courtelary.
Objet: construction d'un hangar permettant d'abriter des planeurs suisses anciens pour le compte de la Fondation pour l'Histoire du Vol à Voile.
Emplacement: Commune de Courtelary, N° parcelle 1379.
Procédure: la procédure est régie par les art. 37 à 37 h de la loi fédérale sur l'aviation (LA; RS 748.0) et par les dispositions de l'ordonnance sur l'infrastructure aéronautique (OSIA; RS 748.131.1).
Consultation: l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) consulte directement les organes fédéraux intéressés et le Canton de Berne.
Enquête publique: les documents de la demande peuvent être consultés du 18 août au 16 septembre 2025 auprès de l'administration communale de Courtelary, Grand-rue 58, 2608 Courtelary.
Opposition: quiconque a qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) peut faire opposition durant la mise à l'enquête publique. Les oppositions doivent être motivées et sont à adresser à l'Office fédéral de l'aviation civile, Section Plan sectoriel et installations, 3003 Berne.

L'OFAC n'accuse pas réception des oppositions qui lui parviennent.

Conformément à l'art. 11a, al. 1 de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.21), si plus de 20 personnes présentent des requêtes collectives ou individuelles pour défendre les mêmes intérêts, l'autorité peut exiger d'elles qu'elles choisissent, pour la procédure, un ou plusieurs représentants.

Si elles ne donnent pas suite à cette exigence dans un délai suffisant à cet effet, l'autorité leur désigne un ou plusieurs représentants (art. 11a, al. 2, PA).

Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure (art. 37f LA). Les communes font valoir leurs droits par voie d'opposition.

Berne, le 15 août 2025

Office fédéral de l'aviation civile (OFAC)

Orvin



Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée municipale du 25 juin 2025

Conformément à l'article 65 du règlement d'organisation de la commune d'Orvin, le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 25 juin 2025 est déposé publiquement du 15 août au 15 septembre 2025 à l'administration municipale. Ce procès-verbal peut être consulté sur le site Internet de la commune ou à l'administration municipale durant les heures d'ouverture des guichets. Pendant le dépôt public, des oppositions peuvent être formées par écrit contre le contenu du procès-verbal auprès du Conseil municipal.

Orvin, le 15 août 2025

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Heinz Rémy Schindler, chemin du Cruandrey 9, 2534 Les Prés-d'Orvin.
Auteur du projet: Pärli AG, Monsieur Miranda, Renferstrasse 4, 2504 Bienne.
Propriétaire foncier: Heinz Rémy Schindler, chemin du Cruandrey 9, 2534 Les Prés-d'Orvin.
Projet: remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air/eau extérieure, au lieu-dit *Chemin du Cruandrey N° 9*, parcelle N° 1961, Les Prés-d'Orvin.
Dimensions: selon plans déposés.
Zone: hors zones à bâtir, territoire à habitat traditionnellement dispersé.
Dérogation: art. 24c LAT, en lien avec les articles 41 et 42 OAT.
Dépôt public de la demande: avec plans au secrétariat municipal d'Orvin, jusqu'au 14 septembre 2025 où les oppositions, les réserves de droit et les demandes de compensation de charges (art. 30 et 31 LC) doivent être adressées par écrit et dûment motivées durant, le délai imparti.

Orvin, le 15 août 2025

Le Secrétariat municipal

Avis de construction

Requérant: Nicholas Boder, Le Petit Moulin 116, 2534 Orvin.
Auteur du projet: Nicholas Boder, Le Petit Moulin 116, 2534 Orvin.
Propriétaire foncier: Nicholas Boder, Le Petit Moulin 116, 2534 Orvin.
Projet: construction d'un poulailler pour poules pondeuses avec silos à grain et place à fumier couverte, au lieu-dit *Le Petit-Moulin*, N° 116, parcelle N° 2419, à Orvin.
Dimensions: selon plans déposés.
Zone d'affectation: zone agricole, territoire à habitat traditionnellement dispersé.
Dérogation: –
Dépôt public de la demande: avec plans au secrétariat municipal d'Orvin, jusqu'au 14 septembre 2025 où les oppositions, les réserves de droit et les demandes de compensation de charges (art. 30 et 31 LC) doivent être adressées par écrit et dûment motivées durant le délai imparti.

Orvin, le 15 août 2025

Le Secrétariat municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction N° 30/2025 eBau 2025-348

Requérante: commune bourgeoise d'Orvin, p. adr. Edmond Aufranc, route d'Évilard 15, 2534 Orvin.
Auteur du projet: Rémy Amstutz, Longchamps 24, 2534 Orvin.
Emplacement: parcelle N° 1714, au lieu-dit: *Les Rochalles/La Tuilerie*, commune d'Orvin.
Projet: construction d'un hangar à copeaux de bois ouvert sur trois côtés et déplacement du chemin existant.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.

Zone: hors zone / forêt.

Dérogations: art. 18 DRN, 29 al. 2 RCC et 31a OCEn.

Remarque: projet conforme à la zone agricole au sens de l'art. 22 LAT et à la zone forêt.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 17 août 2025 inclusivement auprès de l'administration communale d'Orvin. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 18 juillet 2025

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Péry-La Heutte



Avis de construction

Requérants: Kim et Robin Wyss, rue de la Gare 8, 2603 Péry.
Propriétaires fonciers: Kim et Robin Wyss, rue de la Gare 8, 2603 Péry.
Auteur du projet: Kim et Robin Wyss, rue de la Gare 8, 2603 Péry.
Projet de construction: construction d'un abri à vélos. Parcelle N° 267, zone H2.
Dimensions: identiques aux plans déposés.
Genre de construction: construction d'un abri à vélos en bois avec une toiture de 11° recouvert de tôle de couleur grise.
Protection des eaux/eaux usées: néant.
Dérogation: art. A145 distance à la route communale 3.60 m.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 17 août 2025 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 18 juillet 2025

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérants: Nathalie Blanc et Steve Boldini, chemin de la Scierie 10, 2604 La Heutte.
Propriétaires fonciers: Nathalie Blanc et Steve Boldini, chemin de la Scierie 10, 2604 La Heutte.
Auteur du projet: Favre Énergie SA, route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.
Projet de construction: remplacement d'une chaudière à bois par une pompe à chaleur. Chemin de la Scierie 10, 2604 La Heutte, parcelle N° 277, hors zone.
Dimensions: selon les plans déposés.
Genre de construction: remplacement d'une chaudière à bois par une pompe à chaleur air/eau.
Protection des eaux/eaux usées: néant.
Dérogation: art. 24 LAT.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 17 août 2025 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 18 juillet 2025

Le Conseil municipal

Réclame



Péry-La Heutte (suite)



Avis de construction

Requérants: Géraldine Ramseyer Manna et Gaetano Manna, ch. du Paradis 5A, 2604 La Heutte.
Propriétaires fonciers: Géraldine Ramseyer Manna et Gaetano Manna, ch. du Paradis 5A, 2604 La Heutte.
Auteur du projet: Géraldine Ramseyer Manna et Gaetano Manna, ch. du Paradis 5A, 2604 La Heutte.
Projet de construction: installation d'une piscine. Chemin du Paradis 5A, 2604 La Heutte. Parcelle N° 500, Zone H2.
Dimensions: identiques aux plans déposés.
Genre de construction: installation d'une piscine hors sol (démontable) non chauffée. Dimensions 7,32 m x 3,66 m x 1,32 m. Vidange par canalisation dans les eaux usées.
Dérogations: distance à la limite art. A141.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 17 août 2025 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 18 juillet 2025

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérants: Moira Cortello et Sébastien Villard, route de Sonceboz 10A, 2604 La Heutte.
Propriétaires fonciers: Moira Cortello et Sébastien Villard, route de Sonceboz 10A, 2604 La Heutte.
Auteur du projet: Atelier Muller Architecte Sàrl, Les Forges 5, 2732 Loveresse.
Projet de construction: construction d'une maison familiale avec couvert à voiture intégré, route de Sonceboz, 2604 La Heutte. Parcelle N° 516, zone H2.
Dimensions: identiques aux plans déposés.
Genre de construction: fondations hors gel + radier en béton. Parois et plafonds en ossature bois. Façades en crépi de couleur blanc cassé. Toiture avec une inclinaison de 18° et 30° recouverte d'Eternit Structa de couleur anthracite-brun. Chauffage à bois par poêle suédois. Panneaux photovoltaïques.
Dérogations: art. 212, art. A151 RCC.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 17 août 2025 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 18 juillet 2025

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Noam Ruimy, rue de l'Église 5, 2603 Péry.
Propriétaires fonciers: Nadine et Noam Ruimy, rue de l'Église 5, 2603 Péry.
Auteur du projet: Noam Ruimy, rue de l'Église 5, 2603 Péry.
Projet de construction: construction d'un balcon. Rue de l'Église 5, 2603 Péry. Parcelle N° 90, zone H2.
Dimensions: identiques aux plans déposés.
Genre de construction: montage d'un balcon métallique non couvert sur la façade sud du bâtiment. Reposant sur 4 poteaux métalliques fixés sur 4 socles en béton. Revêtement en wpc ou carrelage. Dimension 5,20 m x 3,20 m.
Dérogations: art. 212 al. d.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 17 août 2025 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 18 juillet 2025

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérante: Janine Hänni, rue de Montoz 22, 2603 Péry.
Propriétaire foncière: Janine Hänni, rue de Montoz 22, 2603 Péry
Auteur du projet: Bauwelt Architekten AG, Occhini Olivier, Cornouillerstrasse 6, 2502 Biel.
Projet de construction: reconstruction sous-sol, rez existants. Rue de Montoz 22, 2603 Péry. Parcelle N° 701, zone H2.

Dimensions: identiques aux plans déposés.
Genre de construction: reconstruction sous-sol, rez existants en crépi existant de couleur claire, panneaux de fibrociment de couleur brune fumée. Comble en panneaux fibrociment. Toiture en pente avec inclinaison de 20° recouvert de tuiles coulissantes de couleur brune. Chauffage par pompe à chaleur extérieure. Pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture.
Dérogation: néant.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 17 août 2025 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 18 juillet 2025

Le Conseil municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction N° 96/2025 eBau 2025-5034

Requérante: Giunta Dé-Montages Sàrl, M. Rico Giunta, rue des Oeuches 5, 2603 Péry.
Auteur du projet: Viret Architectes SA, M. Martial Viret, Wasserstrasse 1a, 2555 Brügg.
Emplacement: parcelle N° 194, au lieu-dit: Les Oeuches 5, Péry, commune de Péry-La Heutte.
Projet: changement d'affectation du bâtiment existant en un atelier de mécanique.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: PQ Les Oeuches.
Dérogation: art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 17 août 2025 inclusivement auprès de l'administration communale de Péry-La Heutte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 18 juillet 2025

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Renan



Avis de construction eBau 2025-2143

Requérante: Sylvie Oppliger, Grand-Rue 17, 2616 Renan.
Auteure du projet: Sylvie Oppliger, Grand-Rue 17, 2616 Renan.
Adresse du projet: parcelle N° 484, rue de la Seignette 6, 2616 Renan.
Descriptif du projet: demande après-coup pour la création de places de parc.
Dimensions du projet: selon plans déposés.
Construction du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de construction: zone d'habitation H3.
Dérogations: –
Zones / périmètres protégés: –
Objet protégé: –
Dépôt public: du 18 juillet au 18 août 2025 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la commune municipale, rue du Collège 5, 2616 Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal de Renan, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Renan, le 18 juillet 2025

Le Conseil municipal

Avis de construction

eBau 2025-2143

Requérante: Géraldine von Känel, rue Plein Soleil 10, 2616 Renan.
Auteur du projet: EnergyWise Consulting Sàrl, chemin des Nageux 15, 2087 Cornaux.
Adresse du projet: parcelle N° 636, rue Plein Soleil 10, 2616 Renan.
Descriptif du projet: remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure air/eau.
Dimensions du projet: selon plans déposés.
Construction du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de construction: zone d'habitation H2.
Dérogations: –
Zones / périmètres protégés: –
Objet protégé: –
Dépôt public: du 18 juillet au 18 août 2025 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la commune municipale, rue du Collège 5, 2616 Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal de Renan, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Renan, le 18 juillet 2025

Le Conseil municipal

OFFICE FÉDÉRAL DES TRANSPORTS OFT

Demande d'approbation des plans selon la procédure ferroviaire ordinaire

Projet des Chemins de Fer Fédéraux Suisses (CFF) concernant la Mise en conformité LHand de la Gare de Renan

Commune: Renan.
Requérante: CFF.
Objet: le projet consiste principalement dans la mise en conformité selon la loi fédérale sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) des accès aux quais en gare de Renan sur la ligne 225 Bienne – La Chaux-de-Fonds entre les km 68.638 et 70.957. Il est essentiellement prévu de mettre en conformité LHand les accès aux trains, de rehausser et adapter le quai 1 et de réaliser un nouveau quai 2 ainsi qu'un abri voyageur. Au total, 6 parcelles sont concernées par des emprises définitives et provisoires. 3 parcelles appartiennent aux CFF et 3 parcelles sont la propriété de tiers. Les CFF affirment que tous les propriétaires ont été contactés et informés du projet.
 Pour les détails, il sera renvoyé aux plans mis à l'enquête publique pour consultation.
Procédure: la procédure d'approbation des plans est régie par la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021), pour autant que la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF; RS 742.101) n'en dispose pas autrement. L'autorité unique de la procédure d'approbation des plans est l'OFT.
Mise à l'enquête: les plans du projet peuvent être consultés du 18 août 2025 au 16 septembre 2025 à l'administration communale de Renan, selon les heures d'ouverture ordinaires.
Piquetage: avant la mise à l'enquête de la demande, l'entreprise ferroviaire doit marquer sur le terrain par un piquetage, et pour les bâtiments par des gabarits, les modifications requises par l'ouvrage projeté (y. c. modifications de terrains, défrichement, acquisition de droits, etc.).
Oppositions: quiconque a qualité de partie en vertu de la PA peut faire opposition auprès de l'autorité chargée de l'approbation des plans pendant le délai de mise à l'enquête.

Quiconque a qualité de partie en vertu de la Loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711) peut faire valoir toutes les demandes visées à l'art. 33 LEx pendant le délai de mise à l'enquête (oppositions à l'expropriation; demandes selon les art. 7 à 10 LEx; demande de réparation en nature selon l'art. 18 LEx; demande d'extension de l'expropriation selon l'art. 12 LEx; demandes sur le montant de l'indemnité selon l'art. 16 et 17 LEx).

Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).

Les oppositions, écrites et en deux exemplaires seront adressées durant le délai de mise à l'enquête (date selon timbre postal) à l'Office fédéral des transports (OFT), Section Autorisations I, 3003 Berne. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Les objections émises contre le piquetage ou la pose de gabarits doivent être adressées sans retard à l'autorité chargée de l'approbation des plans, mais au plus tard à l'expiration du délai de mise à l'enquête (art. 18c al. 2 LCdF).

Ban d'expropriation: dès la remise de l'avis personnel ou de la demande d'expropriation à la personne visée par celle-ci, il n'est plus permis de faire, sans le consentement de l'expropriant, des actes de disposition de droit ou de fait susceptibles de rendre l'expropriation plus onéreuse (art. 42 LEx). L'expropriant est tenu de réparer intégralement le dommage résultant du ban d'expropriation (art. 44 al. 1 LEx).

Berne, le 13 août 2025

Office fédéral des transports

Romont



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction N° 71/2025 eBau 2025-5036

Requérante: commune bourgeoise de Plagne, chemin des Esserts 11, 2536 Plagne.
Auteur du projet: S & G architecture Sàrl, route de Prêles 4, 2516 Lamboing.
Emplacement: parcelle N° 659, au lieu-dit: Métairie de la Vieille Vacherie, commune de Romont.
Projet: construction d'une véranda non chauffée attenante à la salle à manger, création d'une nouvelle chambre à l'étage avec deux nouvelles fenêtres en façade nord et remplacement des éléments de travail de la cuisine de la métairie de Plagne.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: agricole.
Zone de protection: zone de protection du paysage, pâturage séchard (art. 60 RCC).
Dérogations: art. 37a LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 17 août 2025 inclusivement auprès de l'administration communale de Romont. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 18 juillet 2025

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Saint-Imier



Ordonnance concernant les émoluments

En séance du 1^{er} juillet 2025, le Conseil municipal a révisé l'ordonnance susmentionnée.

Les modifications entrent en vigueur avec effet au 15 septembre 2025.

Un recours peut être formé contre la décision du Conseil municipal dans les 30 jours à dater de la publication. Le recours doit être adressé à la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary, par écrit et en deux exemplaires.

Ces modifications peuvent être consultées ou obtenues à la chancellerie municipale (rue Agassiz 4, 1^{er} étage).

Saint-Imier, le 15 août 2025

Le Conseil municipal

Saint-Imier (suite)

**Avis de construction 25-37**
eBau 2025-11058, dossier eBau 238924

Adresse du projet: BF 2035, La Coudre 9c, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: construction d'un hangar pour machines et véhicules.

Maître d'ouvrage: John Nappiot, rue du Pont 12, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: idem maître d'ouvrage.

Zone d'affectation et de construction: zone d'activités ZA1.

Dérogation: –

Périmètre protégé: –

Objet protégé: –

Dépôt public: du 15 août au 15 septembre 2025 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

Les dossiers mis à l'enquête de cette commune peuvent être consultés en ligne sous ce lien pendant la période indiquée: www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20862.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 15 août 2025

Le chef du service urbanisme et mobilité:
Nicolas Vuilleumier

Avis de construction 25-55
eBau 2025-10462, dossier eBau 239478

Adresse du projet: BF 1754, rue de l'Envers 19, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: construction d'une pergola en limite sud de propriété.

Maître d'ouvrage: Lena Saurer, rue de l'Envers 19, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: Thierry Zerbini, route de Villeret 11, 2610 Saint-Imier.

Zone d'affectation et de construction: zone mixte M2 C3c.

Dérogation: art. 80 LR (distance à la route).

Périmètre protégé: –

Objet protégé: –

Dépôt public: du 15 août au 15 septembre 2025 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

Les dossiers mis à l'enquête de cette commune peuvent être consultés en ligne sous ce lien pendant la période indiquée: www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20862.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 15 août 2025

Le chef du service urbanisme et mobilité:
Nicolas Vuilleumier

Avis de construction 25-58
eBau 2025-11024, dossier eBau 241109

Adresse du projet: BF 1733, route de Mont-Soleil 16a, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: changement des fenêtres (RAL 7016, anthracite), changement des stores (RAL 7016, anthracite), changement de la porte d'entrée (RAL 7016, anthracite), changement de la porte du garage (RAL 7016, anthracite), peinture de la façade (RAL 9018, blanc papyrus), démontage de la cheminée intérieure et installation d'un poêle à bois sans démontage ni modification du toit.

Maîtres d'ouvrage: Gisèle Tharin, Fabio Dogana, rue des Roches 2, 2610 Saint-Imier.

Auteurs du projet: idem maîtres d'ouvrage.

Zone d'affectation et de construction: ZHfmd C2a.

Dérogation: –

Périmètre protégé: –

Objet protégé: –

Dépôt public: du 15 août au 15 septembre 2025 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

Les dossiers mis à l'enquête de cette commune peuvent être consultés en ligne sous ce lien pendant la période indiquée: www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20862.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 15 août 2025

Le chef du service urbanisme et mobilité:
Nicolas Vuilleumier

Avis de construction 25-59
eBau 2025-11054, dossier eBau 238001

Adresse du projet: BF 1223, rue de Champ Meusel 19, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: isolation thermique des façades et de la toiture, pose de tuiles solaires, changement d'agent énergétique (mazout → PAC), démolition partielle du balcon, construction d'un couvert d'entrée.

Maîtres d'ouvrage: Roméo Fernandes, Sandrina Barria Nogueira, rue de Champ Meusel 19, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: Wibois Sàrl, Erwann Winkler, La Fonderie 4e, 2950 Courgenay.

Zone d'affectation et de construction: ZHfmd C2a.

Dérogation: –

Périmètre protégé: –

Objet protégé: –

Dépôt public: du 15 août au 15 septembre 2025 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

Les dossiers mis à l'enquête de cette commune peuvent être consultés en ligne sous ce lien pendant la période indiquée: www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20862.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 15 août 2025

Le chef du service urbanisme et mobilité:
Nicolas Vuilleumier

Avis de construction 25-60
eBau 2025-11081, dossier eBau 239975

Adresse du projet: BF 2, anc. route de Villeret 34, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: changement d'agent énergétique (mazout → pellets), installation d'un poêle à bois, ouverture d'une nouvelle fenêtre en toiture et pose de panneaux solaires.

Maître d'ouvrage: Marc Eichenberger, anc. route de Villeret 34, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: Natacha Gagnebin, ch. de Gratte-semelle 33, 2000 Neuchâtel.

Zone d'affectation et de construction: ZHfmd C2a.

Dérogation: –

Périmètre protégé: –

Objet protégé: –

Dépôt public: du 15 août au 15 septembre 2025 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

Les dossiers mis à l'enquête de cette commune peuvent être consultés en ligne sous ce lien pendant la période indiquée: www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20862.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 15 août 2025

Le chef du service urbanisme et mobilité:
Nicolas Vuilleumier

Avis de construction 25-51
eBau 2025-10279, dossier eBau 237670

Adresse du projet: BF 1347, rue du Soleil 28, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: fermeture frontale du balcon à l'aide d'éléments vitrés escamotables.

Maître d'ouvrage: Cécile Kouadio Akissi, rue du Soleil 28, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: Verancolor Sàrl, rue de l'Est 2, 2732 Reconville.

Zone d'affectation et de construction: ZHhd C4a.

Dérogation: –

Périmètre protégé: –

Objet protégé: –

Dépôt public: du 18 juillet au 18 août 2025 inclus.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

Les dossiers mis à l'enquête de cette commune peuvent être consultés en ligne sous ce lien pendant la période indiquée: www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20862.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 18 juillet 2025

Le chef du service urbanisme et mobilité:
Nicolas Vuilleumier

Avis de construction 25-52
Dossier eBau 2368445

Adresse du projet: BF 539, rue Pierre-Jolissaint 35, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: remplacement partiel des fenêtres en façade nord et sud du bâtiment.

Maître d'ouvrage: Kuhn Construction management GmbH, Laurie Lehmann, rue de l'Industrie 3, 2720 Tramelan.

Auteur du projet: idem maître d'ouvrage.

Zone d'affectation et de construction: zone mixte M2 C3a.

Dérogation: –

Périmètre protégé: –

Objet protégé: bâtiment digne de conservation (objet C).

Dépôt public: du 18 juillet 2025 au 18 août 2025 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

Les dossiers mis à l'enquête de cette commune peuvent être consultés en ligne sous ce lien pendant la période indiquée: www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20862.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 18 juillet 2025

Le chef du service urbanisme et mobilité:
Nicolas Vuilleumier

Sauge

**Avis de construction**

Requérant: Marc-Henri Progin, chemin des Montes 6, 2536 Plagne.

Auteur du projet: Marc-Henri Progin, chemin des Montes 6, 2536 Plagne.

Projet: prolongement du mur de soutènement au Nord et agrandissement du couvert à voitures avec fermeture des faces nord et ouest sis sur parcelle N° 1074, chemin des Montes 6, 2536 Plagne, zone H2.

Dérogation: néant.

Objet protégé: néant.

Périmètre protégé: néant.

Construction: selon plans déposés.

Dimensions: selon plans déposés.

La demande, les plans et autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal de Sauge à Plagne jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale de Sauge, 2536 Plagne au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Plagne, le 18 juillet 2025

Le Conseil municipal

Réclame



Sauge (suite)



Avis de construction

Requérant: Beat Rawyler, chemin des Étampés 6, 2537 Vauffelin.

Auteur du projet: Marc Flammer, Dilitschstr. 5, 4500 Soleure.

Projet: pose d'un poêle suédois avec cheminée sur pan sud du toit de la maison d'habitation sise sur parcelle N° 411, chemin des Étampés 6, 2537 Vauffelin, zone H2.

Dérogation: néant.

Objet protégé: néant.

Périmètre protégé: néant.

Construction: selon plans déposés.

Dimensions: selon plans déposés.

La demande, les plans et autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal de Sauge à Plagne jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale de Sauge, 2536 Plagne au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Plagne, le 18 juillet 2025

Le Conseil municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction N° 65/2025

eBau 2025-4798

Requérante: Municipalité de Sauge, Haut du Village 8, 2536 Plagne.

Auteur du projet: ATB-SA, rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelles N°s 19, 29 et 569, au lieu-dit: *chemin des Grappes*, Vauffelin, commune de Sauge.

Projet: pose de conduites de distribution (eaux pluviales et résiduelles) et suppression de la conduite d'eaux mélangées.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: routes (communale et cantonale) et UPF.

Objet protégé: IVS régional BE 3198.0.4.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 17 août 2025 inclusivement auprès de l'administration communale de Sauge. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 18 juillet 2025

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Sonceboz-Sombeval



Règlement d'organisation, entrée en vigueur

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo; RSB 170.111)

Le règlement d'organisation, adopté par l'assemblée municipale de Sonceboz-Sombeval en date du 30 juin 2025, entre en vigueur le 1^{er} août 2025, sous réserve de son approbation par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne.

Règlement concernant les élections et les votations aux urnes, entrée en vigueur

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo; RSB 170.111)

Le règlement concernant les élections et les votations aux urnes, adopté par l'assemblée municipale de Sonceboz-Sombeval en date du 30 juin 2025, entre en vigueur le 1^{er} août 2025, sous réserve de son approbation par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne.

Règlement scolaire, entrée en vigueur

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo; RSB 170.111)

Le règlement scolaire, adopté par l'assemblée municipale de Sonceboz-Sombeval en date du 30 juin 2025, entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Sonceboz-Sombeval, le 15 août 2025

Au nom de la commune municipale de Sonceboz-Sombeval
La secrétaire municipale: C. Bögli

Sonvilier



Avis de construction

eBau 2025-1750

Requérant: Petru Cotnareanu, rue Crêt Besson 7, 2615 Sonvilier.

Propriétaire foncier: idem requérant.

Auteur du projet: idem requérant.

Description du projet: installation d'une pompe à chaleur air-eau extérieure.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Adresse du projet: BF 149, rue Crêt Besson 7, 2615 Sonvilier.

Zone d'affectation: CV.

Dérogation: –

Zone / périmètre protégé: périmètre de protection des sites.

Objet protégé: –

Dépôt public: du 15 août au 15 septembre 2025 inclus.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale, Place du Collège 1, 2615 Sonvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal dans le délai de dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Sonvilier, le 15 août 2025

La Municipalité

Tramelan



PRO TRAMELAN

Assemblée générale

Mercredi 20 août 2025
CIP, Tramelan, 18h, salle Rigel gauche

Le comité de Pro Tramelan convoque tous les membres et habitants de Tramelan à son assemblée générale.

Bienvenue à toutes et à tous.

Tramelan, le 18 juillet 2025

Pro Tramelan

Avis de construction 2025-35

eBau 2025-9973

Requérant: Mohamed Lafi, Le Ténor 2, 2720 Tramelan.

Auteur du projet: Suissearchitecte Sàrl, Elisabet Alvarez, Fontanette 14, 2024 Saint-Aubin-Sauges.

Projet: agrandissement comprenant un séjour et remplacement de la chaudière existante par une PAC extérieure. Parcelle N° 1301, zone H2.

Emplacement: Le Ténor 2, 2720 Tramelan.

Dimensions: selon formulaires et plans déposés.

Dérogations: art. 431, al. 4 chiffre 1 RCC (PAC à l'extérieur). Art. 80 LR, selon droit acquis.

Protection des eaux: secteur de protection des eaux Au.

Mise à l'enquête publique: du 15 août au 15 septembre 2025.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau du Service des constructions (dossier consultable sur la plate-forme eBau ou sur rendez-vous: stt@tramelan.ch ou par téléphone au 032 486 99 50), rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites

par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 15 août 2025

La Commune

Avis de construction 2025-40

eBau 2025-10719

Requérants: Michele et Sandrine Cattoni-Gagnebin, rue de la Paix 38, Tramelan.

Auteur du projet: Cattoni Bruno, rue de la Gare 16, Tramelan.

Projet: aménagement d'une pergola bioclimatique sur le toit-terrasse du bâtiment. Parcelle N° 3127, zone H2.

Emplacement: rue de la Paix 38b, 2720 Tramelan.

Dimensions: selon formulaires et plans déposés.

Protection des eaux: zone de protection éloignée (zone S3).

Mise à l'enquête publique: du 15 août au 15 septembre 2025.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau du Service des constructions (dossier consultable sur la plate-forme eBau ou sur rendez-vous: stt@tramelan.ch ou par téléphone au 032 486 99 50), rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 15 août 2025

La Commune

Avis de construction 2025-30

eBau 2025-9411

Requérant: Nicolas Fueg, rue du Chalet 17, 2720 Tramelan.

Auteur du projet: Arc Architecture Sàrl, Patrick Cuenin, Grand-Rue 62, 2720 Tramelan.

Projet: rénovation thermique du bâtiment + installation d'une pompe à chaleur PAC extérieure + panneaux photovoltaïques. Parcelle N° 1468, zone H2.

Emplacement: rue du Chalet 17, 2720 Tramelan.

Dimensions: selon formulaires et plans déposés.

Dérogation: art. 431, al. 4 chiffre 1 RCC (PAC à l'extérieur).

Protection des eaux: secteur de protection des eaux Au.

Mise à l'enquête publique: du 15 août au 15 septembre 2025.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau du Service des constructions (dossier consultable sur la plate-forme eBau ou sur rendez-vous: stt@tramelan.ch ou par téléphone au 032 486 99 50), rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 15 août 2025

La Commune

TRAMELAN, TAVANNES ET SAICOURT

Plan de quartier valant permis de construire avec garantie d'implantation

Publication de l'approbation exécutoire et de l'entrée en vigueur du plan de quartier selon l'article 28 de la loi cantonale du 11 novembre 1996 sur la protection des eaux (LCPE, RSB 821.0), en relation avec les articles 21 et 22 de la loi du 11 novembre 1996 sur l'alimentation en eau (LAEE, RSB 752.32), pour garantir l'implantation de conduites publiques d'eau potable et d'eaux usées, avec les ouvrages spéciaux et les installations annexes.

L'approbation définitive et la date d'entrée en vigueur du plan de quartier pour garantir l'implantation d'une nouvelle conduite de transport des eaux usées depuis l'emplacement de la STEP actuel de Tramelan jusqu'au collecteur existant dans le village de Saicourt sont communiquées conformément à l'article 45 de l'Ordonnance du 16 décembre 1998 sur les communes (OCo,

RSB 170.111) et à l'article 110 de l'Ordonnance du 6 mars 1985 sur les constructions (OC, RSB 721.1).

Le plan de quartier adopté par le comité du SETE le 19 février 2025 et approuvé par l'Office des eaux et des déchets du canton de Berne (OED) le 6 juin 2025 est entré en vigueur le 16 juillet 2025. Les prescriptions et les plans entrent en vigueur le jour suivant la présente publication.

Requérant: Syndicat d'épuration des eaux de Tavannes et environs: SETE.

Loveresse, le 15 août 2025

Syndicat d'épuration des eaux de Tavannes et environs: SETE

Jura bernois

OFFICE FÉDÉRAL DES TRANSPORTS OFT

Demande d'approbation des plans selon la procédure ferroviaire ordinaire

Projet de la Compagnie des Chemins de fer du Jura SA (CJ) concernant l'assainissement de la gare de Tramelan

Communes: Tramelan, Tavannes.

Requérante: CJ.

Objet: les CJ projettent d'assainir la gare de Tramelan. Ils prévoient principalement l'assainissement des installations ferroviaires (nouvelle passerelle d'accès aux quais, rehaussement et allongement des quais, plan de voies, installations électriques, etc.). Les abords de la gare sont également concernés par des modifications, comme pour ce qui est de la redéfinition des points d'arrêts de bus.

Pour les détails, il sera renvoyé aux plans mis à l'enquête publique pour consultation.

Procédure: la procédure d'approbation des plans est régie par la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021), pour autant que la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF; RS 742.101) n'en dispose pas autrement. L'autorité unique de la procédure d'approbation des plans est l'OFT.

Mise à l'enquête: les plans du projet peuvent être consultés du 18 août 2025 au 16 septembre 2025 aux administrations communales de Tramelan et Tavannes, selon les heures d'ouverture ordinaires.

Piquetage: avant la mise à l'enquête de la demande, l'entreprise ferroviaire doit marquer sur le terrain par un piquetage, et pour les bâtiments par des gabarits, les modifications requises par l'ouvrage projeté (y. c. modifications de terrains, défrichage, acquisition de droits, etc.).

Oppositions: quiconque a qualité de partie en vertu de la PA peut faire opposition auprès de l'autorité chargée de l'approbation des plans pendant le délai de mise à l'enquête.

Quiconque a qualité de partie en vertu de la Loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711) peut faire valoir toutes les demandes visées à l'art. 33 LEx pendant le délai de mise à l'enquête (oppositions à l'expropriation; demandes selon les art. 7 à 10 LEx; demande de réparation en nature selon l'art. 18 LEx; demande d'extension de l'expropriation selon l'art. 12 LEx; demandes sur le montant de l'indemnité selon l'art. 16 et 17 LEx).

Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).

Les oppositions, écrites et en deux exemplaires seront adressées durant le délai de mise à l'enquête (date selon timbre postal) à l'Office fédéral des transports (OFT), Section Autorisations II, 3003 Berne. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Les objections émises contre le piquetage ou la pose de gabarits doivent être adressées sans retard à l'autorité chargée de l'approbation des plans, mais au plus tard à l'expiration du délai de mise à l'enquête (art. 18c al. 2 LCdF).

Ban d'expropriation: dès la remise de l'avis personnel ou de la demande d'expropriation à la personne visée par celle-ci, il n'est plus permis de faire, sans le consentement de l'expropriant, des actes de disposition de droit ou de fait susceptibles de rendre l'expropriation plus onéreuse (art. 42 LEx). L'expropriant est tenu de réparer intégralement le dommage résultant du ban d'expropriation (art. 44 al. 1 LEx).

Berne, le 13 août 2025

Office fédéral des transports